

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



www.cnrs.fr

N°3

MARS 2018

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Mars 2018
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.04 La direction du CNRS

02.04.02. La direction générale déléguée à la science : organisation, nomination des directeurs

02.04.02.08. Autres

Décision portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science par intérim (DGD-S) - 30/03/2018 - - DEC181102DAJ..... p.23

02.05 Les instituts du CNRS

02.05.01 Les instituts

02.05.01.02 Organisation des instituts, nomination des directeurs

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Astrid Lambrecht aux fonctions de directrice de l'Institut de Physique par intérim - 30/03/2018 - - DEC181100DAJ..... p.24

02.08 Le CNRS en région

02.08.01 Organisation des délégations

Décision portant nomination de Mme Marjorie Nanteuil aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Côte d'Azur - 27/02/2018 - - DEC181000DAJ..... p.25

04. Personnels

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.02 Rémunérations

Décision relative à la rémunération des médecins de prévention au CNRS - 30/03/2018 - - DEC181293DRH..... p.26

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.09. 2017

Décision portant nomination de M. Dominique PADOVANI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques - 28/12/2017 - - DEC181246DR01..... p.28

Décision portant nomination de Mme Laurence DEL MAESTRO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire - 04/10/2017 - - DEC181207DR01..... p.30

Décision portant cessation de fonctions de Mme Aude GREZKA, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité FRE2008 intitulée Lexiques, dictionnaires, informatique (LDI) - 12/12/2017 - - DEC181054DR01..... p.32

2018

Décision portant nomination de Mme Christelle VASNIER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8015 intitulée Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques - 10/01/2018 - - DEC181255DR01..... p.33

Décision portant nomination de Mme Catherine SIX aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité MOY100 intitulée Délégation Paris-Villejuif - 04/04/2018 - - DEC181320DR01..... p.35

Décision portant nomination de M. Nicolas Sauger aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°828 intitulée Centre de Données Socio-Politiques (CDSP). - 09/03/2018 - - DEC180899INSHS..... p.37

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Michel Werner, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7592 intitulée « Institut Jacques Monod » - 16/02/2018 - -

DEC173295INSB..... p.38

Décision portant nomination de M.Roger Karess aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7592 intitulée "Institut Jacques Monod" - 16/02/2018 - -

DEC180499INSB..... p.39

Décision portant nomination de M. Laifa AHMADI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF) - 09/01/2018 - - DEC181208DR01..... p.40

07.01.02. DR2

07.01.02.08. 2016

Décision portant nomination de Mme Hélène Thomassin-Bourrel aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du développement - 25/11/2016 - - DEC162631DR02..... p.42

Décision portant nomination de M. Cédric Duprilot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR3664 intitulée Dynamique du noyau - 09/12/2016 - - DEC162710DR02..... p.44

07.01.02.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Sandrine Bujaldon aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7141 intitulée Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste - 28/11/2017 - - DEC173073DR02..... p.46

Décision portant cessation de fonctions de Mme Colette Gilbert, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie - 21/11/2017 - - DEC173042DR02..... p.48

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Gilles Crambert, directeur par intérim de l'équipe de recherche labellisée n°8228 intitulée « Métabolisme et physiologie rénales » - 12/12/2017 - - DEC173101INSB..... p.49

Décision portant nomination de Mme Anne Gibaud-Chemin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer - 14/03/2017 - - DEC170572DR02..... p.50

Décision portant nomination de Mme Justine Laurent aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes - 10/03/2017 - - DEC170917DR02..... p.52

Décision portant nomination de M. Thierry Decamps aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution - 11/05/2017 - - DEC171497DR02..... p.54

Décision portant nomination de Mme Sandrine Masscheleyn aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires - 14/09/2017 - - DEC172189DR02..... p.56

Décision portant nomination de Mme Amélie Chimènes aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7206 intitulée Eco-Anthropologie et Ethnobiologie - 20/07/2017 - - DEC172272DR02..... p.58

Décision portant nomination de Mme Lydie Cheval aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales - 09/08/2017 - - DEC172352DR02..... p.59

Décision portant nomination de M. Guillaume Bouvignies aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7203 intitulée Laboratoire des biomolécules - 09/08/2017 - - DEC172353DR02..... p.61

Décision portant nomination de M. Francis Cassagne aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux - 09/08/2017 - - DEC172356DR02..... p.63

Décision portant nomination de Mme Christelle Souprayen aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif - 09/08/2017 - - DEC172357DR02..... p.65

Décision portant nomination de M. Michaël Trichet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FRE3631 intitulée Institut de biologie Paris-Seine - 21/09/2017 - - DEC172701DR02..... p.67

Décision portant nomination de Mme Sandrine Bujaldon aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FRC550 intitulée Institut de Biologie Physico-Chimique - 27/10/2017 - - DEC172895DR02..... p.69

Décision portant nomination de Mme Christiane Deregnaucourt aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes - 29/12/2017 - - DEC173410DR02..... p.71

Décision portant nomination de Mme Oulfa Belhadj-Khlaifi aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'USR3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation - 29/12/2017 - - DEC173341DR02..... p.73

Décision portant nomination de Mme Sophie Bombard aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9187 intitulée Chimie, Modélisation et Imagerie pour la Biologie - 31/10/2017 - - DEC172903DR02..... p.75

2018

Nomination de Jean-Benoît CHARRASSIN et de Jacqueline BOUTIN, Francis CODRON, Éric GUILYARDI et Bruno TURCQ aux fonctions de DU par intérim du LOCEAN (UMR7159) - 05/03/2018 - - DEC180700INSU..... p.77

Cessation de fonctions de L. EYMARD et nomination de L. SEGALEN aux fonctions de directeur de l'UMS3455- ECCE TERRA - 05/03/2018 - - DEC180500INSU..... p.78

Décision portant nomination de Mme Anne Simon, directrice par intérim, de Mme Anne Lafont et de M. Philippe Roussin, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) - 05/03/2018 - - DEC180821INSHS..... p.79

Décision portant cessation de fonctions de Mme Antonela Romano, directrice, et nomination de M. Rafael Mandressi aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8560 (CAK) - 14/03/2018 - - DEC180261INSHS..... p.80

Décision portant cessation de fonctions de M. Etienne Reyssat, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes - 16/01/2018 - - DEC180269DR02..... p.81

07.01.04. DR4

2018

Décision portant nomination de Mme Nicole CHARRIERE, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique - 26/02/2018 - - DEC180870DR04..... p.82

Décision portant nomination de M. Laurent SENGMANIVANH, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique - 26/02/2018 - - DEC180869DR04..... p.83

07.01.06. DR6

2018

Décision portant nomination de Mme Sophie Bravetti-Ploneis aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL) - 02/02/2018 - - DEC180398DR06..... p.84

Décision portant nomination de M. Ludovic Pasquier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL) - 02/02/2018 - - DEC180397DR06..... p.85

Décision portant nomination de M. Bernard Rouat aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL) - 02/02/2018 - - DEC180396DR06..... p.86

Décision portant cessation de fonctions de Madame Sandrine Mathiot, assistante de prévention (AP), au sein de l'UMR7036 intitulée Cristallographie, Résonance Magnétique et Modélisations (CRM2) - 12/02/2018 - - DEC180879DR06..... p.87

Décision portant nomination de M. Benoît Denand aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL) - 02/02/2018 - - DEC180400DR06..... p.88

Décision portant cessation de fonctions de M. Luc Moreau, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean LAMOUR (IJL) - 24/01/2018 - - DEC180401DR06..... p.89

Décision portant nomination de M. Gwendal Le Bars aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL) - 02/02/2018 - - DEC180426DR06..... p.90

Décision portant nomination de M. Jacky Dulcy aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL) - 02/02/2018 - - DEC180399DR06..... p.91

07.01.07. DR7

07.01.07.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Véronique Maume Deschamps aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS 3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) - 22/12/2017 - - DEC173204INSMI..... p.92

2018

Décision portant nomination de M. Marc Lemaire aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5240 intitulée "Microbiologie, adaptation et pathogénie" - 20/02/2018 - - DEC180010INSB..... p.93

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Laurent Pinard, directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés. - 05/03/2018 - - DEC180588IN2P3..... p.94

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Paul VIRICELLE, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5307 intitulée Laboratoire Georges Friedel (LGF) - 08/03/2018 - - DEC180642INSIS..... p.95

07.01.08. DR8

2018

Décision portant nomination de M. Nolwenn POUZET aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité MOY800 intitulée « Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes » - DCLPC. - 22/03/2018 - - DEC181168DR08..... p.96

Décision portant nomination de Mme Charline PARENTEAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC. - 25/01/2018 - - DEC180493DR08..... p.97

Décision portant nomination de Mme Charline PARENTEAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC - 25/01/2018 - - DEC180508DR08..... p.99

Décision portant nomination de Mme Christine CANAFF aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP. - 06/02/2018 - - DEC180556DR08..... p.101

Décision portant nomination de M. Simon DENIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC. - 25/01/2018 - - DEC180503DR08..... p.103

Décision portant nomination de Mme Sophie MORISSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP. - 06/02/2018 - - DEC180557DR08..... p.105

Décision portant cessation de fonctions de Mme Elodie FOURRE, d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP. - 06/02/2018 - - DEC180558DR08..... p.107

Décision portant modification de la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 - 07/03/2018 - - DEC180793INC..... p.108

Décision portant nomination de M. Pascal BRAULT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7344 intitulée Groupe de recherche sur l'énergétique des Milieux Ionisés GREMI - 04/04/2018 - - DEC181324DR08..... p.109

Décision portant renouvellement du mandat de sous-directeur de M. Ludovic Brutinot de l'unité propre de recherche UPR3079 intitulée " Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation - CEMHTI " - 22/03/2018 - - DEC181172INC..... p.110

07.01.09. DR10

2018

Décision portant nomination de Madame Sandrine Glatron aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7367 intitulée Dynamiques européennes - 19/01/2018 - - DEC180239DR10..... p.112

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Laurent Daeffler, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UPR9022 intitulée Modèles Insectes de l'Immunité Innée - 19/01/2018 - - DEC180186DR10..... p.113

Décision portant nomination de M. Simon GREE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M). - 19/01/2018 - - DEC180112DR10..... p.114

Décision portant nomination de M. Lionel Limousy aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) - 19/01/2018 - - DEC180111DR10..... p.116

Décision portant nomination de M. Alban Florentin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) - 19/01/2018 - - DEC180110DR10..... p.117

Décision portant nomination de M. Luc Delmotte aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) - 20/01/2018 - - DEC180109DR10..... p.118

07.01.10. DR11

2018

Décision portant cessation de fonctions de Mme Brigitte Bois, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité mixte 5820 intitulée CERAG. - 01/02/2018 - - DEC180543DR11..... p.119

07.01.11. DR12

2018

Décision portant nomination de M. Lionel BERTAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7256 intitulée Information génomique et structurale (IGS) - 05/02/2018 - - DEC180498DR12..... p.120

Décision portant cessation de fonctions de Mme Chantal SOSCIA, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM) - 01/02/2018 - - DEC180496DR12..... p.122

Décision portant nomination de M. Robert ROUSIC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM) - 05/02/2018 - - DEC180456DR12..... p.123

Décision portant nomination de Mme Cécile VINCENTI (KHELFALLAH) aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf) - 30/01/2018 - -

DEC180454DR12..... p.125

Décision portant nomination de Mme Véronique ANDRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO) - 23/01/2018 - - DEC180363DR12..... p.127

Décision portant nomination de Mme Elodie VERMASSE (MANSOUR) aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la FR3512 intitulée Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C (FR 3C) - 23/01/2018 - - DEC180361DR12..... p.129

Décision portant nomination de M. Éric CARROLL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7303 intitulée Temps, espaces, langages Europe méridionale méditerranée (TELEMME) - 02/02/2018 - - DEC180306DR12..... p.131

Décision portant nomination de M. Guy ANDRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA) - 22/02/2018 - - DEC180303DR12..... p.133

Décision portant nomination de Mme Maïalène CHABALIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM) - 01/02/2018 - - DEC180495DR12..... p.135

Décision portant nomination de M. Félix TOMI, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6134 intitulée Sciences Pour l'Environnement (S P E) - 26/03/2018 - - DEC180878INSIS..... p.137

Décision portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) - 22/02/2018 - - DEC180756DAJ..... p.138

Décision portant nomination de M. Paul CERVETTI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI) - 21/02/2018 - - DEC180616DR12..... p.139

Décision portant nomination de Mme Amélie LECCHI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM) - 19/02/2018 - - DEC180608DR12..... p.141

Décision portant nomination de Mme Blandine COURTOIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM) - 12/02/2018 - - DEC180607DR12..... p.143

Décision portant nomination de M. Sylvain HENRY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7346 intitulée Centre de physique des particules de Marseille (CPPM) - 12/02/2018 - - DEC180595DR12..... p.145

07.01.12. DR13

07.01.12.09. 2017

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Hector Escriva-Garcia, directeur de intérim de l'unité mixte de recherche n°7232 intitulée "Biologie intégrative des organismes marins" - 12/12/2017 - - DEC173099INSB..... p.147

2018

Décision portant nomination de Mme Marie ANTOINE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 5535 intitulée Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier - 02/03/2018 - - DEC180936DR13..... p.148

07.01.13. DR14

2018

Nomination de Michael TOPLIS aux fonctions du DU de l'UMS831 - OMP (Observatoire Midi-Pyrénées) - 01/03/2018 - - DEC180919INSU..... p.150

Décision portant nomination de M. Jérôme Chave aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche n°3450 intitulée « Agrobiosciences Interactions et Biodiversité » - 06/03/2018 - - DEC180656INSB..... p.151

07.01.14. DR15

07.01.14.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Valérie BOYER-WATTELET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM) - 30/11/2017 - - DEC173102DR15..... p.152

2018

Décision portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) - 22/02/2018 - - DEC180755DAJ..... p.154

Décision portant cessation de fonction de M Ricardo Etxepare et nomination de M Urtzi Etxeberria directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5478-IKER - 15/03/2018 - - DEC180849INSHS..... p.155

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Bertram Blank, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaire de Bordeaux Gradignan. - 05/03/2018 - - DEC180587IN2P3..... p.156

Décision portant prolongation des fonctions de directrice par intérim de Mme Gaëlle BUJAN au sein de l'unité mixte de service n°3657 intitulée ARCHEOVISION - SHS - 26/03/2018 - - DEC180923INSHS..... p.157

07.01.15. DR16

07.01.15.09. 2017

Renouvellement de la nomination de M. Thierry LOISEAU aux fonctions de chargé de mission à temps partiel - 22/12/2017 - - DEC173164INC..... p.158

Renouvellement de la nomination de M. Daniel BORGIS aux fonctions de chargé de mission à temps partiel - 22/12/2017 - - DEC173165INC..... p.159

Renouvellement de la nomination de Mme Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU aux fonctions de chargée de mission à temps partiel - 22/12/2017 - - DEC173166INC..... p.160

2018

Décision de nomination de chargé de mission à temps partiel de Monsieur Stéphane MENAGE - 27/03/2018 - - DEC181089INC..... p.161

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Marius REGLIER aux fonctions de chargé de mission - 27/03/2018 - - DEC181152INC..... p.162

07.01.16. DR17

07.01.16.09. 2017

Décision portant nomination de M. Paul HAMON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes - 16/11/2017 - - DEC171514DR17..... p.163

Décision portant nomination de M. Saïd EL MAMOUNI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray - 18/10/2017 - - DEC172835DR17..... p.164

Décision portant nomination de Mme Morgan PERENNOU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6539 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Environnement Marin - 12/12/2017 - - DEC172451DR17..... p.165

Décision portant cessation de fonctions d'assistant de prévention de M. Erwan Le Menn au sein de l'UMR 6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique. - 30/06/2017 - - DEC170857DR17..... p.166

Décision portant nomination de Mme Catherine BOUSSARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes - 30/06/2017 - - DEC171509DR17..... p.167

Décision portant nomination de Mme Claudia LALLI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes - 16/11/2017 - -

DEC171510DR17..... p.168

Décision portant nomination de M. Cédric FISCHMEISTER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes - 16/11/2017 - -

DEC171512DR17..... p.169

Décision portant nomination de M. Thierry GUIZOUARN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes - 16/11/2017 - -

DEC171513DR17..... p.170

Décision portant nomination de M. Thibault REYNALDO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes - 16/11/2017 - -

DEC171515DR17..... p.171

Décision portant nomination de Mme Laurence DAVID aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique - 02/10/2017 - -

DEC171888DR17..... p.172

Décision portant nomination de M. Jean NABUCET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique - 03/10/2017 - -

DEC171890DR17..... p.173

Décision portant nomination de Mme Céline LIORZOU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6538 intitulée Laboratoire Géosciences Océan - 08/10/2017 - -

DEC172182DR17..... p.174

2018

Décision portant nomination de Mme Karine BRETON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6590 intitulée Espace et Société - 06/03/2018 - - DEC180628DR17..... p.175

Décision portant nomination de Mme Marylène BERCEGEAY-NISSABOURI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6051 intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe - 03/04/2018 - - DEC181004DR17..... p.177

07.01.17. DR18

07.01.17.09. 2017

Décision portant nomination de M. Frank LAFONT aux fonctions de chargé de mission - 22/12/2017 - - DEC173196INSB..... p.178

07.01.18. DR19

2018

Décision portant cessation de fonctions de Mme Edwige AUVRAY, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité mixte 6085 intitulée Laboratoire de Mathématiques Raphaël Salem (LMRS) - 01/04/2018 - - DEC181363DR19..... p.179

Décision de fin de fonction d'assistant de prévention de M. Didier DIVOUX - 31/03/2018 - - DEC181039DR19..... p.180

Décision portant nomination de M Karim Bordji aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FRE2001 intitulée ISTCT - 01/03/2018 - - DEC180946DR19..... p.181

07.01.19. DR20

2018

Décision n° DEC181111DCIF du 16/03/2018 portant cessation de fonctions de Madame Murielle BUSBY, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS - 16/03/2018 - - DEC181111DCIF..... p.182

Décision n° DEC181112DCIF du 16/03/2018 portant nomination de Madame Isabelle SCHNEIDER aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS - 16/03/2018 - - DEC181112DCIF..... p.183

07.01.20. Administration centrale

2018

Décision portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée à la protection des données du CNRS - 22/02/2018 - - DEC180754DAJ..... p.184

07.01.22. Instituts

2018

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Michel Pérault aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) - 01/02/2018 - - DEC181164DAJ..... p.185

Décision portant nomination de M. Jérôme Chappellaz aux fonctions de chargé de mission (INSU) - 27/02/2018 - - DEC180822DAJ..... p.186

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.09. 2017

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier HOUDE, Directeur de l'UMR8240 intitulée "Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant" (LaPsyDÉ), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171160DR01..... p.187

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stefano BOSI, Directeur de l'unité USR3683 intitulée "Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay" (MSH Paris-Saclay), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171229DR01..... p.189

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas VAYATIS, directeur de l'UMR8536 intitulée « Centre de mathématiques et de leurs applications », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/09/2017 - - DEC172756DR01..... p.191

Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle Bril de Rougemont, Directrice de l'unité FR2559 intitulée "Typologie et Universaux Linguistiques : données et modèles", par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171038DR01..... p.193

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stavros KATSANEVAS, Directeur de l'unité UMR7164 intitulée "Astroparticule et Cosmologie" (APC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171089DR01..... p.195

2018

Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort-David, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif, aux responsables de services de la délégation - 18/01/2018 - - DEC181066DR01..... p.197

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christiano Ciuti, directeur de l'UMR7162 intitulée « Laboratoire Matériaux et Phénomène Quantiques » (MPQ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181128DR01..... p.199

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sylvain-Karl Gosselet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 18/01/2018 - - DEC181069DR01..... p.201

07.02.02. DR2

07.02.02.09. 2017

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR 3278 intitulée CRIOBE - 15/05/2017 - - DEC171551DR02..... p.202

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Maréchal pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS 3558 intitulée QUETELET-PROGEDO - 21/10/2017 - - DEC171659DR02..... p.204

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE) -

16/07/2017 - - DEC181129DR02..... p.206

Décision portant délégation de signature à Mme Dana RAPPOPORT CHABANIER, directrice de l'unité UMR 8170, intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire ; - 28/06/2017 - - DEC181127DR02..... p.208

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Claude Bajard, directeur de l'unité UMR7606 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris 6 », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/03/2017 - - DEC181234DR02..... p.210

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra - 13/12/2017 - - DEC173199DR02..... p.212

2018

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7083 intitulée GULLIVER - 13/03/2018 - - DEC180791DR02..... p.213

Décision portant délégation de signature à Mme Inès ZUPANOV, directrice de l'unité UMR8564 Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/03/2018 - - DEC181145DR02..... p.215

Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Kalinowski, directrice de l'unité UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) et Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/03/2018 - - DEC181146DR02..... p.217

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Villard, directrice de l'unité UMS 3750 intitulée Plateforme technologie de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes pour la microfluidique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/03/2018 - - DEC181162DR02..... p.219

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3750 intitulée Institut Pierre-Gilles de Gennes pour la microfluidique - 03/04/2018 - - DEC181166DR02..... p.221

Décision donnant délégation de signature à M. Roberto Casati, directeur de l'unité UMR8129 intitulée Institut Jean-Nicod, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/03/2018 - - DEC181131DR02..... p.223

Décision portant délégation de signature à Mme Daniela Grigori directrice de l'unité mixte de recherche 7243 intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/03/2018 - - DEC181175DR02..... p.225

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8001 intitulée Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation - 23/02/2018 - - DEC180745DR02..... p.227

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication - 29/01/2018 - - DEC180063DR02..... p.229

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique - 04/04/2018 - - DEC180043DR02..... p.231

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7243 intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) - 28/03/2018 - - DEC181176DR02..... p.233

Décision portant délégation de signature à M. David Pointcheval directeur de l'unité 8548 intitulée Département d'Informatique de l'École Normale Supérieure, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/03/2018 - - DEC181167DR02..... p.235

07.02.04. DR4

2018

Décision portant délégation de signature à M. Hervé DUMEZ, directeur de l'unité UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/01/2018 - - DEC180585DR04..... p.237

Décision portant délégation de signature à M. Jinbo BAI, directeur de l'unité GDR3661 intitulée Polymeres Nanocharges 2, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2018 - - DEC181106DR04..... p.239

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation - 26/01/2018 - - DEC180586DR04..... p.241

07.02.05. DR5

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Julia CHAMOT-ROOKE, directrice de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2018 - - DEC180535DR05..... p.243

Décision portant délégation de signature à M. Christian MALOSSE, Mme Catherine HOUY-LEMAIRE, et à M. Sergio TITTONI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio) - 02/02/2018 - - DEC180562DR05..... p.245

Décision portant délégation de signature à Mme Anne E. Berger, directrice de l'unité UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/03/2018 - - DEC180980DR05..... p.246

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Manolakakis, directrice de l'unité UMR8215, intitulée Trajectoires de la sédentarisation à l'Etat, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/03/2018 - - DEC181243DR05..... p.248

Décision portant délégation de signature à M. Olivier LE NOE, directeur de l'unité UMR7220 intitulée INSTITUT DE SCIENCES SOCIALES DU POLITIQUE (ISP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/03/2018 - - DEC180952DR05..... p.250

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Noiville, directrice de l'unité FRE2021 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/02/2018 - - DEC180805DR05..... p.252

07.02.06. DR6

07.02.06.09. 2017

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Martiny directeur de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/08/2017 - - DEC172525DR06..... p.254

2018

Décision portant délégation de signature à M. Christian Moyne pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés - 02/01/2018 - - DEC180626DR06..... p.256

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Wolf, directrice de l'unité UPS76 intitulée INIST, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180668DR06..... p.257

Décision portant délégation de signature à M. Jean Louis TU directeur de l'unité GDR2947 intitulée Géométrie Non Commutative (GNC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180875DR06..... p.259

Décision portant délégation de signature à M. Hervé OYONO-OYONO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2947 intitulée Géométrie Non Commutative (GNC) - 06/02/2018 - - DEC180910DR06..... p.261

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Martiny directeur de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180913DR06..... p.262

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gillery pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC) - 02/01/2018 - - DEC180916DR06..... p.264

Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données du CNRS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 26/03/2018 - - DEC181209DR06..... p.265

Décision portant délégation de signature à M. Julien Penin, directeur de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Économie Théorique et Appliquée (BETA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/03/2018 - - DEC180981DR06..... p.267

Décision portant délégation de signature à Agnès Gramain et Catherine Tromson-Pallix pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Économie Théorique et Appliquée (BETA) - 02/01/2018 - - DEC180982DR06..... p.269

Décision portant délégation de signature à M. Raphaël Pik, directeur de l'unité UMR7358 intitulée Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (CRPG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/03/2018 - - DEC180990DR06..... p.271

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7358 intitulée Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (CRPG) - 07/03/2018 - - DEC180991DR06..... p.273

Décision portant délégation de signature à M. El Mostafa Daya directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'Etude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux (LEM3), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180992DR06..... p.275

Décision portant délégation de signature à Mme Jacqueline Decker pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'Etude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux (LEM3) - 02/01/2018 - - DEC180993DR06..... p.277

Décision portant délégation de signature à M. Jean Yves Marion directeur de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC181020DR06..... p.278

Décision portant délégation de signature à M. Alain Dereux directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/03/2018 - - DEC181023DR06..... p.280

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Chevalier, M. Stéphane Guérin, Mme Claudine Jonon, Mme Nathalie Dufour et Mme Claire Priou-Jacotot, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB) - 08/03/2018 - - DEC181024DR06..... p.282

Décision portant délégation de signature à M. Anthony Dufour, directeur de l'unité FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180625DR06..... p.284

Décision portant délégation de signature à M. William Nasser, directeur de l'unité UMR5240 intitulée Microbiologie, adaptation et pathogénie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/03/2018 - - DEC181236DR07..... p.286

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Brun-Huret, directrice de l'unité UMS833 intitulée Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/02/2018 - - DEC181031DR07..... p.288

Décision portant modification de la décision portant délégation de signature à Mme Christine Berthaud, directrice de l'unité UMS3668 intitulée Centre de communication scientifique directe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC180983DR07..... p.290

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Pinard, directeur par intérim de l'unité USR3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC180979DR07..... p.292

07.02.08. DR8 2018

Décision portant délégation de signature à M. Marc BOUDVILLAIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" - CBM - 06/02/2018 - - DEC180598DR08..... p.294

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Charles BILLAUT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL7002 intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT) - 21/03/2018 - - DEC181140DR08..... p.296

Décision portant délégation de signature consentie à M. Abdelkarim AITMOKHTAR, directeur de l'unité UMR7356 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement » - LaSIE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/03/2018 - - DEC181151DR08..... p.297

Décision portant délégation de signature à M. Abdelkarim AITMOKHTAR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7356 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement LaSIE - 21/03/2018 - - DEC181155DR08..... p.299

Décision portant délégation de signature à Gilles THIBAUT, directeur de l'unité ERL7001 intitulée Groupe, Innovation et Ciblage Cellulaire GICC par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/03/2018 - - DEC181163DR08..... p.300

Décision portant délégation de signature à M. CORDAUX Richard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interactions EBI - 23/03/2018 - - DEC181193DR08..... p.302

Décision portant délégation de signature à M Vincent T'KINDT, directeur de l'unité ERL7002 intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT) par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/03/2018 - - DEC181138DR08..... p.304

Décision portant délégation de signature à M. Franck GUY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7262 intitulée Laboratoire Paléontologie Evolution Paléocécosystèmes Paléoprimateologie (PALEVOPRIM) - 26/03/2018 - - DEC181218DR08..... p.306

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Typage et Archivage d' Animaux Modèles » - TAAM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/03/2018 - - DEC180947DR08..... p.307

Décision portant délégation de signature à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 07/03/2018 - - DEC180995DR08..... p.309

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie HEUVELINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L

- 07/03/2018 - - DEC180996DR08..... p.311

Décision portant délégation de signature à M. Franck FAYON, Directeur de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du solide à Hauts Champs » - RMN-SHC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 07/03/2018 - - DEC180997DR08..... p.313

Décision portant délégation de signature à M. Eric ROBERT, directeur de l'unité GDR2025 intitulée « Applications de Procédés PHYSiques à la Biologie » - HAPPYBIO, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2018 - - DEC181027DR08..... p.315

Décision portant délégation de signature à Mme Marianne GRABER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7266 intitulée Littoral, Environnement et Sociétés LIENSs - 23/03/2018 - - DEC181194DR08..... p.317

07.02.09. DR10 2018

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène DUMORTIER, directrice de l'unité UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/03/2018 - - DEC181143DR10..... p.319

Décision portant délégation de signature à M. Michel BARROT, directeur de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/03/2018 - - DEC181135DR10..... p.321

Décision portant délégation de signature à M. Didier BRETON, directeur de l'unité USR3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/03/2018 - - DEC181147DR10..... p.323

Décision portant délégation de signature à Mme Delphine GARNIER, directrice de l'unité GDS3670 intitulée Plateforme d'analyse chimique Strasbourg-Illkirch, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/03/2018 - - DEC181148DR10..... p.325

Décision portant délégation de signature à M. Pascal VILLA, directeur de l'unité UMS3286 intitulée Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/03/2018 - - DEC181153DR10..... p.327

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc GALZI, directeur de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/03/2018 - - DEC181154DR10..... p.329

Décision portant délégation de signature à M. Paolo SAMORI, directeur de l'unité UMR7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/03/2018 - - DEC181156DR10..... p.331

Décision portant délégation de signature à M. Yves MELY, directeur de l'unité UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2018 - - DEC181048DR10..... p.333

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe CASSEL, directeur de l'unité UMR7364 intitulée Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2018 - - DEC181051DR10..... p.335

Décision portant délégation de signature à M. Vincent ROUCOULES directeur de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Sciences des Matériaux de Mulhouse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2018 - - DEC181052DR10..... p.337

Décision portant délégation de signature à M. Yann BUGEAUD, directeur de l'unité UMR7501 intitulée Institut de recherche mathématique avancée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2018 - - DEC181053DR10..... p.339

Décision portant délégation de signature à M. André DUFOUR, directeur de l'unité UMS3489 intitulée Centre d'Investigations Neurocognitives & Neurophysiologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2018 - - DEC181082DR10..... p.341

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie REIBEL FOISSET, directrice de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2018 - - DEC181083DR10..... p.343

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc IMLER, directeur de l'unité FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/03/2018 - - DEC181084DR10..... p.345

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas GIUSEPPONE, directeur de l'unité FR3627 intitulée Matériaux et Nanosciences Grand Est, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/03/2018 - - DEC181130DR10..... p.347

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN, directeur de l'unité FR2010 intitulée Fédération de Chimie "Le Bel" , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/03/2018 - - DEC181134DR10..... p.349

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale ROMBY, directrice de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/03/2018 - - DEC181144DR10..... p.351

07.02.11. DR12

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Graziani, directrice de l'unité FR3041 intitulée Fédération de recherche Environnement et Société par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC180937DR12..... p.353

Décision portant délégation de signature à Mme Johanne Albertini pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3041 intitulée Fédération de recherche Environnement et Société - 01/03/2018 - - DEC180938DR12..... p.355

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Vandenberghe, directeur de l'unité FR3515 intitulée Fabri de Peiresc par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC180940DR12..... p.356

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Antoinette Maupertuis, directrice de l'unité UMR6240 intitulée Lieux, Identités, Espaces, Activités par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC180953DR12..... p.358

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Birraldacci pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6240 intitulée Lieux, Identités, Espaces, Activités - 01/03/2018 - - DEC180954DR12..... p.360

Décision portant délégation de signature à M. Etienne Save, directeur de l'unité FR3512 intitulée Comportement, cerveau, cognition Fédération 3C, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC180959DR12..... p.361

Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier Alario pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3512 intitulée Comportement, cerveau, cognition Fédération 3C - 01/03/2018 - - DEC180960DR12..... p.363

Décision portant délégation de signature à M. James Sturgis, directeur de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC180970DR12..... p.364

Décision portant délégation de signature à M. Eric Cascales pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires - 01/03/2018 - - DEC180971DR12..... p.366

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Delaporte, directeur de l'unité UMR7341 intitulée Laboratoire Lasers, plasmas et procédés photoniques par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC180987DR12..... p.367

Décision portant délégation de signature à M. Olivier UTEZA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7341 intitulée Laboratoire Lasers, plasmas et procédés photoniques - 01/03/2018 - - DEC180988DR12..... p.369

Décision portant délégation de signature à M. Livio De Luca, directeur de l'unité UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181045DR12..... p.370

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Gaffet, directeur de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC181087DR12..... p.372

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Gilles Boyer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit - 01/03/2018 - - DEC181088DR12..... p.374

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Beuzit, directeur de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180423DR12..... p.375

Décision portant délégation de signature à Mme Nataly Garcia Manzone pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille - 02/01/2018 - - DEC180424DR12..... p.377

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Heulin, directeur de l'unité FR3098 intitulée Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180513DR12..... p.379

Décision portant délégation de signature à Mme Joëlle Cavaliéri pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3098 intitulée Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux - 02/01/2018 - - DEC180515DR12..... p.381

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Viel, directeur de l'unité FR1739 intitulée Fédération des sciences chimiques de Marseille par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180528DR12..... p.382

Décision portant délégation de signature à M. Dominique EYHERAMENDY, directeur de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180653DR12..... p.384

Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte MOUROT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique - 02/01/2018 - - DEC180654DR12..... p.386

Décision portant délégation de signature à M. Marin Dacos, directeur de l'unité USR2004 intitulée Centre pour l'édition électronique ouverte par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180687DR12..... p.387

Décision portant délégation de signature à Mme Carole Bedrossian pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR2004 intitulée Centre pour l'édition électronique ouverte - 02/01/2018 - - DEC180688DR12..... p.389

Décision portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) - 22/02/2018 - - DEC180759DAJ..... p.390

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Bouffier, directrice de l'unité USR3125 intitulée Maison Méditerranéenne des sciences de l'Homme par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180768DR12..... p.396

Décision portant délégation de signature à Mme Marthe STEFANINI, directrice de l'unité UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180772DR12..... p.398

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Maljean-Dubois pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen - 02/01/2018 - - DEC180773DR12..... p.400

Décision portant délégation de signature à M. Tam Mignot, directeur de l'unité UMR7283 intitulée Laboratoire de chimie bactérienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180777DR12..... p.402

Décision portant délégation de signature à Mme Mireille Ansaldi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7283 intitulée Laboratoire de Chimie bactérienne - 02/01/2018 - - DEC180778DR12..... p.404

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Mortessagne, directeur de l'unité UMS820 intitulée Institut d'Etudes scientifiques de Cargèse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180783DR12..... p.406

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Giudicelli pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS820 intitulée Institut d'Etudes scientifiques de Cargèse - 02/01/2018 - - DEC180784DR12..... p.408

Décision portant délégation de signature à M. Cristinel Diaconu, directeur de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180789DR12..... p.409

Décision portant délégation de signature à M. Rémy Potheau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille - 02/01/2018 - - DEC180790DR12..... p.411

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Faucherre, directeur de l'unité UMR7298 intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180808DR12..... p.413

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Mailloux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7298 intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne - 02/01/2018 - - DEC180809DR12..... p.415

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Sagaut, directeur de l'unité UMR7340 intitulée Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2018 - - DEC180884DR12..... p.416

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Boutin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7340 intitulée Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres - 01/02/2018 - - DEC180885DR12..... p.418

Décision portant délégation de signature à M. Stefan Enoch, directeur de l'unité UMR7249 intitulée Institut Fresnel, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC180933DR12..... p.419

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Brasselet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7249 intitulée Institut Fresnel - 01/03/2018 - - DEC180934DR12..... p.421

Décision portant délégation de signature à M. Johannes Ziegler, directeur de l'unité UMR7290 intitulée laboratoire de psychologie cognitive par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC180935DR12..... p.423

07.02.12. DR13

2018

FR3724 - Délégation de signature de M. Vincent LAUDET - 19/03/2018 - - DEC181120DR13..... p.425

UMR9000 - Délégation de signature de Mme Christiane WEBER - 27/03/2018 - - DEC181220DR13..... p.427

GS2000 - Délégation de signature de Mme Estelle DONADEI FACCHIN - 19/03/2018 - - DEC181118DR13..... p.429

07.02.13. DR14

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Michèle Guidetti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (CLLE) - 05/03/2018 - - DEC180710DR14..... p.431

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Louarn, directeur de l'UMR5277 intitulée Institut de recherche en astrophysique et planétologie (IRAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/02/2018 - - DEC180640DR14..... p.432

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Bouclet, à Mme Gersende Fort et à Mme Nicole Lhermitte pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5219 intitulée Institut de mathématiques de Toulouse (IMT) - 20/03/2018 - - DEC180825DR14..... p.434

Décision portant délégation de signature à M. Simon Thorpe, directeur de l'UMR5549 intitulée Centre de recherche cerveau et cognition (CERCO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/03/2018 - - DEC180998DR14..... p.436

Décision portant délégation de signature à Mme Claire Thouailles, à M. Emmanuel Barbeau et à Mme Karine Bouyer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5549 intitulée Centre de recherche cerveau et cognition (CERCO) - 08/03/2018 - - DEC180999DR14..... p.438

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Giraudo, directrice de l'UMR5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (CLLE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/02/2018 - - DEC180708DR14..... p.440

Décision portant délégation de signature à Mme Nicole Le Gal, à M. Patrick Pinet, à M. Emmanuel Caux, à M. François Lignières, à Mme Emilie Dupin, à M. Alexandre Baudrimont, et à Mme Laurence Lavergne pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5277 intitulée Institut de recherche en astrophysique et planétologie (IRAP) - 05/03/2018 - - DEC180641DR14..... p.442

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Guedj, directeur de l'UMR5219 intitulée Institut de mathématiques de Toulouse (IMT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2018 - - DEC180824DR14..... p.444

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées - 05/04/2018 - - DEC181241DAJ..... p.446

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Estivalezes, directeur de l'UMS3667 intitulée Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/01/2018 - - DEC180359DR14..... p.447

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine Marouzé pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3667 intitulée « Calcul en Midi-Pyrénées » (CALMIP) - 22/01/2018 - - DEC180360DR14..... p.449

07.02.14. DR15

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Céline Stchogoleff pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5258 intitulée Laboratoire du futur (LOF) - 20/03/2018 - - DEC181139DR15..... p.450

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Dulor pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) - 20/03/2018 - - DEC181136DR15..... p.452

Décision portant délégation de signature à M. Bertram Blank, directeur de l'UMR5797 intitulée Centre d'Études Nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/03/2018 - - DEC181109DR15..... p.454

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Lecomte, directrice de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2018 - - DEC181098DR15..... p.456

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Guillot, directeur de l'UMR5258 intitulée Laboratoire du futur (LOF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2018 - - DEC181097DR15..... p.458

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Guibert, directeur de l'UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/03/2018 - - DEC181227DR15..... p.460

Décision portant délégation de signature à M. Urtzi Etxeberria, directeur par intérim de l'UMR5478 intitulée Centre de Recherche sur la Langue et les Textes Basques (IKER), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/03/2018 - - DEC181201DR15..... p.462

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Agard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3626 intitulée Plateforme Aquitaine de CARactérisation des MATériaux (PLACAMAT) - 20/03/2018 - - DEC181158DR15..... p.464

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Grévy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG) - 20/03/2018 - - DEC181141DR15..... p.466

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul Salvétat, directeur de l'UMS3626 intitulée Plateforme Aquitaine de CARactérisation des MATériaux (PLACAMAT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/03/2018 - - DEC181157DR15..... p.468

Décision portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) - 22/02/2018 - - DEC180758DAJ..... p.470

07.02.17. DR18

2018

délégation de signature F. DUMEIGNIL UCCS - UMR8181 - 01/12/2017 - - DEC173345DR18..... p.476

Délégation de signature Philippe FROGUEL UMR8199 GI3M - 19/12/2017 - - DEC173362DR18..... p.478

07.02.19. DR20

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Marjorie Nanteuil pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 21/03/2018 - - DEC181174DR20..... p.480

Décision portant délégation de signature à Mme Marjorie Nanteuil, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Debosque, délégué régional de la délégation Côte d'Azur (DR20) - 21/03/2018 - - DEC181173DR20..... p.481

Décision portant modification de la décision DEC180345DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Benoît Debosque, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur (DR20) - 27/02/2018 - - DEC181001DAJ..... p.482

07.02.20. Administration centrale

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données du CNRS - 22/02/2018 - - DEC180757DAJ..... p.483

Décision portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science par intérim (DGD-S) - 30/03/2018 - - DEC181103DAJ..... p.484

07.02.21. Instituts

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Astrid Lambrecht, directrice de l'Institut de Physique par intérim (INP) - 30/03/2018 - - DEC181101DAJ..... p.485

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'INSHS - 14/03/2018 - - DEC181003DAJ..... p.487

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.02. DR2

2018

Décision portant modification des dispositions relatives à l'unité mixte de service UMS3665 intitulée « Institut des sciences de la communication » - 01/03/2018 - - DEC180927PDT..... p.488

07.03.15. DR16

07.03.15.09. 2017

Décision de prorogation de l'unité mixte internationale UMI3663 EPIDAPO du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018 - 21/12/2017 - - DEC173051INSHS..... p.489

2018

Décision modifiant la décision collective DEC173280DGDS prolongeant l'UMI3189 à partir du 1er janvier 2018 pour un an. - 19/03/2018 - - DEC180704INSHS..... p.490

07.03.16. DR17

2018

Décision portant création de l'unité mixte de recherche UMR6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL) - 14/03/2018 - - DEC180560INSIS..... p.491

07.03.22. Décisions collectives

2018

Décision portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université Clermont Auvergne, de l'université Sorbonne université et de l'université de Lille. - 05/03/2018 - - DEC180930DGDS..... p.492

07.04. Décisions tarifaires

07.04.04. DR4

2018

Décision relative au tarif des produits de l'Institut de Biologie Intégrative de la Cellule, I2BC-UMR9198 concernant la Plateforme de Service d'Identification et de Caractérisation des Protéines par Spectrométrie de masse (SICAPS) - 06/03/2018 - - DEC180922DR04..... p.540

07.04.07. DR7

2018

Décision relative à la tarification du Ly-ETEM hébergé à l'UMR5256 intitulée Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement de Lyon (IRCELYON) UMR5256 - 22/03/2018 - - DEC181185DR07..... p.542

07.04.13. DR14

2018

Décision relative au tarif des produits de l'unité FR3450 intitulée Laboratoire Agrobiosciences interactions et biodiversité (AIB). - 15/02/2018 - - DEC180712DR14..... p.544

Décision relative aux tarifs des produits de l'UMR5623 intitulée Laboratoire Interactions Moléculaires et Réactivité (IMRCP). - 15/02/2018 - - DEC180713DR14..... p.546

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1 - Paris-Villejuif

2018

Décision portant prorogation du mandat des membres du conseil de laboratoire de l'UMR7244 intitulée, « Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques » - 16/03/2018 - - DEC181085DR01..... p.548

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7172 intitulée «Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité » (THALIM) - 08/03/2018 - - DEC180977DR01..... p.549

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR9912 intitulée «Sciences et Technologies de la Musique et du Son» (STMS) - 08/03/2018 - - DEC180976DR01..... p.551

07.06.02. DR2

2018

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité propre de service UPS2000 « Centre national de compétences en Nanosciences (C'Nano) - 29/03/2018 - - DEC181247DR02..... p.553

07.06.04. DR4

2018

Décision portant modification du rattachement à une délégation régionale du groupement de recherche n°3661 intitulé « Polymères Nanochargés 2 (POLYNANO 2) » - 06/03/2018 - - DEC180939INSIS..... p.554

07.06.06. DR6

2018

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS76 intitulée INIST - 02/01/2018 - - DEC180669DR06..... p.555

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST - 28/02/2018 - - DEC180895DR06..... p.556

07.06.07. DR7

2018

Décision portant constitution du comité de gestion du restaurant du CNRS de la délégation Rhône Auvergne - 01/03/2018 - - DEC180943DR07..... p.557

07.06.08. DR8

2018

Décision modificative de la décision collective DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création des équipes de recherche labellisées - 26/02/2018 - - DEC180494INSB..... p.559

Décision fixant la composition de la cellule de gestion de crise au sein de la Délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes MOY800 - 04/04/2018 - - DEC181323DR08..... p.560

07.06.15. DR16

2018

Décision portant suppression de l'unité mixte internationale UMI2954 Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA) - 30/03/2018 - - DEC181114INS2I..... p.561

07.06.16. DR17

2018

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR6613 intitulée Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine (LAUM). - 14/03/2018 - - DEC180951INSIS..... p.562

07.06.17. DR18

2018

Décision portant modification de l'intitulé et du sigle de l'unité mixte de recherche UMR6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'information (FOTON). - 26/03/2018 - - DEC180994INSIS..... p.563

07.06.19. DR20

2018

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7284 intitulée Institut de Recherche sur le Cancer et le Vieillessement (IRCAN) - 13/03/2018 - - DEC181042DR20.....
p.564

Décision portant modification de la décision DEC090014DR20 du 04/06/2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC) - 30/03/2018 - - DEC181244DR20..... p.565

07.06.21. Instituts

2018

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2018 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques (INSB). - 08/02/2018 - - DEC180577INSB..... p.566

DEC181102DAJ

Décision portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science par intérim (DGD-S)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 16 avril 2018, M. Alain Schuhl, professeur des universités, est nommé aux fonctions de directeur général délégué à la science par intérim.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mars 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC181100DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Astrid Lambrecht aux fonctions de directrice de l'Institut de Physique par intérim

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC150035DAJ du 27 janvier 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur de l'Institut de Physique ;

Vu la décision DEC152916DAJ du 27 janvier 2016 portant nomination de Mme Astrid Lambrecht aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Physique (INP) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 16 avril 2018, il est mis fin aux fonctions de M. Alain Schuhl, directeur de l'Institut de Physique.

Art. 2. – A compter de cette même date, Mme Astrid Lambrecht, directrice adjointe scientifique, est chargée d'exercer par intérim les fonctions de directrice de l'Institut de Physique.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mars 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC181000DAJ

Décision portant nomination de Mme Marjorie Nanteuil aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Côte d'Azur

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20 avril 2016 portant nomination de M. Benoît Debosque aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} mars 2018, Mme Marjorie Nanteuil est nommée adjointe au délégué régional de la circonscription Côte d'Azur.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 février 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC181293DRH

Le Président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS,

Vu l'instruction générale n°INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS,

Vu l'accord du 20 juin 2013 conclu entre le CISME et les partenaires sociaux portant révision partielle de la Convention collective nationale des Services de santé au travail interentreprises du 20 juillet 1976,

Vu l'accord du 21 février 2018 conclu entre PRESANSE et les partenaires sociaux portant sur les rémunérations minimales annuelles garanties,

Vu l'avenant n°1 du 27 février 2014 modifiant l'annexe I de la convention collective nationale des services de santé au travail interentreprises,

Vu les crédits inscrits en colonne NA (subvention d'Etat), comptes 64621000 et 64622000,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 10,

Vu l'article L. 4623-1 du code du travail,

Vu l'article R. 4623-25 et suivants du code du travail,

Vu la décision n°DEC171891DRH du 27 juin 2017 relative à la rémunération des médecins de prévention au CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les dispositions de l'article 2 de la décision n°DEC171891DRH du 27 juin 2017 relative à la rémunération des médecins de prévention au CNRS sont remplacées par les dispositions suivantes :



« Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Catégorie	Ancienneté	Rémunération mensuelle forfaitaire brute (correspondant à une quotité de travail à temps plein, soit 151,67 heures)
1	0 à 5 ans	6 155,00 €
2	5 à 10 ans	6 448,08 €
3	10 à 15 ans	6 741,17 €
4	15 à 20 ans	6 917,08 €
5*	A partir de 20 ans	7 802,21 €

».

Article 2 : Les dispositions de l'article 3 de la décision n°DEC171891DRH du 27 juin 2017 relative à la rémunération des médecins de prévention au CNRS sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des collaborateurs médecins du CNRS sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Ancienneté	Rémunération mensuelle forfaitaire brute (correspondant à une quotité de travail à temps plein, soit 151,67 heures)
Recrutement	5 175,58 €
A partir de 6 mois de formation théorique (soit normalement 6 mois après le recrutement)	5 434,33 €
Fin de la formation théorique (soit normalement 2 ans après le recrutement)	5 706,08 €

».

Article 3 : Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

30 MARS 2018

Fait à Paris, le

P/Le Président-Directeur général
Le Directeur général délégué aux ressources



Christophe Coudroy

* Catégorie 5 = Plus de 21 ans de présence dans la classe 21 (Grille du CISME) + 10%

DEC181246DR01

Décision portant nomination de **M. Dominique PADOVANI** aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques et nommant Mme Marie-Agnès SARI en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 29 mars 2017 ;

Considérant que **M. Dominique PADOVANI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 15 au 17 novembre, puis du 13 au 15 décembre 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Dominique PADOVANI**, CRCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, à compter du 16 décembre 2017.

M. Dominique PADOVANI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Dominique PADOVANI** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

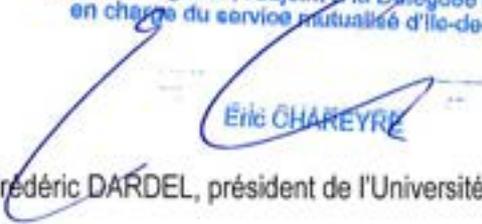
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 28 décembre 2017



La directrice de l'UMR8601
Marie-Agnès SARI

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale
en charge du service mutualisé d'Ile-de-France



Eric CHAREYRE

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris-Descartes



POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Nicolas JEANJEAN

DEC181207DR01

Décision portant nomination de Mme Laurence DEL MAESTRO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire et nommant M. Jonathan WEITZMAN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 7 juillet 2017 ;

Considérant que **Mme Laurence DEL MAESTRO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris Michel-Ange du CNRS et l'Institut Curie les 28 et 30 janvier, puis du 10 au 13 mars 2009.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Laurence DEL MAESTRO**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire à compter du 8 juillet 2017.

Mme Laurence DEL MAESTRO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laurence DEL MAESTRO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 4 octobre 2017

Jonathan Weitzman
UNIVERSITE PARIS DIDEROT-P7
UMR 7116 du CNRS
Valérie MEZGER, Directrice Adjointe
Bâtiment Lavoisier, Case 2012
35 rue Michèle Brion - 75205 PARIS Cedex 13
Tel. (33) 1 47 97 89 14 Fax (33) 1 47 97 89 11

Le directeur de l'unité
Jonathan WEITZMAN

Visa de Clarisse LEBOUR-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

Clarisse Lebour-David

Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris Diderot

Christine Clerici

DEC181054DR01

Décision portant cessation de fonctions de Mme Aude GREZKA, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité FRE2008 intitulée Lexiques, dictionnaires, informatique (LDI)

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132242DR05 du 12 juillet 2013 portant nomination de **Mme Aude GREZKA** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par **Mme Aude GREZKA** dans l'unité du CNRS FRE2008 à compter du 31 décembre 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 12/12/2017

la Directrice de l'unité
Gabrielle LE TALLEC-LLORET



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

Visa de Jean-Pierre ASTRUC, président de l'Université Paris 13



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

DEC181255DR01

Décision portant nomination de Mme Christelle VASNIER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8015 intitulée Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 nommant M. Nicolas LEULLIOT directeur de l'UMR8015 intitulée Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie et recherche, option *détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle* délivré à **Mme Christelle VASNIER** le 12 septembre 2014 par SGS Qualité Industrie ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris-Villejuif, le 8 décembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Christelle VASNIER, AI, est nommée personne compétente en radioprotection jusqu'à la date d'expiration de son attestation, soit le 12 septembre 2019.

Article 2 : Missions¹

Mme Christelle VASNIER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **Mme Christelle VASNIER** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 10 janvier 2018

Le directeur de l'UMR8015
Nicolas LEULLIOT

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale
en charge du service mutualisé d'Ile-de-France

Eric CHAREYRE

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris-Descartes

POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Nicolas JEANJEAN

DEC181320DR01

Décision portant nomination de Mme Catherine SIX aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité MOY100 intitulée Délégation Paris-Villejuif

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Mme Clarisse LEFORT-DAVID, directrice de l'unité MOY100 Délégation Paris-Villejuif ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur option « détention ou gestion de sources radioactives scellées et non scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivré à Mme Catherine SIX le 22 décembre 2017 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis du CRHSCT du 22 mars 2018.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Catherine SIX, ingénieure de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22 décembre 2017.

Article 2 : Missions¹

Mme Catherine SIX exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Catherine SIX sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 04 avril 2018

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



DEC180899INSHS

Décision portant nomination de M. Nicolas Sauger aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°828 intitulée Centre de Données Socio-Politiques (CDSP).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC133025DGDS en date du 13 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°828 intitulée Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) et nommant M. Laurent Lesnard directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC172598INSHS portant cessation de fonctions de M. Laurent Lesnard, directeur et nomination de M. Nicolas Sauger, directeur par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil d'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas Sauger, Professeur à Sciences Po Paris, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC133025DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **9 MARS 2018**

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173295INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Michel Werner, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7592 intitulée « Institut Jacques Monod »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7592 intitulée « Institut Jacques Monod » ;

Vu la décision DEC171903INSB en date du 17 juillet 2017 portant nomination de M. Roger Karess, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Roger Karess, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} février 2018.

II. A compter de cette même date, M. Michel Werner, chercheur au CEA, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC180499INSB

Décision portant nomination de M. Roger Karess aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7592 intitulée « Institut Jacques Monod »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7592 intitulée « Institut Jacques Monod » ;

Vu l'avis des partenaires ;

Vu l'accord de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} février 2018, M. Roger Karess, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC181208DR01

Décision portant nomination de **M. Laifa AHMADI** aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC173127INS2I portant renouvellement de l'unité mixte UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF) et nommant M. Frédéric MAGNIEZ en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 septembre 2016 ;

Considérant que **M. Laifa AHMADI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 2 au 4 mai, puis du 26 au 28 juin 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Laifa AHMADI**, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF), à compter du 29 juin 2017.

M. Laifa AHMADI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Paris-Villejuif

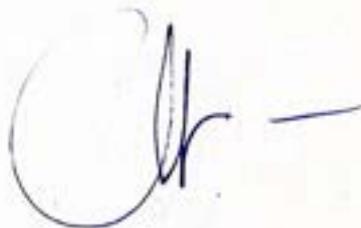
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

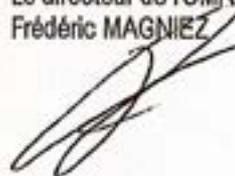
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laila AHMADI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 9 janvier 2018



Le directeur de l'UMR8243
Frédéric MAGNIEZ



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot



DEC162631DR02

Décision portant nomination de Mme Hélène Thomassin-Bourrel aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7622 intitulée Laboratoire de Biologie du développement

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant Mme Sylvie Schneider Maunoury, directrice de l'unité UMR7622 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivré à Mme Hélène Thomassin-Bourrel, le 14/10/2016 par SGS Qualitest Industrie;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 18/11/2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Hélène Thomassin-Bourrel, chargée de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection jusqu'au 16/03/2022, date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions¹

Mme Hélène Thomassin-Bourrel exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Hélène Thomassin-Bourrel sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25/11/2016

La directrice d'unité
Sylvie Schneider-Maunoury

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



DEC162710DR02

Décision portant nomination de M Cédric Duprilot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR3664 intitulée Dynamique du noyau

LA DIRECTRICE,



Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133019DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n° 3664 intitulée Dynamique du Noyau ;

Vu la décision n° DEC151634INSB du 31/08/2015 nommant Mme Angela Taddei en qualité de directrice ;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'UMR3664 en date du 29/09/2016 ;

Considérant que M Cédric Duprilot a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Paris-Villejuif du CNRS, du 03/10/2016 au 05/10/2016 et du 14/11/2016 au 16/11/2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : M Cédric Duprilot, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR3664 intitulée Dynamique du noyau, à compter du 01/12/2016.

M Cédric Duprilot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Cédric Duprilot est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/12/2016
Institut Curie
Dr Angela Taddei
Directrice

La directrice de l'unité
Angela Taddei

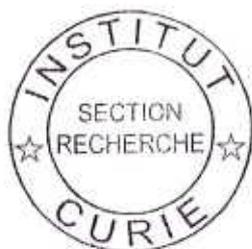
Unité Dynamique du Noyau UMR3664 CNRS/IC
26 rue d'Ulm - Pavillon Pasteur
75248 Paris Cedex 05
Tél. : 01 56 24 67 04 - Fax : 01 46 33 30 16
angela.taddei@curie.fr

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Véronique Debisschop

La déléguée régionale pour
la circonscription Paris B

Véronique Debisschop



Visa de la directrice du Centre de Recherche Institut Curie
Geneviève Almouzni

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC173073DR02

Décision portant nomination de Mme Sandrine Bujaldon aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7141 intitulée Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Francis-André Wollman, directeur de l'unité UMR7141 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivré à Mme Sandrine Bujaldon le 04/10/2017 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris B du 23/11/2017,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Sandrine Bujaldon, assistante ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 09/11/2017.

Article 2 : Missions¹

Mme Sandrine Bujaldon exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Sandrine Bujaldon sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28/11/2017

Le directeur d'unité
Francis-André Wollman

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC173042DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Colette Gilbert, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141487DR01 du 15/05/2014 portant nomination de Mme Colette Gilbert aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Colette Gilbert dans l'unité du CNRS n°7241, à compter du 01/01/2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21/11/2017

Le directeur de l'unité
Alain Prochiantz

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa de l'Administrateur du Collège de France
Alain Prochiantz

DEC173101INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Gilles Crambert, directeur par intérim de l'équipe de recherche labellisée n°8228 intitulée « Métabolisme et physiologie rénales »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133029DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'équipe de recherche labellisée n°8228 intitulée « Métabolisme et physiologie rénales » et nommant Mme Aurélie Edwards directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Aurélie Edwards, directrice de l'équipe de recherche labellisée susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2018.

II. A compter de cette même date, M. Gilles Crambert, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'équipe de recherche labellisée susvisée, jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche





DEC170572DR02

Décision portant nomination de Mme Anne Gibaud-Chemin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer et nommant M. José Arturo Londono Vallejo en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR3244 en date du 08/12/2016 ;

Considérant que Mme Anne Gibaud-Chemin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Villejuif du CNRS les 3-4-5 octobre 2016 et les 14-15-16 novembre 2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anne Gibaud-Chemin, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer, à compter du 17/11/2016.

Mme Anne Gibaud-Chemin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne Gibaud-Chemin est placée sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr16, rue Pierre et Marie Curie
75005 ParisT 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/03/2017



Le directeur de l'unité
José Arturo Londono Vallejo

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de la directrice du Centre de Recherche Institut Curie
Geneviève Almouzni



Par déléguation,
Tatiana HERBE

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz





Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 ParisT 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

DEC170917DR02

Décision portant nomination de Mme Justine Laurent aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes et nommant M. Philippe Petitjeans en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7636 en date du 04/09/2016 ;

Considérant que Mme Justine Laurent a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Paris-Villejuif du CNRS du 03/10/2016 au 05/10/2016 et du 14/11/2016 au 16/11/2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Justine Laurent, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes, à compter du 01/03/2017.

Mme Justine Laurent exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Justine Laurent est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

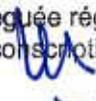
Fait à Paris, le 10/03/2017

Le directeur de l'unité
Philippe Petitjeans



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

La déléguée régionale pour
la circonscription Paris B



Véronique Debisschop

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris
Jean-François Joanny



ESPCI  **PARIS**

Direction Générale

ESPCI Paris

10 rue Vauquelin 75 231 Paris cedex 05

Tél : 01 40 79 45 02

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz





DEC171497DR02

Décision portant nomination de M. Thierry Decamps aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant Mme Fabienne Aujard directrice de l'unité Mécanismes Adaptatifs et Evolution ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées délivré à M. Thierry Decamps le 08/02/2017 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 30/03/2017,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Thierry Decamps, ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 08/06/2017.

Article 2 : Missions¹

M. Thierry Decamps exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Thierry Decamps sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11/05/2017

La directrice d'unité
Fabienne Aujard

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David

DEC172189DR02

Décision portant nomination de Mme Sandrine Masscheleyn aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Bruno Miroux directeur de l'unité UMR7099 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives non scellées délivré à Mme Sandrine Masscheleyn le 21/06/2017 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 30/06/2017,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Sandrine Masscheleyn, assistant ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/09/2017.

Article 2 : Missions¹

Mme Sandrine Masscheleyn exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Sandrine Masscheleyn sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14/09/2017

Le directeur d'unité
Bruno Miroux

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC172272DR02



Décision portant nomination de Mme Amélie Chimènes aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7206 intitulée Eco-Anthropologie et Ethnobiologie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7206 intitulée Eco-Anthropologie et Ethnobiologie et nommant M. Serge Bahuchet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7206 en date du 23/09/2016 ;

Considérant que Mme Amélie Chimènes a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS du 08/02/2005 au 10/02/2005 et du 08/03/2005 au 10/03/2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Amélie Chimènes, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7206 intitulée Eco-Anthropologie et Ethnobiologie, à compter du 15/05/2017,

Mme Amélie Chimènes exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Amélie Chimènes est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/07/2017

La déléguée régionale pour
la circonscription Paris B

Le directeur de l'unité
Serge Bahuchet

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Véronique Debisschop

Le Président
du Muséum national d'histoire naturelle

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle

Bruno David

Bruno DAVID



DEC172352DR02

Décision portant nomination de Mme Lydie Cheval aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133029DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n° ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales et nommant Mme Aurélie Edwards en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'ERL8228 en date du 16/09/2016 ;

Considérant que Mme Lydie Cheval a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Paris B du CNRS du 02/05/2017 au 04/05/2017 et du 26/06/2017 au 28/06/2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Lydie Cheval, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales, à compter du 29/06/2017.

Mme Lydie Cheval exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M ou Mme Lydie Cheval, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/08/2017

La directrice de l'unité
Aurélie Edwards



Visa de la déléguée régionale du CNRS

La déléguée régionale pour
la circonscription Paris B


Véronique Debisschop
Visa de la déléguée régionale Paris 6 de l'Inserm

~~Sylviane Inocencio~~ Camille CHAUDONNET



Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz





DEC172353DR02

Décision portant nomination de M. Guillaume Bouvignies aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7203 intitulée Laboratoire des biomolécules

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7203 intitulée Laboratoire des biomolécules et nommant Mme Sandrine Sagan en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7203 en date du 06/01/2017 ;

Considérant que M Guillaume Bouvignies a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Paris B du CNRS du 02/05/2017 au 04/05/2017 et du 26/06/2017 au 28/06/2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : M Guillaume Bouvignies, chercheur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7203 intitulée Laboratoire des biomolécules, à compter du 29/06/2017.

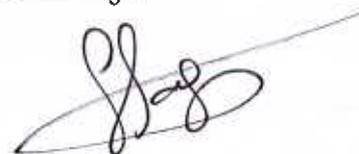
M Guillaume Bouvignies exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Guillaume Bouvignies est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/08/2017

La directrice de l'unité
Sandrine Sagan



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard





DEC172356DR02

Décision portant nomination de M Francis Cassagne aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux et nommant M. Ricardo Lobo en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8213 en date du 02/02/2017 ;

Considérant que M Francis Cassagne a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Paris B du CNRS du 02/05/2017 au 04/05/2017 et du 26/06/2017 au 28/06/2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : M Francis Cassagne, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux, à compter du 29/06/2017.

M Francis Cassagne exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Francis Cassagne est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/08/2017

Le directeur de l'unité
Ricardo Lobo

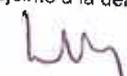


R. LOBO
LPEM - UMR 8213
CNRS - UPMC - ESPCI

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Véronique Debisschop

Pour la déléguée régionale et par délégation
L'adjointe à la déléguée régionale



Laurence DECKER-JUGIE

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris

Jean-François Joanny



ESPCI PARIS

Direction Générale

ESPCI Paris

10 rue Vauquelin 75 231 Paris cedex 05

Tel : 01 40 79 45 02

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie

Jean Chambaz





DEC172357DR02

Décision portant nomination de Mme Christelle Souprayen aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif et nommant M. Ludovic Jullien en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8640 en date du 13/03/2017 ;

Considérant que Mme Christelle Souprayen a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 02/05/2017 au 04/05/2017 et du 26/06/2017 au 28/06/2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christelle Souprayen, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif, à compter du 29/06/2017.

Mme Christelle Souprayen exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christelle Souprayen est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

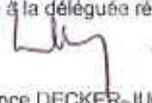
Fait à Paris, le 09/08/2017

Le directeur de l'unité
Ludovic Jullien



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Pour la déléguée régionale et par délégation
L'adjointe à la déléguée régionale



Laurence DECKER-JUGIE

Visa du directeur de l'École normale supérieure
Marc Mézard



Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



DEC172701DR02

Décision portant nomination de M. Michaël Trichet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR3631 intitulée Institut de biologie Paris-Seine

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133023DGDS du 20/12/2013 nommant M. Michel Labouesse, directeur de l'unité FR3631 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur industrie recherche option sources radioactives non scellées délivré à M. Michaël Trichet le 06/11/2012 par le CNAM ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 30/06/2017,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Michaël Trichet, ingénieur de recherche est nommé personne compétente en radioprotection à compter du 01/01/2014 jusqu'au 16/10/2017, date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions¹

M. Michaël Trichet exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Michaël Trichet sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21/09/2017

Le directeur d'unité
Michel Labouesse

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC172895DR02

Décision portant nomination de Mme Sandrine Bujaldon aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FRC550 intitulée Institut de Biologie Physico-Chimique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133024DGDS du 20/12/2013 nommant M. Francis-André Wollman, directeur de l'unité FRC550 ;

Vu les certificats de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives non scellées délivrés à Mme Sandrine Bujaldon le 09/11/2012 et le 04/10/2017 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu la convention FRC550 pour la gestion et le partage du local d'entreposage des déchets radioactifs ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Sandrine Bujaldon, assistant ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 01/10/2017.

Article 2 : Missions¹

Mme Sandrine Bujaldon exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail. Elle est désignée responsable de la soute à déchets pour la FRC550 à compter du 01/10/2017 pour la durée inscrite dans la convention de soute.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Sandrine Bujaldon sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/10/2017

Le directeur d'unité
Francis-André Wollman

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC173410DR02

Décision portant nomination de Mme Christiane Deregnacourt aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes

LE DIRECTEUR,



Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 163091INEE du 01/02/2016 nommant M. Philippe Grellier directeur de l'unité UMR7245 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivré à Mme Christiane Deregnacourt le 22/09/2017 par SGS Qualitest Industrie;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 23/11/2017,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Christiane Deregnacourt, chargée de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22/03/2018.

Article 2 : Missions¹

Mme Christiane Deregnacourt exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Christiane Deregnacourt sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29/12/2017

Le directeur d'unité
Philippe Grellier

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David



DEC173341DR02

Décision portant nomination de Mme Oulfa Belhadj-Khlaifi aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'USR3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation

LE DIRECTEUR,



Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 133027DGDS du 20/12/2013 nommant M. Bertrand Lavedrine directeur de l'unité USR3224 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules, délivré à Mme Oulfa Belhadj-Khlaifi le 22/09/2017 par SGS Qualitest Industrie;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 23/11/2017,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Oulfa Belhadj-Khlaifi, assistant ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22/09/2017.

Article 2 : Missions¹

Mme Oulfa Belhadj-Khlaifi exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Oulfa Belhadj-Khlaifi sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29/12/2017

Le directeur d'unité
Bertrand Lavedrine

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David



DEC172903DR02

Décision portant nomination de Mme Sophie Bombard aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9187 intitulée Chimie, Modélisation et Imagerie pour la Biologie

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS du 18/12/2014 nommant Mme Marie-Paule Fichou, directrice de l'unité UMR9187 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle délivré à Mme Sophie Bombard le 14/09/2017 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis du CHSCT de l'Institut Curie du 22/09/2017,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Sophie Bombard, chargée de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 23/11/2017 jusqu'au 14/09/2022, date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions¹

Mme Sophie Bombard exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Sophie Bombard sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 31/10/2017

La directrice d'unité
Marie-Paule Fichou

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa de la directrice du centre de Recherche
Geneviève Almouzni

Visa de la directrice déléguée du centre de recherche du site d'Orsay
Mounira Amor-Gueret

Visa de la déléguée régionale Paris 12 de l'Inserm
Camille Chaudonneret

Décision portant cessation de fonctions de A-M. LEZINE, M-N. HOUSSAIS et A-F. SIFEDDINE et Nomination de J-B. CHARRASSIN aux fonctions de directeur par intérim et nomination de J. BOUTIN, F. CODRON, E. GUILYARDI et B. TURCQ aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°7159 intitulée « Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques » (LOCEAN).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7159 intitulée « Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques » (LOCEAN) et nommant Mme Anne-Marie LEZINE directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Madame Anne-Marie LEZINE, directrice, ainsi qu'à celles de Madame Marie-Noëlle HOUSSAIS et de Monsieur Abdel Fettah SIFEDDINE, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter du 1^{er} mars 2018, M. Jean-Benoît CHARRASSIN, Professeur des Universités au MNHN, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'à la fin de mandat de l'unité.

Madame Jacqueline BOUTIN (DR2 au CNRS), Monsieur Francis CODRON (PU à Sorbonne Université), Monsieur Eric GUILYARDI (DR2 au CNRS) et Monsieur Bruno TURCQ (DR2 à l'IRD) sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'à la fin de mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **05 MARS 2018**

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75734 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC180500INSU

Décision portant cessation de fonctions de Mme Laurence EYMARD et nomination de M. Loïc SEGALEN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3455 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers Paris-Centre Ecce Terra » (ECCE TERRA).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 portant nomination de M. Loïc SEGALEN aux fonctions de directeur de l'Observatoire des sciences de l'univers Paris-Centre Ecce Terra ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC171297DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3455 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers Paris-Centre Ecce Terra » (ECCE TERRA) et nommant Mme Laurence EYMARD directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Loïc SEGALEN, Professeur des universités à Sorbonne Université, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité, en remplacement de Mme Laurence EYMARD.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

05 MARS 2018

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC180821INSHS

Décision portant nomination de Mme Anne Simon, directrice par intérim, de Mme Anne Lafont et de M. Philippe Roussin, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) et nommant M. Esteban Buch, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Anne Simon, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} mars 2018 jusqu'au 31 août 2018, en remplacement de M. Esteban Buch, appelé à d'autres fonctions.

Mme Anne Lafont, directrice d'études à l'EHESS et M. Philippe Roussin, directeur de recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} mars 2018 jusqu'au 31 août 2018, en remplacement de Mme Marielle Macé, et de M. Giovanni Careri, appelés à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 mars 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC180261INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Antonella Romano, directrice, et nomination de M. Rafael Mandressi aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8560 intitulée Centre Alexandre Koyré (CAK)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8560 intitulée Centre Alexandre Koyré (CAK) et nommant Mme Antonella Romano, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC152932INSHS en date du 13 janvier 2016 portant nomination de M. Wolf Feuerhahn et de M. Rafael Mandressi aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n° 8560 intitulée Centre Alexandre Koyré (CAK) ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Antonella Romano, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} février 2018.

II. A compter de cette même date, M. Rafael Mandressi, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC180269DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Etienne Reyssat, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142523DR01 du 27/10/2014 portant nomination de M. Etienne Reyssat aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Etienne Reyssat, dans l'unité du CNRS n°7636, à compter du 01/01/2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16/01/2018

Le directeur de l'unité
Philippe Petitjeans

Visa de la déléguée régionale du CNRS

DEC180870DR04

Décision portant nomination de Madame Nicole CHARRIERE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3601, intitulée Institut français de bioinformatique ;

Vu la décision DEC172725INSB nommant Madame Claudine MEDIGUE directeur de l'unité à compter du 15/09/2017 ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Nicole CHARRIERE, IE, est nommée chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS3601 à compter du 01/02/2018, en remplacement de Madame Patricia LAPLAGNE.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 février 2018

Pour le président - directeur général et
par délégation,
Le directeur d'unité
Claudine MEDIGUE



DEC180869DR04

Décision portant nomination de Monsieur Laurent SENGMANIVANH, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,



Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3681, intitulée Institut de physique théorique ;

Vu la décision DEC172118INP nommant Monsieur François DAVID directeur de l'unité à compter du 01/07/2017 ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Laurent SENGMANIVANH, ingénieur CEA, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR3681 à compter du 01/02/2018, en remplacement de Monsieur Michel BAUER.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 février 2018

Pour le président - directeur général et
par délégation,
Le directeur d'unité
François DAVID

DEC180398DR06

Décision portant nomination de Mme Sophie BRAVETTI-PLONEIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7198 intitulée IJL et nommant Monsieur Thierry BELMONTE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7198 en date du 30/01/2018 ;

Considérant que Mme Sophie BRAVETTI-PLONEIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, **du 5 au 7 avril 2005 et du 24 au 26 avril 2005.**

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sophie BRAVETTI-PLONEIS, technicienne de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7198 intitulée IJL, à compter du 30 janvier 2018.

Mme Sophie BRAVETTI-PLONEIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie BRAVETTI-PLONEIS, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 2 février 2018

Le directeur de l'unité
Thierry BELMONTE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel SINANIDÈS

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre MUTZENHARDT

DEC180397DR06

Décision portant nomination de M. Ludovic PASQUIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre portant renouvellement de l'unité mixte n° 7198 intitulée IJL et nommant Monsieur Thierry BELMONTE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7198 en date du 30/01/2018 ;

Considérant que M. Ludovic PASQUIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine à Vandœuvre-lès-Nancy, les **13, 14, 23, 24, 29 et 30 juin 2016**.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Ludovic PASQUIER, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7198 intitulée IJL, à compter du 30 janvier 2018.

M. Ludovic PASQUIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Ludovic PASQUIER, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 2 février 2018

Le directeur de l'unité
Thierry BELMONTE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel SINANIDÈS

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre MUTZENHARDT

DEC180396DR06

Décision portant nomination de M. Bernard ROUAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7198 intitulée IJL et nommant Monsieur Thierry BELMONTE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7198 en date du 30/01/2018 ;

Considérant que M. Bernard ROUAT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **le CNRS et l'Université de Lorraine à Vandœuvre-lès-Nancy, du 20 au 22 mai 2014 et du 10 au 13 juin 2014.**

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Bernard ROUAT, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7198 intitulée IJL, à compter du 30 janvier 2018.

M. Bernard ROUAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bernard ROUAT, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 2 février 2018

Le directeur de l'unité
Thierry BELMONTE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel SINANIDÈS

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre MUTZENHARDT



DEC180879DR06

Décision portant cessation de fonctions de Madame Sandrine MATHIOT, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132980DR06 du 4 septembre 2013 portant nomination de Madame Sandrine MATHIOT aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Madame Sandrine MATHIOT, dans l'unité du CNRS n° 7036, à compter du 1^{er} avril 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nancy, le 12 février 2018

Le directeur de l'unité
Dominik SCHANIEL

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel SINANIDÈS

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre MUTZENHARDT

DEC180400DR06

Décision portant nomination de M. Benoît DENAND aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7198 intitulée IJL et nommant Monsieur Thierry BELMONTE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7198 en date du 30/01/2018 ;

Considérant que M. Benoît DENAND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le **CNRS et l'Université de Lorraine à Vandœuvre-lès-Nancy, les 13, 14, 23, 24, 29 et 30 juin 2016.**

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Benoît DENAND, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7198 intitulée IJL, à compter du 30 janvier 2018.

M. Benoît DENAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Benoît DENAND, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 2 février 2018

Le directeur de l'unité
Thierry BELMONTE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel SINANIDÈS

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre MUTZENHARDT

DEC180401DR06

Décision portant cessation de fonctions de M. Luc MOREAU, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean LAMOUR (IJL)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133255DR06 du 20 septembre 2013 portant nomination de M. Luc MOREAU aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M Luc MOREAU, dans l'unité du CNRS n° 7198, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nancy, le 24 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Thierry BELMONTE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel SINANIDÈS

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre MUTZENHARDT

DEC180426DR06

Décision portant nomination de M. Gwendal LE BARS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7198 intitulée IJL et nommant Monsieur Thierry BELMONTE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7198 en date du 30/01/2018 ;

Considérant que M. Gwendal LE BARS occupe les fonctions d'assistant en Hygiène et Sécurité.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Gwendal LE BARS, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée IJL, à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. Gwendal LE BARS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Gwendal LE BARS, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 2 février 2018

Le directeur de l'unité
Thierry BELMONTE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel SINANIDÈS

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre MUTZENHARDT

DEC180399DR06

Décision portant nomination de M. Jacky DULCY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7198 intitulée IJL et nommant Monsieur Thierry BELMONTE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7198 en date du 30/01/2018 ;

Considérant que M. Jacky DULCY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine à Vandœuvre-lès-Nancy, **du 27 au 29 mars 2007 et du 22 au 24 mai 2007**

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jacky DULCY, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7198 intitulée IJL, à compter du 30 janvier 2018.

M. Jacky DULCY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jacky DULCY, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 2 février 2018

Le directeur de l'unité
Thierry BELMONTE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel SINANIDÈS

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre MUTZENHARDT

DEC173204INSMI

Décision portant nomination de Mme Véronique Maume-Deschamps aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) et nommant M. Stéphane Cordier directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Véronique Maume-Deschamps, Professeur des universités à l'Université Claude Bernard, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151298DGDS portant renouvellement de l'unité UMS3458, en remplacement de M. Stéphane Cordier, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche




www.cnrs.fr

Campus Grand Mige
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC180010INSB

Décision portant nomination de M. Marc Lemaire aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5240 intitulée « Microbiologie, adaptation et pathogénie »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5240 intitulée « Microbiologie, adaptation et pathogénie » et nommant M. Henri-William Nasser directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marc Lemaire, Professeur à l'Université Claude Bernard Lyon 1, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2018

Le président – directeur général
Antoine Petit



DEC180588IN2P3

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Laurent Pinard, directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151303DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité de service et recherche intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Gianpietro Cagnoli, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} mars 2018.

II. A compter de cette même date, M. Laurent Pinard, Ingénieur de recherche hors classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 05/03/2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180642INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Paul VIRICELLE, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5307 intitulée Laboratoire Georges Friedel (LGF)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5307 intitulée Laboratoire Georges Friedel et nommant Mme Anna FRACZKIEWICZ directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Anna FRACZKIEWICZ, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} Mars 2018.

II. A compter de cette même date, M. Jean-Paul VIRICELLE directeur de recherche à l'École des Mines de Saint-Etienne, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 1^{er} août 2018.

III. A compter de cette même date, M. Guillaume KERMOUCHE, professeur des universités à l'École des Mines de Saint-Etienne, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 1^{er} août 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 mars 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC181168DR08

Décision portant nomination de M. Nolwenn POUZET aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité MOY800 intitulée « Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes » - DCLPC.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 3 octobre 2017 portant nomination de Mme Marion Blin aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 18 septembre 2013 ;

Considérant que M. Nolwenn POUZET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 12 juin au 09 septembre 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Nolwenn POUZET, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité du CNRS MOY800, à compter du 03 octobre 2017.

M Nolwenn POUZET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Nolwenn POUZET est placé directement sous l'autorité de la Déléguée Régionale par intérim.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 mars 2018

La déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC180493DR08

Décision portant nomination de Mme Charline PARENTEAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC.

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, dont le directeur par intérim est M. Christophe GUINET ;

Vu l'avis du conseil de l'ULR7372 en date du 23/10/2014 ;

Considérant que Mme Charline PARENTEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 12 juin au 09 septembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Charline PARENTEAU, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Mme Charline PARENTEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Charline PARENTEAU, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villiers-en-Bois, le 25 janvier 2018

Le directeur d'unité par Intérim
M. Christophe GUINET

Visa du Président de l'Université de La Rochelle
M. Jean-Marc OGIER

Date 12 mars 2018

Visa La Déléguée Régionale par intérim
Mme Marion BLIN

Date 19 mars 2018

DEC180508DR08

Décision portant nomination de Mme Charline PARENTEAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7372 intitulé « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, dont le directeur par intérim est M. Christophe GUINET à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industriel/recherche option « *sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaire à leur contrôle* » délivré à Mme Charline PARENTEAU le 20 mars 2013 par la Société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis du Conseil De Laboratoire du 23 octobre 2014 (renouvellement de l'avis du CDL du 20 mai 2010) ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Charline PARENTEAU, Ingénieur d'Etudes, est nommée personne compétente en radioprotection jusqu'au 20 mars 2023.

Article 2 : Missions¹

Mme Charline PARENTEAU exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Charline PARENTEAU sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villiers-en-Bois, le 25 janvier 2018

Le directeur d'unité par intérim
Christophe GUINET

Visa du Président de l'Université de La Rochelle
M. Jean-Marc OGIER

Date 12 mars 2018

Visa de la Déléguée Régionale par Intérim
Mme Marion BLIN

Date 19 mars 2018

DEC180556DR08

Décision portant nomination de Mme Christine CANAFF aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n°7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP et nommant M. Yannick POUILLOUX en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7285 en date du 31 mai 2012 ;

Considérant que Mme Christine CANAFF a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée l'Université de Poitiers les 25-26-27 septembre 2007 et 16-17-18 octobre 2007.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christine CANAFF, Ingénieure de Recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Christine CANAFF exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christine CANAFF, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 06 février 2018

Le Directeur d'unité
M. Yannick POUILLOUX

Visa du Président de l'Université de Poitiers
M. Yves JEAN

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Mme Marion BLIN

DEC180503DR08

Décision portant nomination de M. Simon DENIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC.

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, dont le directeur par intérim est M. Christophe GUINET ;

Vu l'avis du conseil de l'ULR7372 en date du 27/01/2011 ;

Considérant que M. Simon DENIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Tours du 14 au 29 juin 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Simon DENIS, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

M. Simon DENIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Simon DENIS, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villiers-en-Bois, le 25 janvier 2018

Le directeur d'unité par Intérim
M. Christophe GUINET

Visa du Président de l'Université de La Rochelle
M. Jean-Marc OGIER

Date 12 mars 2018

Visa La Déléguée Régionale par intérim
Mme Marion BLIN

Date 19 mars 2018

DEC180557DR08

Décision portant nomination de Mme Sophie MORISSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n°7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP et nommant M. Yannick POUILLOUX en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7285 en date du 31 mai 2012 ;

Considérant que Mme Sophie MORISSET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée l'Université de Poitiers les 11-12 juin 2012, 18-25-26 septembre 2012 et 01-02 octobre 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sophie MORISSET, Assistante d'Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Sophie MORISSET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie MORISSET, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 06 février 2018

Le Directeur d'unité
M. Yannick POUILLOUX

Visa du Président de l'Université de Poitiers
M. Yves JEAN

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Mme Marion BLIN

DEC180558DR08

Décision portant cessation de fonctions de Mme Elodie FOURRE, d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers » - IC2MP.

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC163072DR08 du 05 janvier 2017 portant nomination de Mme Elodie FOURRE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Elodie FOURRE, dans l'unité du CNRS n°7285, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 06 février 2018

Le Directeur d'unité
M. Yannick POUILLOUX

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Mme Marion BLIN

DEC180793INC

Décision portant modification de la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité propre de recherche intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation – CEMHTI » et nommant Mme Catherine Bessada directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

A l'article 1 de la décision n° DEC171286DGDS du 21 décembre 2017, les dispositions relatives à l'UPR3079 sont modifiées comme suit :

La ligne suivante est supprimée :

« Directeur adjoint : M. Patrick ECHEGUT, directeur de recherche au CNRS »

La ligne suivante est ajoutée :

« Directeur adjoint : M. Franck FAYON, directeur de recherche au CNRS »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 mars 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC181324DR08

Décision portant nomination de M. Pascal BRAULT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7344 intitulée Groupe de recherche sur l'énergétique des Milieux Ionisés GREMI

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7344, intitulée Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés GREMI, dont la directrice est Mme Anne-Lise THOMANN;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pascal BRAULT, Directeur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7344 intitulée Groupe de recherche sur l'énergétique des Milieux Ionisés GREMI à compter du 15 avril 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ORLEANS, le 4 avril 2018

Pour le président - directeur général et par
délégation,
La directrice Anne-Lise THOMANN

DEC181172INC

Décision portant renouvellement du mandat de sous-directeur de M. Ludovic Brutinot de l'unité propre de recherche UPR3079 intitulée " Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation - CEMHTI "

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171698DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. Jacques Maddaluno aux fonctions de directeur de l'Institut de chimie ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité propre de recherche intitulée " Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation - CEMHTI " ;

Sur proposition du directeur d'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Ludovic Brutinot, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé sous-directeur de l'unité propre de recherche intitulée " Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation - CEMHTI " n° UPR3079 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 mars 2018

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur de l'institut de chimie
Jacques MADDALUNO



DEC180239DR10

Décision portant nomination de Madame Sandrine Glatron aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7367 intitulée Dynamiques européennes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7367, intitulée Dynamiques européennes et nommant M. Maurice Carrez en qualité de directeur ;

Considérant que Madame Sandrine Glatron a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 4 au 6 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006.

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Sandrine Glatron, chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7367 intitulée Dynamiques européennes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Madame Sandrine Glatron exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Sandrine Glatron est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur d'unité
Maurice Carrez



Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



l'université de Strasbourg

Michel DENEKEN

DEC180186DR10

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Laurent Daeffler, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UPR9022 intitulée Modèles Insectes de l'Immunité Innée**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141619DR10 du 13 juin 2014 portant nomination de M. Laurent Daeffler aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Laurent Daeffler, dans l'unité UPR9022 intitulée Modèles Insectes de l'Immunité Innée à compter du 01/02/2018.

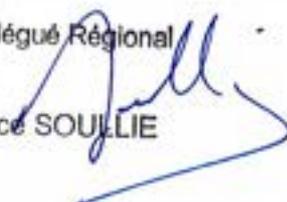
Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 18/01/2018



Le directeur de l'unité
Jean-Luc Imler

Visa du délégué régional du CNRS



Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

DEC180112DR10

Décision portant nomination de M. Simon GREE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) et nommant M. Vincent Roucoules en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur industrie/recherche option « sources radioactives scellées » (sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules) délivré à M. Simon GREE le 20/03/14 par RaMsEs (Radioprotection et Mesures Environnementales) de l'IPHC ;

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

M. Simon GREE, Ingénieur d'étude, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20/03/14.

Article 2 : Missions

M. Simon GREE exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

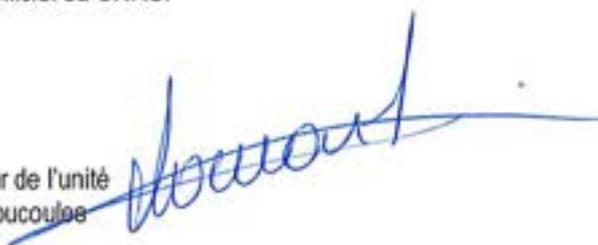
L'identité et les coordonnées de M. Simon GREE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Mulhouse le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Vincent Roucoules



Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional
Patrice SOULLIE



Visa de la Présidente de l'Université de Haute Alsace



DEC180111DR10

Décision portant nomination de M. Lionel Limousy aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) et nommant M. Vincent Roucoules en qualité de directeur ;

Considérant que M. Lionel Limousy a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 14 au 16 mai 2013 et du 11 au 13 juin 2013.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Lionel Limousy, maître de conférences, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) à compter du 1^{er} janvier 2018.

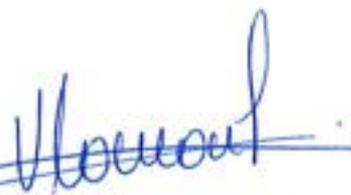
M. Lionel Limousy exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Lionel Limousy est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mulhouse le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Vincent Roucoules



Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa de la Présidente de l'Université de Haute Alsace



DEC180110DR10

Décision portant nomination de M. Alban Florentin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) et nommant M. Vincent Roucoules en qualité de directeur ;

Considérant que M. Alban Florentin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alban Florentin, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. Alban Florentin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alban Florentin est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mulhouse le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Vincent Roucoules



Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa de la Présidente de l'Université de Haute Alsace



DEC180109DR10

Décision portant nomination de M. Luc Delmotte aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) et nommant M. Vincent Roucoules en qualité de directeur ;

Considérant que M. Luc Delmotte a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 4 au 6 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Luc Delmotte, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. Luc Delmotte exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Luc Delmotte est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mulhouse le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité
Vincent Roucoules



Le Délégué Régional

Visa du délégué régional du CNRS

Patrice SOULLIE

Visa de la Présidente de l'Université de Haute Alsace



DEC180543DR11

Décision portant cessation de fonctions de Mme Brigitte Bois, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP)¹ au sein de l'unité mixte 5820 intitulée CERAG.

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142552DR11 du 1^{er} octobre 2014 portant nomination de Mme Brigitte Bois aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par Mme Brigitte Bois, dans l'unité du CNRS n°5820, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01 février 2018

Le directeur de l'unité
Radu Burlacu

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC180498DR12

Décision portant nomination de M. Lionel BERTAUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7256 intitulée Information génomique et structurale (IGS)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7256 intitulée Information génomique et structurale (IGS) et nommant Mme Chantal ABERGEL en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7256 en date du 22/12/2017 ;

Considérant que M. Lionel BERTAUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Lionel BERTAUX, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7256 intitulée Information génomique et structurale (IGS), à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. Lionel BERTAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Lionel BERTAUX est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 février 2018

La directrice de l'unité
Chantal ABERGEL

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC180496DR12

Décision portant cessation de fonctions de Mme Chantal SOSCIA, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122162DR12 du 17 juillet 2012 portant nomination de Mme Chantal SOSCIA aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Chantal SOSCIA, dans l'unité du CNRS n°UMR7255, à compter du 1^{er} février 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2018

Le directeur de l'unité
James STURGIS

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC180456DR12

Décision portant nomination de M. Robert ROUSIC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171283DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM) et nommant Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de la FR3479 en date du 01/02/2018 ;

Considérant que M. Robert ROUSIC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 en 2001.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Robert ROUSIC, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM), à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. Robert ROUSIC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Robert ROUSIC est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 05/02/2018

La directrice de l'unité
Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC180454DR12

Décision portant nomination de Mme Cécile VINCENTI (KHELFALLAH) aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC162666INSHS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf) et nommant M. Eric JOLLY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8171 en date du 22/01/2018 ;

Considérant que Mme Cécile VINCENTI (KHELFALLAH) a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM PACA du 29 au 31 mars 2016 et du 19 au 21 avril 2016 à Marseille.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Cécile VINCENTI (KHELFALLAH), Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mme Cécile VINCENTI (KHELFALLAH) exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Cécile VINCENTI (KHELFALLAH) est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 30/01/2018

Le directeur de l'unité
Eric JOLLY

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC180363DR12

Décision portant nomination de Mme Véronique ANDRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO) et nommant Mme Isabelle MERLE en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7308 en date du 23/01/2018 ;

Considérant que Mme Véronique ANDRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisé par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 26 au 28 mars 2013.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Véronique ANDRE, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO), à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mme Véronique ANDRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique ANDRE est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 23/01/18

La directrice de l'unité
Isabelle MERLE

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président D'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC180361DR12

Décision portant nomination de Mme Elodie VERMASSE (MANSOUR) aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la FR3512 intitulée Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C (FR 3C)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171283DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° FR3512 intitulée Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C (FR 3C) et nommant M. Etienne SAVE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de de la FR3512 en date du 23/01/2018 ;

Considérant que Mme Elodie VERMASSE (MANSOUR) a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 9 au 11 mai 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Elodie VERMASSE (MANSOUR), Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la FR3512 intitulée Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C (FR 3C), à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mme Elodie VERMASSE (MANSOUR) exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elodie VERMASSE (MANSOUR) est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 23/01/2018

Le directeur de l'unité
Etienne SAVE

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC180306DR12

Décision portant nomination de M. Éric CARROLL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7303 intitulée Temps, espaces, langages Europe méridionale méditerranée (TELEMME)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7303 intitulée Temps, espaces, langages Europe méridionale méditerranée (TELEMME) et nommant M. Xavier DAUMALIN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7303 en date du 2/02/2018 ;

Considérant que M. Éric CARROLL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 9 au 11 mai 2006 et du 6 au 8 juin 2006.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Éric CARROLL, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7303 intitulée Temps, espaces, langages Europe méridionale méditerranée (TELEMME), à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. Éric CARROLL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Éric CARROLL est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 2/02/2018

Le directeur de l'unité
Xavier DAUMALIN

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC180303DR12

Décision portant nomination de M. Guy ANDRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA) et nommant Mme Estelle HERRSCHER en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7269 en date du 20/02/2018 ;

Considérant que M. Guy ANDRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée l'INSERM PACA du 29 au 31 mars 2016 et du 19 au 21 avril 2016 à Marseille.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Guy ANDRE, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA), à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. Guy ANDRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Guy ANDRE, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 22/02/2018

La directrice de l'unité
Estelle HERRSCHER

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC180495DR12

Décision portant nomination de Mme Maïalène CHABALIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM) et nommant M. James STURGIS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7255 en date du 26/01/2018 ;

Considérant que Mme Maïalène CHABALIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Mme Landois du 5 au 7 mars 2001 et du 19 au 21 mars 2001.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Maïalène CHABALIER, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM), à compter du 1^{er} février 2018.

Mme Maïalène CHABALIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Maïalène CHABALIER est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2018

Le directeur de l'unité
James STURGIS

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC180878INSIS

Décision portant nomination de M. Félix TOMI, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6134 intitulée Sciences Pour l'Environnement (S P E)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6134 intitulée Sciences Pour l'Environnement (S P E) et nommant M. Paul Antoine SANTONI, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} février 2018, M. Félix TOMI, professeur des universités à l'Université de Corse, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 1^{er} août 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 mars 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180756DAJ

Décision portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 20 novembre 2009 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC170318DAJ du 20 février 2017 portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de chargée de mission auprès du Président ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} avril 2018, Mme Ghislaine Gibello est nommée déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse, en remplacement de M. Younis Hermès, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 22 février 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC180616DR12

Décision portant nomination de M. Paul CERVETTI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI) et nommant M. Olivier POULIQUEN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7343 en date du 05/09/2016 ;

Considérant que M. Paul CERVETTI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM PACA du 29 au 31 mars 2016 et du 19 au 21 avril 2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Paul CERVETTI, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI), à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. Paul CERVETTI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Paul CERVETTI est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21/02/2018

Le directeur de l'unité
M. Olivier POULIQUEN

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC180608DR12

Décision portant nomination de Mme Amélie LECCHI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM) et nommant M. Pierre MULLER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7325 en date du 20/07/2017 ;

Considérant que Mme Amélie LECCHI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en 2005 par le CNRS DR12 du 27 au 27 avril 2017 et du 16 au 18 mai 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Amélie LECCHI, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM), à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mme Amélie LECCHI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Amélie LECCHI est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 19/2/2018

Le directeur de l'unité
Pierre MULLER

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC180607DR12

Décision portant nomination de Mme Blandine COURTOIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM) et nommant M. Pierre MULLER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7325 en date du 5/06/2015 ;

Considérant que Mme Blandine COURTOIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en 2005 à Orléans par le CNRS, Délégation Centre Poitou Charentes.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Blandine COURTOIS, Ingénieure d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM), à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mme Blandine COURTOIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Blandine COURTOIS est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 12/02/2018

Le directeur de l'unité
Pierre MULLER

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC180595DR12

Décision portant nomination de M. Sylvain HENRY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7346 intitulée Centre de physique des particules de Marseille (CPPM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7346 intitulée Centre de physique des particules de Marseille (CPPM) et nommant M. Cristinel DIACONU en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7346 en date du 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que M. Sylvain HENRY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée le CNRS DR5 du 11 au 13 mars 2014 et du 8 au 10 avril 2014.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sylvain HENRY, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7346 intitulée Centre de physique des particules de Marseille (CPPM), à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. Sylvain HENRY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sylvain HENRY est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 12 février 2018

Le directeur de l'unité
M. Cristinel DIACONU

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC173099INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Hector Escriva-Garcia, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7232 intitulée « Biologie intégrative des organismes marins »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7232 intitulée « Biologie intégrative des organismes marins » et nommant M. Hervé Moreau directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Hervé Moreau, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2018.

II. A compter de cette même date, M. Hector Escriva-Garcia, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche



DEC180936DR13

Décision portant nomination de Mme Marie ANTOINE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 5535 intitulée Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 14/02/2011 nommant M. Marc PIECHACZYK, directeur de l'unité UMR5535 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources non scellées délivré à Mme Marie ANTOINE le 04 novembre 2016 par RadioproteXion;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire 21 novembre 2014.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Marie ANTOINE, IE, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04 novembre 2016.

Article 2 : Missions²

Mme Marie ANTOINE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Marie ANTOINE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [UMR dont la(ies) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

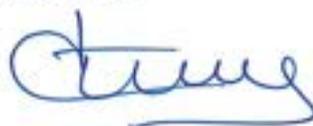
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 02/03/2018


Marc **PIECHACZYK**
Directeur
IGMM - UMR5535

Le directeur d'unité
Marc **PIECHACZYK**

Visa du délégué régional du CNRS
Jérôme VITRE



DEC180919INSU

Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre SOLER et nomination de M. Michael TOPLIS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°831 intitulée « Observatoire Midi-Pyrénées » (OMP).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2017 portant nomination de M. Michael TOPLIS aux fonctions de directeur de l'Observatoire Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°831 intitulée « Observatoire Midi-Pyrénées » (OMP) et nommant M. Pierre SOLER directeur de cette unité ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire en date du 27 novembre 2017 ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Michael TOPLIS, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité, en remplacement de M. Pierre SOLER.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

15 MARS 2018

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégle
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC180656INSB

Décision portant nomination de M. Jérôme Chave aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche n°3450 intitulée « Agrobiosciences Interactions et Biodiversité »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151296DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3450 intitulée « Agrobiosciences Interactions et Biodiversité » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme Chave, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de la fédération de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 mars 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC173102DR15

Décision portant nomination de Mme Valérie BOYER-WATTELET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142135DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM) et nommant M. Jean-Jacques BESSOULE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5200¹ ;

Considérant que Mme Valérie BOYER-WATTELET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires du 18 au 20 septembre 2017 et les 13 novembre 2017, 17 novembre 2017, 23 novembre 2017 et 27 novembre 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie BOYER-WATTELET, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM), à compter du 1^{er} décembre 2017.

Mme Valérie BOYER-WATTELET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie BOYER-WATTELET, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 30 novembre 2017

Le directeur de l'unité
Jean-Jacques BESSOULE



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de Bordeaux
Eric DUTIL

DEC180755DAJ

Décision portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} avril 2018, M. Younis Hermès est nommé délégué régional de la circonscription Aquitaine, en remplacement de Mme Gaëlle Bujan, appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 22 février 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC180849INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M Ricardo Etxepare, directeur et nomination de M. Urtzi Etxeberria directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5478 intitulée Centre de Recherche sur la Langue et les Textes Basques-IKER

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment l'unité mixte de recherche intitulée Centre de Recherche sur la Langue et les Textes Basques-IKER et nommant M. Ricardo Etxepare directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Urtzi Etxeberria, chargé de recherche de classe normale au CNRS est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2018, en remplacement de M Ricardo Etxepare, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

15 MARS 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC180587IN2P3

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Bertram Blank, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaire de Bordeaux Gradignan.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaire de Bordeaux Gradignan et nommant M. Philippe Moretto, directeur de cette unité ;

Vu l'accord de l'université de Bordeaux ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Philippe Moretto, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} mars 2018.

II. A compter de cette même date, M. Bertram Blank, Directeur de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 aout 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/03/18

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180923INSHS

Décision portant prolongation des fonctions de directrice par intérim de Mme Gaëlle BUJAN au sein de l'unité mixte de service n°3657 intitulée ARCHEOVISION - SHS - 3D

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC172500INSHS en date du 11 octobre 2017 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de directrice par intérim de l'UMS3657 – ARCHEOVISION – SHS – 3D jusqu'au 28 février 2018 ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le mandat de Mme Gaëlle BUJEAN en tant que directrice par intérim de l'unité mixte de service susvisée est prolongé d'un mois, jusqu'au 31 mars 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

26 MARS 2018

le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75704 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173164INC

Décision portant nomination de M. Thierry LOISEAU aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°152460INC du 26 janvier 2016 portant renouvellement de la nomination de Monsieur Thierry LOISEAU en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry LOISEAU, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut de chimie pour la période **du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019**. Sa mission a pour objet de suivre les projets et les activités des laboratoires concernés dans le domaine du nucléaire.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry LOISEAU demeure affecté à l'UMR8181 – Unité de Catalyse et Chimie du Solide – Université Lille 1 – Sciences et Technologies – 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX.

Article 2

Du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019** M. Thierry LOISEAU, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

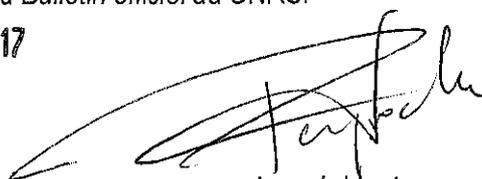
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 DEC. 2017



La présidente
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC173165INC

Décision portant nomination de M. Daniel BORGIS aux fonctions de chargé de mission**LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°152459INC du 12 janvier 2016 portant renouvellement de la nomination de Monsieur Daniel BORGIS en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Daniel BORGIS, Directeur de recherche de 1^{ère} classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut de chimie pour la période **du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'une directrice adjointe scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Chimie Théorique et Calcul Scientifique ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Daniel BORGIS demeure affecté à l'UMR8640 – Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif (PASTEUR) – ENS Paris – Département de Chimie, 24 rue Lhomond – PARIS CEDEX 05.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 M. Daniel BORGIS, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

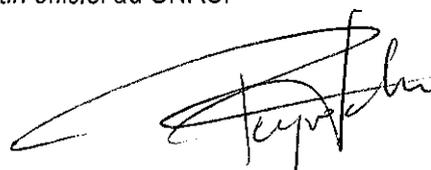
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 DEC. 2017**



La présidente
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC173166INC

Décision portant nomination de Mme Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU aux fonctions de chargée de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°162337INC du 6 octobre 2016 portant la nomination de Mme Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU en qualité de chargée de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU, Professeur des universités 1^{ère} classe, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission auprès de la présidente pour l'Institut de chimie pour la période **du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Chimie du vivant et pour le vivant ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU demeure affectée à l'UMR8601 – Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques – Université Paris Descartes – 45 rue des Saints Pères – 75270 PARIS CEDEX 06.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 Mme Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 DEC. 2017**

La présidente
Anne Peyroche

DEC181089INC

Décision portant nomination de Monsieur Stéphane MENAGE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Stéphane MENAGE, Directeur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président - directeur général pour l'Institut de chimie pour la période **du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2019**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie biorganique et bioinorganique ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane MENAGE demeure affecté à l'UMR5249 – Laboratoire de Chimie et biologie des métaux (LCBM) – CEA Grenoble – 17 rue de Martyrs, 38054 GRENOBLE Cedex 9.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

27 MARS 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mèghe
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC181152INC

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Marius REGLIER aux fonctions de chargé de mission**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°121162INC du 18 avril 2012 portant nomination de Monsieur Marius REGLIER en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

Vu la décision n°133178INC du 12 décembre 2013 portant renouvellement de la nomination de Monsieur Marius REGLIER en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

Vu la décision n°162736INC du 16 décembre 2016 portant renouvellement de la nomination de Monsieur Marius REGLIER en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Il est mis fin, à compter du 30 avril 2018, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut de chimie, exercées par Monsieur Marius REGLIER.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Provence et Corse.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

27 MARS 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13



DEC171514DR17

Décision portant nomination de M. Paul HAMON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Marc Fourmigué aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6226 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6226 en date du 06/04/2017;

Considérant que M. Paul HAMON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée pendant 6 jours en 1996 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Paul HAMON, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. Paul HAMON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Paul HAMON est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Marc Fourmigué

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David Alis



DEC172835DR17

Décision portant nomination de M. Saïd EL MAMOUNI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Gilles CARRON aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6629 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6629 en date du 13/07/2017;

Considérant que M. Saïd EL MAMOUNI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 27 mars au 24 mai 2007 par La Délégation Alsace du CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Saïd EL MAMOUNI, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. Saïd EL MAMOUNI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Saïd EL MAMOUNI est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Gilles Carron

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier Laboux

DEC172451DR17

Décision portant nomination de Mme Morgan PERENNOU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6539 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Environnement Marin

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS portant nominations de M. Luis Tito DE MORAIS aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR 6539 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR6539 en date du 11/07/2017;

Considérant que Mme Morgan Perennou a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 27 au 29 mars et du 24 au 26 avril 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Morgan Perennou, Ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6539 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Environnement Marin à compter du 1^{er} mai 2017.

Mme Morgan Perennou exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Morgan Perennou est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Le Directeur de l'unité

Gabrielle Inguscio

M. Luis Tito DE MORAIS

Visa du président de l'UBO

Matthieu Gallou





DEC170857DR17

Décision portant cessation de fonctions de M. Erwan Le Menn, assistant de prévention au sein de l'UMR 6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151077DR17 du 15/07/2015 portant nomination de M. Erwan Le Menn aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Erwan Le Menn, dans l'unité du CNRS n°6112, à compter du 31/03/2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Antoine Mocquet

Clarisse David

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier Laboux



DEC170857DR17

Décision portant cessation de fonctions de M. Erwan Le Menn, assistant de prévention au sein de l'UMR 6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151077DR17 du 15/07/2015 portant nomination de M. Erwan Le Menn aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Erwan Le Menn, dans l'unité du CNRS n°6112, à compter du 01/03/2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Antoine Mocquet

Clarisse David

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier Laboux



DEC171510DR17

Décision portant nomination de Mme Claudia LALLI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Marc Fourmigué aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6226 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6226 en date du 06/04/2017;

Considérant que Mme Claudia LALLI a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 20 au 22 avril et du 18 au 20 mai 2016 par l'Université de Rennes 1.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Claudia LALLI, Chargée de Recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes à compter du 1^{er} janvier 2017.

Mme Claudia LALLI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Claudia LALLI est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Marc Fourmigué

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David Alis



DEC171512DR17

Décision portant nomination de M. Cédric FISCHMEISTER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Marc Fourmigué aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6226 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6226 en date du 06/04/2017;

Considérant que M. Cédric FISCHMEISTER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 15 juin au 7 juillet 2009 par l'Université de Rennes 1.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Cédric FISCHMEISTER, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. Cédric FISCHMEISTER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cédric FISCHMEISTER est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Marc Fourmigué

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David Alis



DEC171513DR17

Décision portant nomination de M. Thierry GUIZOUARN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Marc Fourmigué aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6226 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6226 en date du 06/04/2017;

Considérant que M. Thierry GUIZOUARN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 16 au 18 mars et du 1^{er} au 3 avril 2015 par l'Université de Rennes 1.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thierry GUIZOUARN, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. Thierry GUIZOUARN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry GUIZOUARN est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Marc Fourmigué

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David Alis



DEC171515DR17

Décision portant nomination de M. Thibault REYNALDO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Marc Fourmigué aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6226 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6226 en date du 06/04/2017;

Considérant que M. Thibault REYNALDO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 16 mars au 3 avril 2015 par l'Université de Rennes 1.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thibault REYNALDO, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. Thibault REYNALDO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thibault REYNALDO est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Marc Fourmigué

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David Alis



DEC171888DR17

Décision portant nomination de Mme Laurence DAVID aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de Mme Françoise GOURMELON aux fonctions de Directrice de l'Unité Mixte de Recherche UMR6554 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6554 en date du 7 juin 2017;

Considérant que Mme Laurence DAVID a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 21 au 25 novembre 2011 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laurence DAVID, Assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Mme Laurence DAVID exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laurence DAVID est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le

La Directrice de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Françoise GOURMELON

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'UBO

Matthieu Gallou

DEC171890DR17

Décision portant nomination de M. Jean NABUCET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de Mme Françoise GOURMELON aux fonctions de Directrice de l'Unité Mixte de Recherche UMR6554 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6554 en date du 7 juin 2017 ;

Considérant que M. Jean NABUCET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 24 au 28 juin et du 16 au 18 septembre 2008 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean NABUCET, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. Jean NABUCET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean NABUCET est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

La Directrice de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Françoise GOURMELON

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Rennes 2

Olivier David





DEC172182DR17

Décision portant nomination de Mme Céline LIORZOU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6538 intitulée Laboratoire Géosciences Océan

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Marc-Andre GUTSCHER aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6538 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6538 en date du 27/06/2017

Considérant que Mme Céline LIORZOU a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 14 au 17 mars et 16 au 23 mai 2011 par l'Université de Bretagne Occidentale.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Céline LIORZOU, Ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6538 intitulée Domaines océaniques à compter du 1^{er} janvier 2017.

Mme Céline LIORZOU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline LIORZOU est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Marc-Andre GUTSCHER

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'UBO

Matthieu Gallou



DEC180628DR17

Décision portant nomination de Mme Karine BRETON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6590 intitulée Espace et Société

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC173203INSHS du portant nominations de Mme Emmanuelle HELLIER aux fonctions de directrice de l'Unité Mixte de Recherche UMR6590 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6590 en date du 27 novembre 2017;

Considérant que Mme Karine Breton a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 27 au 29 mars et du 24 au 26 avril 2017 par l'Université de Rennes 1.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Karine Breton, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6590 intitulée Espace et Société à compter du 1^{er} mai 2017.

Mme Karine Breton exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Karine Breton est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

Visa de la déléguée régionale du CNRS

La Directrice de l'unité

Gabrielle Inguscio

Emmanuelle Hellier

Visa du président de l'Université Rennes 2

Olivier David

DEC181004DR17

Décision portant nomination de Mme Marylène BERCEGEAY-NISSABOURI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6051 intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe

La Directrice,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nomination de Mme Sylvie OLLITRAULT aux fonctions de Directrice de l'Unité Mixte de Recherche UMR6051 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6051 en date du 17 octobre 2017;

Considérant que Mme Marylène BERCEGEAY-NISSABOURI a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 24 au 26 juin et du 16 au 18 septembre 2008 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marylène BERCEGEAY-NISSABOURI, Ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6051 intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe à compter du 1^{er} janvier 2017.

Mme Marylène BERCEGEAY-NISSABOURI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marylène BERCEGEAY-NISSABOURI est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

La Directrice de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Sylvie OLLITRAULT

Gabrielle INGUSCIO

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David ALIS



DEC173196INSB

Décision portant nomination de M. Frank LAFONT aux fonctions de chargé de mission**LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Frank LAFONT, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 27, Immunologie, Relation hôte pathogène.

Pour l'exercice de cette mission, M. Frank LAFONT demeure affecté au Centre d'Infection et d'Immunité de Lille (CIIL - UMR8204).

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, M. Frank LAFONT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie (DR18).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 DEC. 2017**

Anne Peyroche

DEC181363DR19

Décision portant cessation de fonctions de Mme Edwige AUVRAY, assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité mixte 6085 intitulée Laboratoire de Mathématiques Raphaël Salem (LMRS)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC140739DR19 du 21 février 2014 portant nomination de Mme Edwige AUVRAY aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Edwige AUVRAY, dans l'unité du CNRS n°6085, intitulée Laboratoire de Mathématiques Raphaël Salem (LMRS), à compter du 1^{er} avril 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 1^{er} avril 2018

Le directeur de l'unité
M. Pierre CALKA

Visa du délégué régional du CNR
M. Vincent GOUJON

Visa du Président de l'université
de Rouen Normandie
M. Joël ALEXANDRE

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC181039DR19

Décision portant cessation de fonctions de M. Didier DIVOUX, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité mixte 6301 intitulée Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) [ou le(la) délégué(e)]

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132244DR19 du 13/11/2013 portant nomination de M. Didier DIVOUX aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Didier DIVOUX, dans l'unité mixte 6301 intitulée Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT) à compter du 31 mars 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 31 mars 2018

La directrice de l'unité
Myriam BERNAUDIN

Visa du délégué régional du CNRS
M. Vincent GOUJON

Le Président de l'Université de Caen
M. Pierre DENISE

DEC180946DR19

Décision portant nomination de M Karim BORDJI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FRE 2001 intitulée Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 16129DGDS du 16 décembre 2016 portant création de la FRE 2001 intitulée Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT) et nommant Mme Myriam BERNAUDIN en qualité de directrice;

Vu l'avis du conseil de la FRE 2001¹ en date du 11 septembre 2017;

Considérant que M Karim BORDJI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSA de Rouen, à St Etienne du Rouvray, du 26 au 28 février 2018 et du 26 au 27 mars 2018.

DECIDE :

Article 1^{er} : M Karim BORDJI, Ingénieur de recherche CNRS est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FRE 2001 intitulée Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT), à compter du 1^{er} avril 2018.

M Karim BORDJI, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Karim BORDJI, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 01/03/2018.....

La directrice de l'unité
Mme Myriam BERNAUDIN

Visa du délégué régional du CNRS
M. Vincent GOUJON

Le Président de l'Université de Caen
M. Pierre DENISE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC181111DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Madame Murielle BUSBY, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC181112DCIF du 16 mars 2018 nommant Madame Isabelle SCHNEIDER, agent comptable secondaire, de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Madame Murielle BUSBY, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Côte d'Azur » à compter du 1^{er} avril 2018.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mars 2018

Antoine PETIT



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC181112DCIF

Décision portant nomination de Madame Isabelle SCHNEIDER aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2018/03/4106 du 15 mars 2018

VU, la décision DEC181111DCIF du 16 mars 2018 portant cessation de fonctions de Madame Murielle BUSBY, agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Madame Isabelle SCHNEIDER, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » à compter du 1^{er} avril 2018 en remplacement de Madame Murielle BUSBY.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mars 2018

Antoine PETIT



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC180754DAJ

Décision portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée à la protection des données du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} avril 2018, Mme Gaëlle Bujan est nommée déléguée à la protection des données du CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 22 février 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC181164DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Michel Pérault aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC152849INSU du 19 février 2016 portant nomination de M. Michel Pérault aux fonctions de chargé de mission à l'INSU ;

Sur proposition de la directrice de l'INSU ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} février 2018, il est mis fin aux fonctions de M. Michel Pérault, chargé de mission de l'INSU.

Art. 2. – A compter de cette même date, M. Michel Pérault, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de délégué scientifique de l'INSU, en charge du suivi des programmes nationaux et en particulier de l'activité SKA.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC180822DAJ

Décision portant nomination de M. Jérôme Chappellaz aux fonctions de chargé de mission (INSU)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2012 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut national des sciences de l'univers ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Jérôme Chappellaz, directeur de recherche, est nommé chargé de mission en charge de l'animation scientifique et de la coordination nationale des affaires polaires à l'Institut national des sciences de l'univers, à compter du 1^{er} mars 2018.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 février 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC171160DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier HOUDE, directeur de l'UMR8240 intitulée Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant (LaPsyDÉ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du portant de l'UMR8240, intitulée « Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Education de l'enfant (LaPsyDÉ) », dont le directeur est Monsieur Olivier HOUDE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier HOUDE, directeur de l'UMR8240, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier HOUDE, délégation de signature est donnée à Monsieur Grégoire BORST, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale
en charge du service mutualisé d'Ile-de-France

Eric CHAREYRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171229DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stefano BOSI, directeur de l'USR3683 intitulée « Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC1626691NSHS du 11 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Stefano BOSI aux fonctions de directeur de l'USR3683, intitulée « Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stefano BOSI, directeur de l'USR3683, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stefano BOSI, délégation de signature est donnée à Madame Christine BENICHOU, ingénieure de recherche 2ème classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170492DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172756DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas VAYATIS, directeur de l'UMR8536 intitulée « Centre de mathématiques et de leurs applications », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8536, intitulée « Centre de mathématiques et de leurs applications », dont le directeur est Monsieur Nicolas VAYATIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas VAYATIS, directeur de l'UMR8536, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas VAYATIS, délégation de signature est donnée à Madame Véronique ALMODOVAR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171172DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

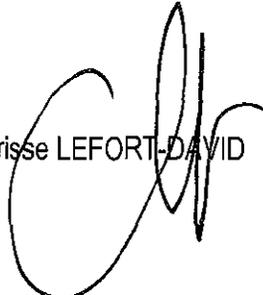
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 19 septembre 2017

La déléguée régionale

Clarisse LEFORT-DAVID 

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171038DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT, directrice de l'unité FR2559 intitulée « Typologie et Universaux Linguistiques : données et modèles », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité FR2559, intitulée « Typologie et Universaux Linguistiques : données et modèles », dont la directrice est Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT, directrice de l'unité FR2559, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT, délégation de signature est donnée à Madame Veronique BRISSET-FONTANA, ingénieure d'études 2ème classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170320DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171089DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stavros KATSANEVAS, directeur de l'UMR7164 intitulée « Astroparticule et Cosmologie (APC) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales de l'UMR7164, intitulée « Astroparticule et Cosmologie (APC) », dont le directeur est Monsieur Stavros KATSANEVAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stavros KATSANEVAS, directeur de l'UMR7164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stavros KATSANEVAS, délégation de signature est donnée à Monsieur Sotiris LOUCATOS, directeur adjoint, à Madame Emmanuelle ANCOURT-FOISSAC, ingénieure de recherche 1ère classe, et à Monsieur Antoine KOUCHNER, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC161970DR01 du 27 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

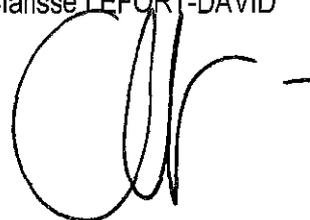
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC181066DR01

Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort-David, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif, aux responsables de services de la délégation (OS).

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} Juin 2017 ;

Vu la décision DEC180016DAJ du 18 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151497DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Eric Chareyre, aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151537DR01 du 15 juillet 2015 portant nomination de Madame Cécile Aït-Kaci, aux fonctions de responsable de la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC162854DR01 du 18 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Olivier Gautier, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151569DR01 du 15 juillet 2015 nommant Monsieur Jean-Marc Gillion, aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Paris-Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort-David, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif, délégation est donnée à Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort-David, et de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, délégation est donnée à Monsieur Eric Chareyre, adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif, chargé du service mutualisé, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort-David, et de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, de Monsieur Eric Chareyre, délégation est donnée à Madame Cécile Aït-Kaci, responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris-Villejuif, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort-David, et de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, de Monsieur Eric Chareyre, de Madame Cécile Aït-Kaci, délégation est donnée à Monsieur Olivier Gautier responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Paris-Villejuif, à l'effet de signer tous les actes, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort-David, et de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, de Monsieur Eric Chareyre, de Madame Cécile Aït-Kaci, de Monsieur Olivier Gautier, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc Gillion, responsable du service technique et logistique de la délégation Paris-Villejuif, à l'effet de signer tous les actes, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 6

Cette décision prend effet à compter du 18 janvier 2018 en remplacement de la décision DEC171246DR01 du 1^{er} avril 2017.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 18 janvier 2018

La déléguée régionale

Clarisse Lefort-David

DEC181128DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christiano Ciuti, directeur de l'UMR7162 intitulée « Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques » (MPQ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de la déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7162, intitulée « Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques », dont le directeur est Cristiano Ciuti ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christiano Ciuti, directrice de l'UMR7162, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cristiano Ciuti, délégation de signature est donnée à Madame Anne Servouze, assistante ingénieure, et à Madame Jocelyne Moreau, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171088DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **01 AVR. 2018**

La déléguée régionale

Clarisse Lefort-David



DEC181069DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Monsieur Eric Chareyre, adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif, chargé du service mutualisé d'Ile-de-France (IFSEM).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 18 janvier 2018

La déléguée régionale

Clarisse Lefort-David



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

DEC171551DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR 3278 intitulée CRIOBE

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité USR3278, intitulée « Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement », dont le directeur est Monsieur Serge PLANES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Aurélie Mariotti, Technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Mariotti, délégation est donnée à Mme Nathalie Tolou, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à, le 14/3/2018
Puygign

Le directeur d'unité
Serge PLANES



DEC171659DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Maréchal pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS 3558 intitulée QUETELET-PROGEDO

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité 3558, intitulée UMS QUETELET-PROGEDO ;

Vu la décision DEC170820INSHS du 7 avril 2017 portant nomination de Madame Cécile Maréchal aux fonctions de directrice de l'UMS 3558, à compter du 15 avril 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Souad Rey, Technicien de la recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

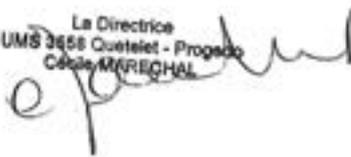
F. 01 43 26 87 23

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 avril 2017

La directrice d'unité
Cécile Maréchal

La Directrice
UMS 3455 Quetelet - Progedo
Cécile MARÉCHAL


DEC181129DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8185 intitulée Laboratoire Espaces Nature et Culture (ENeC) dont le directeur est Louis Dupont ;

Vu la décision DEC141912INSHS du 25 juillet 2014 portant nomination de Madame Dana RAPPOPORT CHABANIER, directrice par intérim de l'UMR 8170, intitulée « Centre Asie du Sud-Est » (CASE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rémy Madinier, Chargé de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy Madinier, délégation est donnée à M. Jérôme Samuel, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Samuel, délégation est donnée à M. Jeff Alexandre, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La directrice d'unité
Dana Rappoport Chabanier



DEC181127DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Dana RAPPOPORT CHABANIER, directrice de l'unité UMR 8170, intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC141912INSHS du 25 juillet 2014 portant nomination de Madame Dana RAPPOPORT CHABANIER, directrice par intérim de l'UMR 8170, intitulée « Centre Asie du Sud-Est » (CASE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dana RAPPOPORT CHABANIER, directrice de l'unité UMR 8170, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dana Rappoport Chabanier, délégation de signature est donnée à M. Rémy Madinier, Chargé de recherche 1^{ère} classe, M. Jérôme Samuel, Professeur, M. Jeff Alexandre, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC181234DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Claude Bajard, directeur de l'unité UMR7606 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris 6 », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7606, intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris 6 », et nommant M. Jean-Claude Bajard directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Claude Bajard, directeur de l'unité UMR7606, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Bajard, délégation de signature est donnée à M. Franck Petit, Directeur-adjoint, et Mme Aurore Marcos, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 105176 du 1^{er} décembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

¹ Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016



Délégation régionale Paris D

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

DEC173199DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3455, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra, dont la directrice est Laurence Eymard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise Larincq, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Laurence EYMARD
Directrice de l'O.S.U. " Ecce Terra "


La directrice d'unité
Laurence Eymard

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B
www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

DEC180791DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7083 intitulée GULLIVER

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018 du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR7083, intitulée Gulliver, dont le directeur est Elie RAPHAEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Dauchot, Directeur de recherche et Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Dauchot, délégation est donnée à M. Anthony Maggs, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation **PARIS B**

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthony Maggs, délégation est donnée à M. Yannick Rondelez, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick Rondelez, délégation est donnée à Mme Solange Rogue, Assistante administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 mars 2018

Le directeur d'unité
Elie Raphaël

Elie RAPHAËL, Directeur
UMR 7083 GULLIVER
CNRS ESPCI
10, rue Vauquelin
75231 PARIS, cedex 05

DEC181146DR02

Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Kalinowski, directrice de l'unité UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) – Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8547, intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) – Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris ;

Vu la décision DEC180703INSHS du 23 février 2018 nommant Mme Isabelle Kalinowski directrice par intérim de l'unité mixte UMR8547, intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) – Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Kalinowski, directrice de l'unité UMR8547, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Kalinowski, délégation de signature est donnée à M. Dominique Pradelle, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 28/03/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

DEC181146DR02

Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Kalinowski, directrice de l'unité UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) – Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8547, intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) – Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris ;

Vu la décision DEC180703INSHS du 23 février 2018 nommant Mme Isabelle Kalinowski directrice par intérim de l'unité mixte UMR8547, intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) – Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Kalinowski, directrice de l'unité UMR8547, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Kalinowski, délégation de signature est donnée à M. Dominique Pradelle, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 28/03/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

DEC181162DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Villard, directrice de l'unité UMS 3750 intitulée Plateforme technologie de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes pour la microfluidique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS n°3750 intitulée « Plateforme technologique de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes pour la microfluidique » ;

Vu la décision DEC180490INC en date du 14 février 2018 portant nomination de Mme Catherine Villard aux fonctions de l'UMS n° 3750 intitulée « Plateforme technologique de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes pour la microfluidique » à compter du 1^{er} février 2018;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à partir du 1^{er} février 2018, à Mme Catherine Villard, directrice de l'unité UMS 3750 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Villard, délégation de signature est donnée à Mme Perrine Franquet, Administratrice et à M. Guillaume Lafitte, Ingénieur responsable de la plateforme technologique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/03/2018



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC181166DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3750 intitulée Institut Pierre-Gilles de Gennes pour la microfluidique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS n°3750 intitulée « Plateforme technologique de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes pour la microfluidique » ;

Vu la décision DEC180490INC en date du 14 février 2018 portant nomination de Mme Catherine Villard aux fonctions de l'UMS n° 3750 intitulée « Plateforme technologie de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes pour la microfluidique » à compter du 1er février 2018;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gérard Biau, Professeur d'Université, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

18, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Villard, délégation est donnée à Mme Perrine Franquet, Administratrice aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Perrine Franquet, délégation est donnée à M. Guillaume Lafitte, Ingénieur responsable de la plateforme technologique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris , le 3 Avril 2018



Le directeur d'unité
Catherine Villard

DEC181131DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Roberto Casati, directeur de l'unité UMR8129 intitulée Institut Jean-Nicod, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8129, intitulée Institut Jean-Nicod ;

Vu la décision DEC180635INSHS du 22 février 2018 nommant M. Roberto Casati directeur par intérim et Frédérique De Vignemont directrice adjointe par intérim de l'unité UMR8129, intitulée Institut Jean Nicod ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Roberto Casati, directeur par intérim de l'unité UMR8129, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T 01 42 34 94 00

F 01 43 26 87 23

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roberto Casati, délégation de signature est donnée à Mme Frédérique De Vignemont, Directrice adjointe, Mme Nathalie Evin, Administratrice et M. Vincent Gaudefroy, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 26/03/18

La déléguée régionale



Véronique Debisschop



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T 01 42 34 94 00

F 01 43 26 87 23

DEC181175DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Daniela Grigori directrice de l'unité mixte de recherche 7243 intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité 7243 intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) ;

Vu la décision DEC173123INS2I du 12 décembre 2017, nommant Mme Daniela Grigori directrice de l'unité et M. Laurent Gourves directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR 7243 intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Daniela Grigori, directrice de l'unité 7243, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Daniela Grigori, directrice de l'UMR 7243, délégation de signature est donnée à M. Laurent Gourves, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC180745DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8001 intitulée Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC171277DGDS en date 21 décembre 2017 portant création de l'unité mixte de recherche n°8001 intitulée « Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation » dont le directeur est M. Lorenzo Zambotti ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gérard Biau, Professeur d'Université, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Gérard Biau, délégation est donnée à M. Francis Comets, professeur d'université, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T 01 42 34 94 00

F 01 43 26 87 23

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis Comets, délégation est donnée à M. Florence Deschamps, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/02/18

Le directeur d'unité
Lorenzo Zambotti



DEC180063DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'UMS n°3665 intitulée « institut des sciences de la communication » et nommant M. Pascal Griset, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR3665 intitulée Institut des Sciences de la Communication à la Délégation Paris B à compter du 1er janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Potier-Thomas, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation **PARIS B**

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75006 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/11/2018

Le directeur d'unité
Pascal Griset

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke that curves upwards and loops back down to cross itself, followed by a vertical stroke that also loops back to cross the horizontal one.

DEC180043DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique dont le directeur est M. Jean-Baptiste Gourinat ;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR 8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marwan Rashed, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 avril 2018

A handwritten signature in black ink, reading "JB Gourinat", written in a cursive style. A horizontal line is drawn underneath the signature.

Le directeur d'unité
Jean-Baptiste Gourinat

DEC181176DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7243 intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité 8548, intitulée « Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DI ENS) » et nommant M. Ponce directeur et M. Pointcheval directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité 7243 intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) ;

Vu la décision DEC173123INS2I du 12 décembre 2017, nommant Mme Daniela Grigori directrice de l'unité et M. Laurent Gourvès directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR 7243 intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Gourvès, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

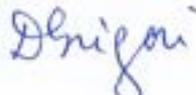
F. 01 43 26 87 23

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/03/18 

La directrice d'unité
Daniela Grigori

DEC181167DR02

Décision portant délégation de signature à M. David Pointcheval directeur de l'unité 8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité 8548 intitulée Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DI ENS) ;

Vu la décision DEC173125INS2I du 12 décembre 2018, nommant M. David Pointcheval directeur de l'unité et M. Pierre Senellart directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (Di ENS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David Pointcheval, directeur de l'unité 8548, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Pointcheval, directeur de l'UMR 8548, délégation de signature est donnée à M. Pierre Senellart, directeur adjoint, à Mme Sophie Jaudon, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/03/2018

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC180585DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Hervé DUMEZ*, directeur de l'unité *UMR9217* intitulée *Institut interdisciplinaire de l'innovation*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9217, intitulée « Institut interdisciplinaire de l'innovation », dont le directeur est Monsieur Hervé DUMEZ ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Hervé DUMEZ, directeur de l'unité UMR9217, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUMEZ, délégation de signature est donnée à Madame Florence CHARUE-DUBOC, directrice de recherche, Monsieur David BOUNIE, professeur, Monsieur Christian LICOPPE, professeur, Monsieur Alexandre MALLARD, directeur de recherche, et Madame Blanche SEGRESTIN, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Monsieur Hervé DUMEZ

Madame Florence CHARUE-DUBOC

Monsieur David BOUNIE

Monsieur Christian LICOPPE

Monsieur Alexandre MALLARD

Madame Blanche SEGRESTIN

DEC181106DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jinbo BAI*, directeur de l'unité *GDR3661* intitulée *Polymères nanochargés 2*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC171292DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2018, de l'unité GDR3661, intitulée « Polymères nanochargés 2 », dont le directeur est Monsieur Jinbo BAI ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Jinbo BAI, directeur de l'unité GDR3661, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 janvier 2018

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Jinbo BAI

DEC180586DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9217, intitulée « Institut interdisciplinaire de l'innovation », dont le directeur est Monsieur Hervé DUMEZ ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence CHARUE-DUBOC, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC, délégation est donnée à Monsieur David BOUNIE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC et de Monsieur David BOUNIE, délégation est donnée à Monsieur Christian LICOPPE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC, de Monsieur David BOUNIE et de Monsieur Christian LICOPPE, délégation est donnée à Monsieur Alexandre MALLARD, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC, de Monsieur David BOUNIE, de Monsieur Christian LICOPPE et de Monsieur Alexandre MALLARD, délégation est donnée à Madame Blanche SEGRESTIN, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 janvier 2018

Le directeur d'unité
Monsieur Hervé DUMEZ

Madame Florence CHARUE-DUBOC

Monsieur David BOUNIE

Monsieur Christian LICOPPE

Monsieur Alexandre MALLARD

Madame Blanche SEGRESTIN

DEC180535DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Julia CHAMOT-ROOKE, directrice de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio), dont la directrice est Mme Julia CHAMOT-ROOKE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Julia CHAMOT-ROOKE, directrice de l'unité USR2000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julia CHAMOT-ROOKE, délégation de signature est donnée à M. Christian MALOSSE, IEHC, Mme Catherine HOUY-LEMAIRE, T, et à M. Sergio TITTONI, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC162894DR05 du 27 décembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} février 2018

Le délégué régional
Philippe Cavalier

Décision portant délégation de signature à M. Christian MALOSSE, Mme Catherine HOUY-LEMAIRE, et à M. Sergio TITTONI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio), dont la directrice est Mme Julia CHAMOT-ROOKE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian MALOSSE, IEHC, Mme Catherine HOUY-LEMAIRE, T, et à M. Sergio TITTONI, TCN, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision DEC162896DR05 du 26 décembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 février 2018

La directrice d'unité
Julia CHAMOT-ROOKE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180980DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Anne E. Berger, directrice de l'unité UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR8238, intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité, dont la directrice est Mme Anne E. Berger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne E. Berger, directrice de l'unité UMR8238, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne E. Berger, délégation de signature est donnée à Mme Marta Segarra Montaner, DR2, Mme Kamila Bouchemal, IGE et M. Eric Fassin, PU2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152162DR05 du 6 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 6 mars 2018

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC181243DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Manolakakis, directrice de l'unité UMR8215, intitulée Trajectoires de la sédentarisation à l'Etat, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC122735DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR8215, intitulée Trajectoires de la sédentarisation à l'Etat, dont la directrice est Mme Laurence Manolakakis ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence Manolakakis, directrice de l'unité UMR8215, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Manolakakis, délégation de signature est donnée à M. François Giligny, PU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 132325DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 mars 2018

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC180952DR05

Décision portant délégation de signature à M. Olivier LE NOE, directeur de l'unité UMR7220 intitulée INSTITUT DE SCIENCES SOCIALES DU POLITIQUE (ISP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant M. Philippe Cavalier pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7220, intitulée INSTITUT DE SCIENCES SOCIALES DU POLITIQUE (ISP), dont le directeur est Olivier Le Noé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Le Noé, directeur de l'unité UMR7220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Le Noé, délégation de signature est donnée à Mme Alexandra Mikanovic, AI, Stéphanie Lacour, DR2, et Jérôme Tournadre, CRCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150820DR05 du 4 mars 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 5 mars 2018

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC180805DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Noiville, directrice de l'unité FRE2021 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC180313INSHS du 7 février 2018 approuvant le renouvellement de l'unité FRE2021 intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE), dont la directrice est Mme Christine Noiville ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine Noiville, directrice de l'unité FRE2021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Noiville de la directrice, délégation de signature est donnée à Mme Charlotte Sabathier, responsable administrative de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 7 février 2018 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 21 février 2018

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC172525DR06

Décision portant délégation de signature à M Laurent Martiny, directeur de l'unité UMR7369 intitulée « Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire » (MEDyC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR7369, intitulée « Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire » (MEDyC) ;

Vu la décision DEC172209INSB du 19 juillet 2017 nommant M. Laurent Martiny, directeur de l'unité UMR7369, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M.Laurent Martiny directeur de l'unité UMR7369 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Laurent Martiny, délégation de signature est donnée à M. Philippe Gillery, Professeur à l'Université de Champagne Ardennes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC122556DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 1^{er} septembre 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180626DR06

Décision portant délégation de signature à *M. Christian MOYNE* pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité *FR2863* intitulée *Fédération de recherche Jacques Villermaux, pour la mécanique, l'énergie, les procédés*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR2863, intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux dont le directeur est Anthony DUFOUR;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christian MOYNE**, Directeur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 janvier 2018

le directeur d'unité
Anthony DUFOUR

DEC180668DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique WOLF, directrice de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC173292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS76, intitulée INIST, dont la directrice est Dominique WOLF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique WOLF, directrice de l'unité UPS76, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Dominique WOLF**, délégation de signature est donnée à **Mme Isabelle KAUFFMANN**, Ingénieur de recherche et secrétaire générale et à **Mme Claire FRANCOIS**, Ingénieur de recherche et responsable du département **Offre de services**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°**DEC161702DR06** du 01 juin 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180875DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Louis TU, directeur de l'unité GDR2947 intitulée Géométrie non commutative (GNC) , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2947, intitulée GNC, dont le directeur est Jean Louis TU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean Louis TU**, directeur de l'unité GDR2947, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean Louis TU**, délégation de signature est donnée à **M. Hervé OYONO-OYONO, Professeur**, Professeur à l'Université de Lorraine aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180910DR06

Décision portant délégation de signature à M. Hervé OYONO-OYONO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2947 intitulée Géométrie non commutative (GNC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2947, intitulée GNC, dont le directeur est Jean Louis TU;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Hervé OYONO-OYONO**, Professeur à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 06 février 2018

le directeur d'unité
Jean Louis TU

DEC180913DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent MARTINY, directeur de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7369, intitulée MEDyC, dont le directeur est Laurent MARTINY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent MARTINY, directeur de l'unité UMR7369, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent MARTINY**, délégation de signature est donnée à **M. Philippe Gillery, Professeur et directeur adjoint**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC172525DR06 du 1^{er} septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180916DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gillery pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7369, intitulée MEDyC, dont le directeur est Laurent MARTINY;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Philippe Gillery**, Professeur et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims , le 02 janvier 2018

le directeur d'unité
Laurent MARTINY

DEC181209DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données du CNRS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC180754DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée à la protection des données du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits du service informatique et liberté à Nancy ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, délégation de signature est donnée à **Mme Sylvie Collignon**, assistante juridique du service informatique et libertés à Nancy, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171814DR06 du 29 mai 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 26 mars 2018

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC180981DR06

Décision portant délégation de signature à M. Julien PENIN, directeur de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Économie Théorique et Appliquée (BETA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7522, intitulée BETA, dont le directeur est Julien PENIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Julien PENIN, directeur de l'unité UMR7522, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Julien PENIN**, délégation de signature est donnée à **Mme Agnès Gramain, Professeur et directrice adjointe**, et à **Mme Catherine Tromson-Pallix, Ingénieur d'étude et responsable administrative**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180982DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Agnès Gramain et à Mme Catherine Tromson-Pallix, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Économie Théorique et Appliquée (BETA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7522, intitulée BETA, dont le directeur est Julien PENIN;

Vu la décision du nommant M. Julien PENIN, directeur de l'unité UMR7522, intitulée « BETA»;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Agnès Gramain**, Professeur et directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès Gramain, délégation est donnée à **Mme Catherine Tromson-Pallix**, Ingénieur d'étude et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy le 02 janvier 2018

le directeur d'unité
Julien PENIN

DEC180990DR06

Décision portant délégation de signature à M. Raphael PIK, directeur de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7358, intitulée CRPG, dont le directeur est Raphael PIK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Raphael PIK**, directeur de l'unité UMR7358, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Raphael PIK**, délégation de signature est donnée à **M. Christian FRANCE-LANORD**, Directeur de recherche CNRS, **Mme Isabelle GEOFFROY**, Ingénieur d'étude et responsable administrative, **M. Etienne DELOULE**, Directeur de Recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC172581DR06 du 1^{er} septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180991DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christian France-LANORD, Mme Isabelle GEOFFROY, M.Etienne DELOULE, Directeur de Recherche pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ; **Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7358, intitulée CRPG, dont le directeur est Raphael PIK;

Vu la décision du nommant M. Raphael PIK, directeur de l'unité UMR7358, intitulée « CRPG »;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christian France-LANORD**, Directeur de recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian France-LANORD, délégation est donnée à **Mme Isabelle GEOFFROY**, Ingénieur d'étude et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian France-LANORD et de Mme Isabelle GEOFFROY, délégation est donnée à **M. Etienne DELOULE**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 janvier 2018

le directeur d'unité
Raphaël PIK

DEC180992DR06

Décision portant délégation de signature à M. EL Mostafa DAYA, directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7239, intitulée LEM3, dont le directeur est EL Mostafa DAYA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **EL Mostafa DAYA**, directeur de l'unité UMR7239, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. EL Mostafa DAYA, délégation de signature est donnée à **Mme Jacqueline Decker, attaché principal et responsable administrative**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°**DEC152547DR06** du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180993DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Jacqueline Decker, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7239, intitulée LEM3, dont le directeur est EL Mostafa DAYA;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Jacqueline Decker**, attaché principal et responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Metz le 2 janvier 2018

le directeur d'unité
EL Mostafa DAYA

DEC181020DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Yves MARION, directeur de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7503, intitulée LORIA, dont le directeur est Jean Yves MARION ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Yves MARION, directeur de l'unité UMR7503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean Yves MARION**, délégation de signature est donnée à **Mme Chantal Chrétien**, Ingénieur d'étude CNRS et responsable administrative, **M. Yannick Toussaint**, Professeur à l'Université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC152559DR06 du 01 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC181023DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain DEREUX, directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6303, intitulée ICB, dont le directeur est Alain DEREUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alain DEREUX**, directeur de l'unité UMR6303, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alain DEREUX**, délégation de signature est donnée à **M.Sébastien Chevalier**, Professeur à l'université de Bourgogne, **M.Stéphane Guérin**, Professeur à l'université de Bourgogne, **Mme Claudine Jonon**, Ingénieur de Recherche CNRS, **Mme Nathalie Dufour**, Assistante Ingénieur CNRS et à **Mme Claire Priou-Jacotot**, assistante ingénieur CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°**DEC170188DR06** du 02 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 08 mars 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC181024DR06

Décision portant délégation de signature à M.Sébastien Chevalier, M.Stéphane Guérin, Mme Claudine Jonon, Mme Nathalie Dufour et Mme Claire Priou-Jacotot, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6303, intitulée ICB, dont le directeur est Alain DEREUX;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M.Sébastien Chevalier**, Professeur à l'université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, délégation est donnée à **M.Stéphane Guérin**, Professeur à l'université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, de M. Stéphane Guérin, délégation est donnée à **Mme Claudine Jonon**, Ingénieure de Recherche CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, de M. Stéphane Guérin, et de Mme Claudine Jonon, Ingénieure de Recherche CNRS, délégation de signature est donnée à **Mme Nathalie Dufour** aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, de M.Stéphane Guérin, de Mme Claudine Jonon, de Mme Nathalie Dufour, délégation de signature est donnée à **Claire Priou-Jacotot** aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon le 08 mars 2018

le directeur d'unité
Alain DEREUX

DEC180625DR06

Décision portant délégation de signature à *M. Anthony DUFOUR*, directeur de l'unité *FR2863* intitulée *Fédération de recherche Jacques Villermaux, pour la mécanique, l'énergie, les procédés*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR2863, intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux, dont le directeur est Anthony DUFOUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Anthony DUFOUR**, directeur de l'unité FR2863, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Anthony DUFOUR**, délégation de signature est donnée à **M. Christian MOYNE, Directeur de Recherche,** aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°**DEC171020DR06** du 27 mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC181236DR07

Décision portant délégation de signature à M. Henri William NASSER, directeur de l'unité UMR5240 intitulée MICROBIOLOGIE, ADAPTATION ET PATHOGENIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5240, intitulée MICROBIOLOGIE, ADAPTATION ET PATHOGENIE, dont le directeur est M. Henri William NASSER ;

Vu la décision DEC180010INSB du 20 Février 2018, portant nomination de Monsieur Marc LEMAIRE, directeur adjoint de l'unité UMR5240, intitulée MICROBIOLOGIE, ADAPTATION ET PATHOGENIE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Henri William NASSER, directeur de l'unité UMR5240, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri William NASSER, délégation de signature est donnée à M. Marc LEMAIRE, Directeur adjoint, à Mme Nicole COTTE-PATTAT, Chercheur, et à Mme Isabelle THEVENOUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC160230DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision qui prend effet le 20 février 2018 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 Mars 2018

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC181031DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie BRUN-HURET, directrice de l'unité UMS833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMS833, intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand ;

Vu la décision DEC180488INSU du 22 Février 2018 portant nomination de Madame Nathalie BRUN-HURET, directrice de l'unité UMS833, intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Nathalie BRUN-HURET, directrice de l'unité UMS833, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BRUN-HURET, délégation de signature est donnée à Madame Aurélie COLOMB, Directrice-adjointe, à Monsieur Philippe LABAZUY, Directeur-adjoint, à Monsieur Pascal BEYRIE, Ingénieur d'études, à Madame Valérie GUESNEAU, Assistante ingénieur et à Monsieur Tahar HAMMOUDA, Maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170508DR07 du 1^{er} Janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 Février 2018

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC180983DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160924DR07 du 1 avril 2016 portant délégation de signature à Mme Christine BERTHAUD, directrice de l'unité UMS3668 intitulée Centre de communication scientifique directe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC133492DIST du 18 décembre 2015, portant création de l'unité UMS3668, intitulée Centre de communication scientifique directe, dont la directrice est Mme Christine BERTHAUD ;

Vu la décision DEC160924DR07 du 1 avril 2016 donnant délégation de signature à Mme Christine BERTHAUD, directrice de l'unité UMS3668 intitulée Centre de communication scientifique directe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160924DR07 du 1er Avril 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine BERTHAUD, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte Kuntziger, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er avril 2018

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC180979DR07

Décision portant délégation de signature à M. Laurent PINARD directeur par intérim de l'unité USR3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

Vu la décision DEC151303DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité USR3264, intitulée LABORATOIRE DES MATERIAUX AVANCES ;

Vu la décision DEC180588IN2P3 du 05 Mars 2018 portant nomination de Monsieur Laurent PINARD, directeur par intérim de l'unité USR3264, intitulée LABORATOIRE DES MATERIAUX AVANCES

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent PINARD, directeur par intérim de l'unité USR3264, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent PINARD, délégation de signature est donnée à Mme Justine Corrand-Kheniche, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC180622DR07 du 1er janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} Mars 2018

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC180598DR08

Décision portant délégation de signature à M. Marc BOUDVILLAIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" — CBM,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc BOUDVILLAIN, Directeur Adjoint et Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BOUDVILLAIN Marc, délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO Ingénieur de Recherche et sous-Directeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BOUDVILLAIN et de M. Thierry ARTUSO, délégation de signature est donnée à Mme Patricia LEGLAND, Assistant ingénieur, responsable du bureau de gestion financière dans la limite de 4 000 euros HT, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 06 Février 2018

La Directrice d'unité
Mme Eva JAKAB TOTH

DEC181140DR08

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Charles BILLAUT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL7002 intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité ERL7002, intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT), dont le directeur est Vincent T'KINDT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Charles BILLAUT, Professeur des Universités à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Fait à Tours, le 21 mars 2018

[

Le directeur d'unité
Vincent T'KIND

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181151DR08

Décision portant délégation de signature à M. Xavier FEAUGAS, directeur de l'unité UMR7356 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement LaSIE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS7356, intitulée Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement LaSIE, dont le directeur est Xavier FEAUGAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier FEAUGAS, directeur de l'unité UMR7356, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Xavier FEAUGAS, délégation de signature est donnée à M. Abdelkarim AITMOKHTAR, Professeur des universités, Mme Nadine SEGUIN Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC173312DR08 du 21 décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet le 1^{er} janvier 2018.

Fait à Orléans, le 20 mars 2018

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC181155DR08

Décision portant délégation de signature à M. Abdelkarim AITMOKHTAR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7356 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement LaSIE,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS7356, intitulée Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement LaSIE, dont le directeur est Xavier FEAUGAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Abdelkarim AITMOKHTAR, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdelkarim AITMOKHTAR, délégation est donnée à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Fait à LA ROCHELLE, le 21 mars 2018

Le directeur d'unité
Xavier FEAUGAS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181163DR08

Décision portant délégation de signature à Gilles THIBAUT, directeur de l'unité ERL7001 intitulée Groupe, Innovation et Ciblage Cellulaire GICC par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité ERL7001, intitulée Groupe, Innovation et Ciblage Cellulaire, dont le directeur est Gilles THIBAUT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles THIBAUT, directeur de l'unité ERL7001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles THIBAULT, délégation de signature est donnée à M. Fabrice GOUILLEUX, Directeur de recherche, et Mme Anne MYCHAK Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Fait à Orléans, le 21 mars 2018

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC181193DR08

Décision portant délégation de signature à M. CORDAUX Richard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interactions EBI

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, dont le directeur est M. Jean-Marc BERJEAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. CORDAUX Richard, Directeur-adjoint, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CORDAUX Richard délégation est donnée à M. COUTOS-THEVENOT Pierre, Directeur Adjoint, Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CORDAUX Richard et de M. COUTOS-THEVENOT Pierre, délégation est donnée à Mme Marie-Hélène RODIER Directrice adjointe, professeure des universités aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Fait à POITIERS, le 23 décembre 2018

Le directeur d'unité
M. Jean-Marc BERJEAUD

DEC181138DR08

Décision portant délégation de signature à M Vincent T'KINDT, directeur de l'unité ERL7002 intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT) par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité ERL7002, intitulée Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT), dont le directeur est Vincent T'KINDT;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Vincent T'KINDT, directeur de l'unité ERL7002, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent T'KINDT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Charles BILLAUT, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend au 1^{er} janvier 2018.

Fait à Orléans, le 20 mars 2018

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC181218DR08

Décision portant délégation de signature à M. Franck GUY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7262 intitulée Laboratoire Paléontologie Evolution Paléoécosystèmes Paléoprimatologie (PALEVOPRIM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7262 intitulée Laboratoire Paléontologie Evolution Paléoécosystèmes Paléoprimatologie (PALEVOPRIM), dont le directeur est M. Jean-Renaud BOISSERIE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck GUY, Directeur adjoint, chargé de recherche à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Fait à POITIERS, le 26 mars 2018

Le Directeur d'unité
Jean-Renaud BOISSERIE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180947DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Typage et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171290DGDS modifiée du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Typage et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Cécile FREMOND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile FREMOND de l'unité UPS44, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'études, à Mme Patricia LOPES-PEREIRA, Ingénieure de recherche, à Mme Stephanie LERONDEL, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er},

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND et des délégataires mentionnés à l'article 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mme Agnès MAURIO, Assistante-ingénieure pour les demandes de facturation transmises à la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 4

La décision DEC173277DR08 du 20 Décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 05/03/2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180995DR08

Décision portant délégation de signature à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire - Limousin » - MATV2L, dont le directeur est M. Patrick SIMON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick SIMON, directeur de l'unité FR3469, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SIMON, la délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure et à Mme Marie-France ROUILLER, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC173382DR08 du 28 Décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 07 Mars 2018

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180996DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie HEUVELINE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire - Limousin » - MATV2L, dont le directeur est M. Patrick SIMON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à Mme Marie-France ROUILLER, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 07 Mars 2018

Le directeur d'unité
Patrick SIMON

DEC180997DR08

Décision portant délégation de signature à M. Franck FAYON, Directeur de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du solide à Hauts Champs » - RMN-SHC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 Décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du solide à Hauts Champs » - RMN-SHC, dont le directeur est M. Franck FAYON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck FAYON, directeur de l'unité FR2950, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck FAYON, la délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche et à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC173386DR08 du 28 Décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet à compter du 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 07 Mars 2018

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC181027DR08

Décision portant délégation de signature à M. Eric ROBERT, directeur de l'unité GRD 2025 intitulée « Applications de Procédés PHYsiques à la Biologie » - HAPPYBIO, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 Décembre 2017 portant création de l'unité GRD 2025 intitulée « Applications de Procédés PHYsiques à la Biologie » - HAPPYBIO, dont le Directeur est M. Eric ROBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric ROBERT, directeur de l'unité GDR2025, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée Régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric ROBERT, délégation de signature est donnée à Mme JAUFFRION Sylvie, Technicienne de classe exceptionnelle et à Mme Corinne DELHAYE, Assistante ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 06 Février 2018

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC181194DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Marianne GRABER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7266 intitulée Littoral, Environnement et Sociétés LIENSs

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs, dont le directeur est M. Olivier DE VIRON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marianne GRABER, Directrice-Adjointe, Professeure des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne GRABER, délégation est donnée à Mme Nathalie LONG, Directrice-Adjointe, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne GRABER et de Mme Nathalie LONG, délégation est donnée à Mme Lucia PICARD, Ingénieure d'études, responsable des services administratifs aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2018

Fait à LA ROCHELLE, le 23 mars 2018

Le directeur d'unité
Olivier DE VIRON

DEC181143DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène DUMORTIER, directrice de l'unité UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3572, intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique, dont la directrice est Mme Hélène DUMORTIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hélène DUMORTIER, directrice de l'unité UPR3572 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUMORTIER, délégation de signature est donnée à M. Alberto BIANCO, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUMORTIER et de M. Alberto BIANCO, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle CLAUSS, Assistante Ingénieur, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142802DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Sylviane MULLER, directrice de l'UPR3572 intitulée « I2CT – Immunopathologie et chimie thérapeutique », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **21 MARS 2018**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC181135DR10

Décision portant délégation de signature à M. Michel BARROT, directeur de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3212, intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives, dont le directeur est M. Michel BARROT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel BARROT, directeur de l'unité UPR3212 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BARROT, délégation de signature est donnée à Mme Marie-France BADER, Directrice de recherche, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BARROT et de Mme Marie-France BADER, délégation de signature est donnée à M. Rémy SCHLICHTER, Professeur, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BARROT, de Mme Marie-France BADER et de M. Rémy SCHLICHTER, délégation de signature est donnée à Mme Valérie SIMONNEAUX, Directrice de recherche, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BARROT, de Mme Marie-France BADER, de M. Rémy SCHLICHTER et de Mme Valérie SIMONNEAUX, délégation de signature est donnée à M. Cédric KLIPFEL, Assistant ingénieur, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision n° DEC142671DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Marie-France BADER, directrice de l'UPR3212 intitulée « Institut des neurosciences cellulaires et intégratives », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le

19 MARS 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC181147DR10

Décision portant délégation de signature à M. Didier BRETON, directeur de l'unité USR3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3227, intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace, dont le directeur est M. Didier BRETON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier BRETON, directeur de l'unité USR3227 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BRETON, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie DONNAT, Maître de conférences, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BRETON et de Mme Sylvie DONNAT, délégation de signature est donnée à M. Elhoussaine OUSSIALI, Ingénieur d'étude, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152903DR10 du 22 décembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Christine MAILLARD, directrice de l'USR3227 intitulée « Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 5

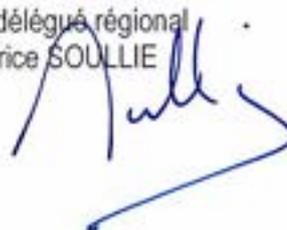
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **21 MARS 2018**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC181148DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Delphine GARNIER, directrice de l'unité GDS3670 intitulée Plateforme d'analyse chimique Strasbourg-Illkirch, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171295DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDS3670, intitulée Plateforme d'analyse chimique Strasbourg-Illkirch, dont la directrice est Mme Delphine GARNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Delphine GARNIER, directrice de l'unité GDS3670 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine GARNIER, délégation de signature est donnée à Mme Estefania OLIVA, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **21 MARS 2018**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC181153DR10

Décision portant délégation de signature à M. Pascal VILLA, directeur de l'unité UMS3286 intitulée Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 173302DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3286, intitulée Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg, dont le directeur est M. Pascal VILLA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal VILLA, directeur de l'unité UMS3286 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal VILLA, délégation de signature est donnée à Mme Claire GUTH, Assistante ingénieur, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal VILLA et de Mme Claire GUTH, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie DOUESSIN, Technicienne, dans la limite de 4 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150630DR10 du 12 février 2015 donnant délégation de signature à M. Pascal VILLA, directeur de l'UMS3286 intitulée « Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **21 MARS 2018**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC181154DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc GALZI, directeur de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7242, intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire, dont le directeur est M. Jean-Luc GALZI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc GALZI, directeur de l'unité UMR7242 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc GALZI, délégation de signature est donnée à M. Bruno CHATTON, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc GALZI et de M. Bruno CHATTON, délégation de signature est donnée à Mme Claire GUTH, Assistante ingénieur, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc GALZI, de M. Bruno CHATTON et de Mme Claire GUTH, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie DOUESSIN, Technicienne, dans la limite de 4 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150631DR10 du 12 février 2015 donnant délégation de signature à M. Jean-Luc GALZI, directeur de l'UMR7242 intitulée « Biotechnologie et signalisation cellulaire : intégrité du génome, biologie tumorale, récepteurs, outils thérapeutiques », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **21 MARS 2018**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC181156DR10

Décision portant délégation de signature à M. Paolo SAMORI, directeur de l'unité UMR7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7006, intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires, dont le directeur est M. Paolo SAMORI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Paolo SAMORI, directeur de l'unité UMR7006 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paolo SAMORI, délégation de signature est donnée à M. Thomas EBBESEN, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paolo SAMORI et de M. Thomas EBBESEN, délégation de signature est donnée à Mme Muriel MUZET, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142813DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Paolo SAMORI, directeur de l'UMR7006 intitulée « Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **21 MARS 2018**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC181048DR10

Décision portant délégation de signature à M. Yves MELY, directeur de l'unité UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité UMR7021, intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies, dont le directeur est M. Yves MELY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves MELY, directeur de l'unité UMR7021 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves MELY, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Elisabeth WERNERT, Assistante Ingénieur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves MELY et de Mme Marie-Elisabeth WERNERT, délégation de signature est donnée à Mme Monique DONTENWILL, Directrice de recherche, dans la limite de 4 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142780DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Yves MELY, directeur de l'UMR7213 intitulée « Laboratoire de Biophotonique et Pharmacologie », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le

14 MARS 2018

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC181051DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe CASSEL, directeur de l'unité UMR7364 intitulée Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7364, intitulée Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives, dont le directeur est M. Jean-Christophe CASSEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe CASSEL, directeur de l'unité UMR7364 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe CASSEL, délégation de signature est donnée à Mme Chantal MATHIS, Directrice de recherche, et M. André DUFOUR, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142676DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Jean-Christophe CASSEL, directeur de l'UMR7364 intitulée « LNCA – Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **14 MARS 2018**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC181052DR10

Décision portant délégation de signature à M. Vincent ROUCOULES, directeur de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Sciences des Matériaux de Mulhouse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7361, intitulée Institut de Sciences des Matériaux de Mulhouse, dont le directeur est M. Vincent ROUCOULES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent ROUCOULES, directeur de l'unité UMR7361 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent ROUCOULES, délégation de signature est donnée à M. Gautier SCHRODJ, Ingénieur d'études, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent ROUCOULES et de M. Gautier SCHRODJ, délégation de signature est donnée à Mme Dalila IDIRI, Assistante ingénieur, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142948DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Cathie VIX, directrice de l'UMR7361 intitulée « IS2M – Institut de Sciences des Matériaux de l'UMR7361 Mulhouse », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **14 MARS 2018**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC181053DR10

Décision portant délégation de signature à M. Yann BUGEAUD, directeur de l'unité UMR7501 intitulée Institut de recherche mathématique avancée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7501, intitulée Institut de recherche mathématique avancée, dont le directeur est M. Yann BUGEAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yann BUGEAUD, directeur de l'unité UMR7501 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann BUGEAUD, délégation de signature est donnée à M. Philippe HELLUY, Professeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann BUGEAUD et de M. Philippe HELLUY, délégation de signature est donnée à Mme Delphine SCHMITT, Assistante ingénieur, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142675DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Yann BUGEAUD, directeur de l'UMR7501 intitulée « IS2M – Institut de Recherche Mathématique Avancée », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **14 MARS 2018**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC181082DR10

Décision portant délégation de signature à M. André DUFOUR, directeur de l'unité UMS3489 intitulée Centre d'Investigations Neurocognitives & Neurophysiologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3489, intitulée Centre d'Investigations Neurocognitives & Neurophysiologiques, dont le directeur est M. André DUFOUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. André DUFOUR, directeur de l'unité UMS3489 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

La décision n° DEC142731DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. André DUFOUR, directeur de l'UMS3489 intitulée « CI2N – Centre d'Investigations Neurocognitives & Neurophysiologiques », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **14 MARS 2018**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC181083DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie REIBEL FOISSET, directrice de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3415, intitulée Chronobiotron, dont la directrice est Mme Sophie REIBEL FOISSET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie REIBEL FOISSET, directrice de l'unité UMS3415 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie REIBEL FOISSET, délégation de signature est donnée à Mme Dominique CIOCCA, Ingénieure de recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie REIBEL FOISSET et de Mme Dominique CIOCCA, délégation de signature est donnée à Mme Fafa GHEDDAB, Technicienne, dans la limite de 4 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142808DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Sophie REIBEL FOISSET, directrice de l'UMS3415 intitulée « Chronobiotron », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **14 MARS 2018**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC181084DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc IMLER, directeur de l'unité FR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité FR1589, intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, dont le directeur est M. Jean-Luc IMLER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc IMLER, directeur de l'unité FR1589 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc IMLER, délégation de signature est donnée à Mme Christine SCHMITT, Assistante ingénieur, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision n° DEC162165DR10 du 1^{er} septembre 2016 donnant délégation de signature à Mme Sylviane MULLER, directrice de la FRC1589 intitulée « Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **14 MARS 2018**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC181130DR10

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas GIUSEPPONE, directeur de l'unité FR3627 intitulée Matériaux et Nanosciences Grand Est, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3627, intitulée Matériaux et Nanosciences Grand Est, dont le directeur est M. Nicolas GIUSEPPONE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas GIUSEPPONE, directeur de l'unité FR3627 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas GIUSEPPONE, délégation de signature est donnée à M. Philippe CHOFFEL, Ingénieur de recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas GIUSEPPONE et de M. Philippe CHOFFEL, délégation de signature est donnée à M. Christian GAUTHIER, Professeur, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1

Article 3

La décision n° DEC162323DR10 du 28 septembre 2016 donnant délégation de signature à M. Christian GAUTHIER, directeur de la FR3627 intitulée « Matériaux et Nanosciences d'Alsace », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **19 MARS 2018**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC181134DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN, directeur de l'unité FR2010 intitulée Fédération de chimie « Le Bel », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité FR2010, intitulée Fédération de chimie « Le Bel », dont le directeur est M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN directeur de l'unité FR2010 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN, délégation de signature est donnée à M. Lionel ALLOUCHE, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **19 MARS 2018**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC181144DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale ROMBY, directrice de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC 171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR9002, intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN, dont la directrice est Mme Pascale ROMBY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pascale ROMBY, directrice de l'unité UPR9002 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale ROMBY, délégation de signature est donnée à Mme Danièle WERLING, Ingénieure d'étude, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162189DR10 du 20 septembre 2016 donnant délégation de signature à Mme Pascale ROMBY, directrice de l'UPR9002 intitulée « Architecture et Réactivité de l'ARN », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **21 MARS 2018**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC180937DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise GRAZIANI, directrice de l'unité FR3041 intitulée *Fédération de recherche Environnement et Société* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3041, intitulée *Fédération de recherche Environnement et Société*, dont la directrice est *Françoise GRAZIANI* ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à *Mme Françoise GRAZIANI*, directrice de l'unité FR3041, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Françoise GRAZIANI**, délégation de signature est donnée à Mme Johanne ALBERTINI, ASI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130605DR12 du 25 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180938DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Johanne ALBERTINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3041 intitulée *Fédération de recherche Environnement et Société*

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3041, intitulée Fédération de recherche Environnement et Société, dont la directrice est *Françoise GRAZIANI*;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Johanne ALBERTINI*, responsable administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

La directrice d'unité
Françoise GRAZIANI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180940DR12

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas VANDENBERGHE, directeur de l'unité FR3515 intitulée *Fabri de Peiresc* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3515, intitulée *Fabri de Peiresc*, dont le directeur est *Nicolas VANDENBERGHE* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Nicolas VANDENBERGHE*, directeur de l'unité FR3515, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La décision n° DEC141003DR12 du 1^{er} avril 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180953DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, directrice de l'unité UMR6240 intitulée Lieux, Identités, Espaces, Activités par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6240, intitulée *Lieux, Identités, Espaces, Activités*, dont la directrice est *Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS* ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à *Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS*, directrice de l'unité UMR6240, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, délégation de signature est donnée à Mme Anne BIRRALDACCI, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130901DR12 du 12 mars 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180954DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Anne BIRRALDACCI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6240 intitulée *Lieux, Identités, Espaces, Activités*

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6240, intitulée *Lieux, Identités, Espaces, Activités*, dont la directrice est *Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Anne BIRRALDACCI*, IE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

La directrice d'unité
Marie-Antoinette MAUPERTUIS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180959DR12

Décision portant délégation de signature à M. Etienne SAVE, directeur de l'unité FR3512 intitulée Comportement, cerveau, cognition – Fédération 3C, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3512, intitulée *Comportement, cerveau, cognition – Fédération 3C*, dont le directeur est Etienne SAVE ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Etienne SAVE, directeur de l'unité FR3512, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Etienne SAVE**, délégation de signature est donnée à M. François-Xavier ALARIO, DR et à Mme Sandrine BASQUES, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160107DR12 du 19 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180960DR12

Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier ALARIO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3512 intitulée Comportement, cerveau, cognition – Fédération 3C

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3512, intitulée *Comportement, cerveau, cognition – Fédération 3C*, dont le directeur est Etienne SAVE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. François-Xavier ALARIO*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. François-Xavier ALARIO*, délégation est donnée à Mme Sandrine BASQUES, coordinatrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

Le directeur d'unité
Etienne SAVE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180970DR12

Décision portant délégation de signature à M. James STURGIS, directeur de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7255, intitulée *Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires*, dont le directeur est *James STURGIS* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *James STURGIS*, directeur de l'unité UMR7255, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. James STURGIS**, délégation de signature est donnée à M. Eric CASCALES, DR et à Mme Isabelle MARINARI, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132675DR12 du 4 juillet 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180971DR12

Décision portant délégation de signature à M. Eric CASCALES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7255, intitulée *Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires*, dont le directeur est *James STURGIS* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Eric CASCALES*, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Eric CASCALES*, délégation est donnée à Mme Isabelle MARINARI, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

Le directeur d'unité
James STURGIS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180987DR12

Décision portant délégation de signature à M. Philippe DELAPORTE, directeur de l'unité UMR7341 intitulée *Laboratoire Lasers, plasmas et procédés photoniques* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7341, intitulée Laboratoire Lasers, plasmas et procédés photoniques, dont le directeur est *Philippe DELAPORTE*,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Philippe DELAPORTE*, directeur de l'unité UMR7341, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Philippe DELAPORTE**, délégation de signature est donnée à M. Olivier UTEZA, DR2 et M. Max ROLLAND, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120247DR12 du 02 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180988DR12

Décision portant délégation de signature à M. Olivier UTEZA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7341 intitulée *Laboratoire Lasers, plasmas et procédés photoniques*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7341, intitulée Laboratoire Lasers, plasmas et procédés photoniques, dont le directeur est *Philippe DELAPORTE*,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Olivier UTEZA*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

Le directeur d'unité
Philippe DELAPORTE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181045DR12

Décision portant délégation de signature à M. Livio DE LUCA, directeur de l'unité UMR3495 intitulée *Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3495, intitulée *Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine*, dont le directeur est *Livio DE LUCA* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Livio DE LUCA*, directeur de l'unité UMR3495, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de *Livio DE LUCA*, délégation de signature est donnée à Sylvie CHATAIGNIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} pour les engagements inférieurs à 1500 €.

Article 3

La décision n° DEC122004DR12 du 4 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC181087DR12

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GAFFET, directeur de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3538, intitulée *Laboratoire souterrain à bas bruit*, dont le directeur est *Stéphane GAFFET* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Stéphane GAFFET*, directeur de l'unité UMS3538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Stéphane GAFFET**, délégation de signature est donnée à M. Daniel Gilles BOYER, IE1C, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150062DR12 du 2 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC181088DR12

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Gilles BOYER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3538, intitulée *Laboratoire souterrain à bas bruit*, dont le directeur est *Stéphane GAFFET*;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Daniel Gilles BOYER*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

Le directeur d'unité
Stéphane GAFFET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180423DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc BEUZIT, directeur de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7326, intitulée *Laboratoire d'Astrophysique de Marseille*, dont le directeur est *Jean-Luc BEUZIT* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc BEUZIT, directeur de l'unité UMR7326, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Luc BEUZIT**, délégation de signature est donnée à Mme Nataly GARCIA MANZONE, IECN, à M. Samuel BOISSIER, CR1, à M. Laurent JORDA, Astronome adjoint et à M. Eric PRIETO, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150351DR12 du 23 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180424DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Nataly GARCIA MANZONE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7326, intitulée *Laboratoire d'Astrophysique de Marseille*, dont le directeur est *Jean-Luc BEUZIT* ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à *Mme Nataly GARCIA MANZONE*, IECN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nataly GARCIA MANZONE, délégation est donnée à M. Samuel BOISSIER, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nataly GARCIA MANZONE et M. Samuel BOISSIER, délégation est donnée à M. Laurent JORDA, astronome adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nataly GARCIA MANZONE, M. Samuel BOISSIER et M. Laurent JORDA, délégation est donnée à M. Eric PRIETO, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Jean-Luc BEUZIT

DEC180513DR12

Décision portant délégation de signature à M. Thierry HEULIN, directeur de l'unité FR3098 intitulée *Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3098, intitulée Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux, dont le directeur est Thierry HEULIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry HEULIN, directeur de l'unité FR3098, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry HEULIN**, délégation de signature est donnée à Joëlle CAVALIERI, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120241DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180515DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Joëlle CAVALIERI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3098 intitulée *Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3098, intitulée Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux, dont le directeur est Thierry HEULIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme *Joëlle CAVALIERI*, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Thierry HEULIN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180528DR12

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane VIEL, directeur de l'unité FR1739 intitulée *Fédération des sciences chimiques de Marseille* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR1739, intitulée *Fédération des sciences chimiques de Marseille*, dont le directeur est Stéphane VIEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane VIEL, directeur de l'unité FR1739, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

La décision n° DEC120739DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180653DR12

Décision portant délégation de signature à M. Dominique EYHERAMENDY, directeur de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR 7031, intitulée *Laboratoire de mécanique et d'acoustique*, dont le directeur est *Dominique EYHERAMENDY* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Dominique EYHERAMENDY*, directeur de l'unité UMR7031, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Dominique EYHERAMENDY*, délégation de signature est donnée à M. Bruno LOMBARD, CR, à M. Pierre Olivier MATTEI et à Mme Brigitte MOUROT, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152208DR12 du 1^{er} octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180654DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte MOUROT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR 7031, intitulée *Laboratoire de mécanique et d'acoustique*, dont le directeur est *Dominique EYHERAMENDY*;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Brigitte MOUROT*, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Dominique EYHERAMENDY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180687DR12

Décision portant délégation de signature à M. Marin DACOS, directeur de l'unité USR2004 intitulée *Centre pour l'édition électronique ouverte* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité USR2004, intitulée Centre pour l'édition électronique ouverte, dont le directeur est Marin DACOS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marin DACOS, directeur de l'unité USR2004, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Marin DACOS**, délégation de signature est donnée à Mme Carole BEDROSSIAN, IE, à M. Patrick GENDRE, IRHC et à Mme Marie PELLEN, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180688DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Carole BEDROSSIAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR2004 intitulée *Centre pour l'édition électronique ouverte*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité USR2004, intitulée Centre pour l'édition électronique ouverte, dont le directeur est Marin DACOS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Carole BEDROSSIAN*, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Marin DACOS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180759DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC071401DR12 du 20 novembre 2007 portant nomination de Mme Nise Scherrer aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC121751DAJ du 26 juin 2012 portant nomination de Mme Bernadette Beurton aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC131123DR12 du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Julia Fargeot aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Provence et Corse;

Vu la décision DEC180756DAJ portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse ;

Vu l'instruction n°INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er} - A compter du 1^{er} avril 2018, délégation permanente est donnée à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Bernadette Beurton, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, énumérées au 1.1.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale et de Mme Bernadette Beurton, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Julia Fargeot, responsable du service partenariat et valorisation et à Mme Nise Scherrer, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, énumérées au 1.1.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 22 février 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC180768DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie BOUFFIER, directrice de l'unité USR3125 intitulée *Maison Méditerranéenne des sciences de l'Homme* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3125, intitulée Maison Méditerranéenne des sciences de l'Homme, dont la directrice est *Sophie BOUFFIER* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Sophie BOUFFIER*, directrice de l'unité USR3125, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Sophie BOUFFIER*, délégation de signature est donnée à Mme Christiane LAYE, IGR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC122468DR12 du 11 septembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180772DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marthe STEFANINI, directrice de l'unité UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7318, intitulée *Droits international, comparé et européen*, dont la directrice est *Marthe STEFANINI* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Marthe STEFANINI*, directrice de l'unité UMR7318, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marthe STEFANINI**, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS, DR, à Mme Nathalie RUBIO, professeur, à M. Xavier MAGNON, professeur, à Mme Maryse BAUDREZ, professeur, et à M. Olivier LECUCQ, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160862DR12 du 7 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180773DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7318, intitulée *Droits international, comparé et européen*, dont la directrice est *Marthe STEFANINI*;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS*, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS*, délégation est donnée à *Mme Nathalie RUBIO*, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS* et de *Mme Nathalie RUBIO*, délégation est donnée à *M. Xavier MAGNON*, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS*, de *Mme Nathalie RUBIO* et de *M. Xavier MAGNON*, délégation est donnée à *Mme Maryse BAUDREZ*, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS*, de *Mme Nathalie RUBIO*, de *M. Xavier MAGNON* et de *Mme Maryse BAUDREZ*, délégation est donnée à *M. Olivier LECUCQ*, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

La directrice d'unité
Marthe STEFANINI

DEC180777DR12

Décision portant délégation de signature à M. Tam MIGNOT, directeur de l'unité UMR7283 intitulée Laboratoire de chimie bactérienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7283, intitulée *Laboratoire de Chimie bactérienne*, dont le directeur est Tam MIGNOT ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Tam MIGNOT, directeur de l'unité UMR7283, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Tam MIGNOT**, délégation de signature est donnée à Mme Mireille ANSALDI, DR2, M. Axel MAGALON, DR2, Mme Vanessa BIMBI, TCS et Mme Delphine LEROI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC122344DR12 du 8 août 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180778DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Mireille ANSALDI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7283 intitulée Laboratoire de Chimie bactérienne

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7283, intitulée *Laboratoire de Chimie bactérienne*, dont le directeur est Tam MIGNOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Mireille ANSALDI*, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Mireille ANSALDI*, délégation est donnée à M. Axel MAGALON, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Mireille ANSALDI et de M. Axel MAGALON*, délégation est donnée à Mme Vanessa BIMBI, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Tam MIGNOT

DEC180783DR12

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice MORTESSAGNE, directeur de l'unité UMS820 intitulée Institut d'Etudes scientifiques de Cargèse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS820, intitulée *Institut d'Etudes scientifiques de Cargèse*, dont le directeur est *Fabrice MORTESSAGNE* ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. *Fabrice MORTESSAGNE*, directeur de l'unité UMS820, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fabrice MORTESSAGNE**, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie GIUDICELLI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130439DR12 du 13 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180784DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie GIUDICELLI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS820 intitulée Institut d'Etudes scientifiques de Cargèse

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS820, intitulée *Institut d'Etudes scientifiques de Cargèse*, dont le directeur est *Fabrice MORTESSAGNE* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Nathalie GIUDICELLI*, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Fabrice MORTESSAGNE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180789DR12

Décision portant délégation de signature à M. Cristinel DIACONU, directeur de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7346, intitulée *Centre de Physique des Particules de Marseille*, dont le directeur est *Cristinel DIACONU* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Cristinel DIACONU*, directeur de l'unité UMR7346, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. *Cristinel DIACONU***, délégation de signature est donnée à M. Rémy POTHEAU, IRHC, à Mme Marie-Thérèse BECHIER-DONEL, IR2 et à M. Guy INGARSIA, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172350DR12 du 27 juillet 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180790DR12

Décision portant délégation de signature à M. Rémy POTHEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7346, intitulée *Centre de Physique des Particules de Marseille*, dont le directeur est *Cristinel DIACONU* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rémy POTHEAU, IRHC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy POTHEAU, délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse BECHIER-DONEL, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy POTHEAU et Mme Marie-Thérèse BECHIER-DONEL délégation est donnée à M. Guy INGARSIA, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Cristinel DIACONU

DEC180808DR12

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas FAUCHERRE, directeur de l'unité UMR7298 intitulée *Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7298, intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne, dont le directeur est *Nicolas FAUCHERRE* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Nicolas FAUCHERRE*, directeur de l'unité UMR7298, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Nicolas FAUCHERRE**, délégation de signature est donnée à Mme Anne MAILLOUX, MCF, M. David OLLIVIER, AI, Mme Virginie MARI, AI et à Mme Ingrid PROPSON-ESCALIER, AI , aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160861DR12 du 7 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180809DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Anne MAILLOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7298 intitulée *Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7298, intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne, dont le directeur est *Nicolas FAUCHERRE* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Anne MAILLOUX*, MCF, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Anne MAILLOUX*, délégation est donnée à Mme Virginie MARI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2018

Le directeur d'unité
Nicolas FAUCHERRE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180884DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre SAGAUT, directeur de l'unité UMR7340 intitulée *Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7340, intitulée Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres, dont le directeur est *Pierre SAGAUT* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Pierre SAGAUT*, directeur de l'unité UMR7340, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre SAGAUT**, délégation de signature est donnée à M. Olivier BOUTIN, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152298DR12 du 15 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180885DR12

Décision portant délégation de signature à M. Olivier BOUTIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7340 intitulée *Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7340, intitulée Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres, dont le directeur est *Pierre SAGAUT* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Olivier BOUTIN*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2018

Le directeur d'unité
Pierre SAGAUT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180933DR12

Décision portant délégation de signature à M. Stefan ENOCH, directeur de l'unité UMR7249 intitulée *Institut Fresnel*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7249, intitulée Institut Fresnel, dont le directeur est *Stefan ENOCH* ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à *M. Stefan ENOCH*, directeur de l'unité UMR7249, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Stefan ENOCH**, délégation de signature est donnée à Mme Sophie BRASSELET, DR, M. Jean-Yves NATOLI, PR, Mme Cristina PEREIRA, AI, Mme Emilie CARLOTTI, TCS et Mme Guylene MAYNARD, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172769DR12 du 2 octobre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC180934DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie BRASSELET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7249 intitulée Institut Fresnel

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7249, intitulée Institut Fresnel, dont le directeur est *Stefan ENOCH* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Sophie BRASSELET*, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BRASSELET, délégation est donnée à M. Jean-Yves NATOLI, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BRASSELET et M. Jean-Yves NATOLI, délégation est donnée à Mme Cristina PEREIRA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

Le directeur d'unité
Stefan ENOCH

DEC180935DR12

Décision portant délégation de signature à M. Johannes ZIEGLER, directeur de l'unité UMR7290 intitulée laboratoire de psychologie cognitive par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7290, intitulée *laboratoire de psychologie cognitive*, dont le directeur est *Johannes ZIEGLER* ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. *Johannes ZIEGLER*, directeur de l'unité UMR7290, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johannes ZIEGLER, délégation de signature est donnée à Mme Colette POURPE, AI et à M. Frédéric LOMBARDO, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC122464DR12 du 13 septembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2018

Le délégué régional
Younis Hermes

DEC181120DR13

Décision portant délégation de signature à M. Vincent LAUDET, directeur de l'unité FR3724 intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151728INSU du 2 décembre 2015, portant création de l'unité FR3724 intitulée *Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer*, dont le directeur est M. Vincent LAUDET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent LAUDET, directeur de l'unité FR3724, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LAUDET, délégation de signature est donnée à Mme Sylviane INCENCIO, IGR Sorbonne Université, à M. Yves DESDEVISES, PR Sorbonne Université, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LAUDET, délégation de signature est donnée à Mme Josiane FIEVET, ASI Sorbonne Université, à l'effet de signer les actes mentionnés à l'article 1er, dont le montant n'excède pas 3 000 € HT.

Article 4

La décision n° DEC172696DR13 du 1^{er} septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2018

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC181220DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Christiane WEBER, directrice de l'unité UMR9000 intitulée « Territoires, Environnement, Télédétection et Information Spatiale (TETIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC160921INEE du 16 juin 2016, portant création de l'unité UMR9000 intitulée « *Territoires, Environnement, Télédétection et Information Spatiale (TETIS)*, dont la directrice est Mme Christiane WEBER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christiane WEBER, directrice de l'unité UMR9000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane WEBER, délégation de signature est donnée à M. Sébastien PICARD, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170830DR13 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} avril 2018

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC181118DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Estelle DONADEI FACCHIN, directrice du Groupement de service n° 2000 intitulé « Accompagnement vers un Système de Management par la qualité pour les Unités de recherche et de service » ASYMU, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC180117INC du 19 janvier 2018, portant création du Groupement de service n° 2000 intitulé « *Accompagnement vers un Système de Management par la qualité pour les Unités de recherche et de service* » ASYMU, dont la directrice est Mme Estelle DONADEI FACCHIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Estelle DONADEI FACCHIN, directrice du Groupement de service n° 2000 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Estelle DONADEI FACCHIN, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle PAINTRAND, IR, et à Mme Mariette NIVARD, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 22 janvier 2018

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC180710DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Michèle Guidetti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (CLLE)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (CLLE), dont la directrice est Mme Hélène Giraudo ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine Guidetti, PU, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

La directrice d'unité

Mme Hélène Giraudo

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180640DR14

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Louarn, directeur de l'UMR5277 intitulée Institut de recherche en astrophysique et planétologie (IRAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5277, intitulée Institut de recherche en astrophysique et planétologie (IRAP), dont le directeur est M. Philippe Louarn ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Louarn, directeur de l'UMR5277, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Louarn, délégation de signature est donnée à Mme Nicole Le Gal, IR, à M. Patrick Pinet, DR, à M. Emmanuel Caux, DR, à M. François Lignières, DR, à Mme Emilie Dupin, IE, à M. Alexandre Baudrimont, IE, et à Laurence Lavergne, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC163035DR14 du 13 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12 février 2018

Le délégué régional

Christophe Giraud

DEC180825DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Bouclet, à Mme Gersende Fort et à Mme Nicole Lhermitte pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5219 intitulée Institut de mathématiques de Toulouse (IMT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse ;

Vu la décision DEC171610INSMI du 19 juin 2017 portant nomination de M. Vincent Guedj directeur de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Bouclet, PU, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Bouclet, délégation est donnée à Mme Gersende Fort, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Bouclet et de Mme Gersende Forte, délégation est donnée à Mme Nicole Lhermitte, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité

M. Vincent Guedj

DEC180998DR14

Décision portant délégation de signature à M. Simon Thorpe, directeur de l'UMR5549 intitulée Centre de recherche cerveau et cognition (CERCO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5549, intitulée Centre de recherche cerveau et cognition (CERCO), dont le directeur est M. Simon Thorpe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Simon Thorpe, directeur de l'UMR5549, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon Thorpe, délégation de signature est donnée à Mme Claire Thouailles, AI, à M. Emmanuel Barbeau, DR, et à Mme Karine Bouyer, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150051DR14 du 12 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 mars 2018

Le délégué régional,

Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180999DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Claire Thoueilles, à M. Emmanuel Barbeau et à Mme Karine Bouyer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5549 intitulée Centre de recherche cerveau et cognition (CERCO)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5549, intitulée Centre de recherche cerveau et cognition (CERCO), dont le directeur est M. Simon Thorpe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire Thoueilles, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire Thoueilles, délégation est donnée à M. Emmanuel Barbeau, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire Thoueilles et de M. Emmanuel Barbeau, délégation est donnée à Mme Karine Bouyer, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 08 mars 2018

Le directeur d'unité

M. Simon Thorpe

DEC180708DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Giraud, directrice de l'UMR5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (CLLE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (CLLE), dont la directrice est Mme Hélène Giraud ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Hélène Giraud, directrice de l'UMR5263, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Giraudo, délégation de signature est donnée à Mme Michèle Guidetti, PU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151245DR14 du 18 mai 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 février 2018

Le délégué régional,

Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC180641DR14

Décision portant délégation de signature à **Mme Nicole Le Gal**, à **M. Patrick Pinet**, à **M. Emmanuel Caux**, à **M. François Lignières**, à **Mme Emilie Dupin**, à **M. Alexandre Baudrimont**, et à **Mme Laurence Lavergne** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5277 intitulée **Institut de recherche en astrophysique et planétologie (IRAP)**.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5277, intitulée Institut de recherche en astrophysique et planétologie (IRAP), dont le directeur est **M. Philippe Louarn** ;

DECIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Nicole Le Gal**, IR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nicole Le Gal**, délégation est donnée à **M. Patrick Pinet**, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nicole Le Gal** et de **M. Patrick Pinet**, délégation est donnée à **M. Emmanuel Caux**, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole Le Gal, de M. Patrick Pinet et de M. Emmanuel Caux, délégation est donnée à M. François Lignières, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole Le Gal, de M. Patrick Pinet, de M. Emmanuel Caux et de M. François Lignières, délégation est donnée à Mme Emilie Dupin, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole Le Gal, de M. Patrick Pinet, de M. Emmanuel Caux, de M. François Lignières et Mme Emilie Dupin, délégation est donnée à M. Alexandre Baudrimont, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole Le Gal, de M. Patrick Pinet, de M. Emmanuel Caux, de M. François Lignières, de Mme Emilie Dupin et de M. Alexandre Baudrimont, délégation est donnée à Mme Laurence Lavergne, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité

M. Philippe Louarn

DEC180824DR14

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Guedj, directeur de l'UMR5219 intitulée Institut de mathématiques de Toulouse (IMT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5219 intitulée Institut de mathématiques de Toulouse ;

Vu la décision DEC171610INSMI du 19 juin 2017 portant nomination de M. Vincent Guedj directeur de l'unité susvisée ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Vincent Guedj, directeur de l'UMR5219, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de

l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Guedj, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc Bouclet, PU, à Mme Gersende Fort, DR, et à Mme Nicole Lhermitte, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171117DR14 du 30 mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 26 février 2018

Le délégué régional,

Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181241DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC133095DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Mme Virginie Mahdi aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu les projets d'actes de vente des parcelles n°164 et 348 situées à Moulis (09200) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les actes de vente des parcelles n°164 et 348 susvisés.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional, délégation est donnée à Mme Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional, et de Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à M. Emmanuel Vialan, responsable du service des affaires immobilières et logistiques, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 avril 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC180359DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Estivalezes, directeur de l'UMS3667 intitulée Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre approuvant le renouvellement de l'UMS3667, intitulée « Calcul en Midi-Pyrénées » (CALMIP) ;

Vu la décision DEC170234INSU du 13 décembre 2017 portant nomination de M. Jean-Luc Estivalezes aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc Estivalezes, directeur de l'UMS3667, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Estivalezes, délégation de signature est donnée à Mme Nadine Narouze, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 22 janvier 2018

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

DEC180360DR14

Décision portant délégation de signature à **Mme Nadine Marouzé** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3667 intitulée « Calcul en Midi-Pyrénées » (CALMIP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre approuvant le renouvellement de l'UMS3667, intitulée « Calcul en Midi-Pyrénées » (CALMIP) ;

Vu la décision DEC170234INSU du 13 décembre 2017 portant nomination de M. Jean-Luc Estivalezes aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Nadine Narouzé, IRHC**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le

Le directeur d'unité

M. Jean-Luc Estivalezes

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC181139DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Céline Stchogoleff pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5258 intitulée Laboratoire du futur (LOF)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'UMR5258, intitulée « Laboratoire du futur », dont le directeur est Patrick Maestro ;

Vu la décision n° DEC150579INC du 24 février 2015 portant cessation de fonctions de M. Patrick Maestro et nomination de M. Pierre Guillot, directeur par intérim de l'UMR5258, intitulée « Laboratoire du futur » ;

Vu la décision n° DEC151865INC du 3 septembre 2015 portant nomination de M. Pierre Guillot, directeur de plein exercice de l'UMR5258, intitulée « Laboratoire du futur » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Céline Stchogoleff, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline Stchogoleff, délégation est donnée à M. Jacques Leng, directeur-adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 20 mars 2018

Le directeur d'unité
Pierre Guillot

DEC181136DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Dulor pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN), dont le directeur est M. Erick Dufourc ;

Vu la décision DEC171744INC du 29 juin 2017 portant cessation de fonctions de M. Erick Dufourc et nomination de Mme Sophie Lecomte aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) ;

Vu la décision DEC173155INC du 14 décembre 2017 portant nomination de Mme Sophie Lecomte aux fonctions de directrice de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Patricia Dulor, directrice administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia Dulor, délégation est donnée à M. Gilles Guichard, directeur-adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 20 mars 2018

La directrice d'unité
Sophie Lecomte

DEC181109DR15

Décision portant délégation de signature à M. Bertram Blank, directeur de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG) dont le directeur est M. Philippe Moretto ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bertram Blank, directeur de l'UMR5797, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertram Blank, délégation de signature est donnée à M. Stéphane Grévy, directeur adjoint, M. Jérôme Baussart, responsable administratif et Mme Sylvie Perrève, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170145DR15 du 13 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 mars 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC181098DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Lecomte, directrice de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN), dont le directeur est M. Erick Dufourc ;

Vu la décision DEC171744INC du 29 juin 2017 portant cessation de fonctions de M. Erick Dufourc et nomination de Mme Sophie Lecomte aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) ;

Vu la décision DEC173155INC du 14 décembre 2017 portant nomination de Mme Sophie Lecomte aux fonctions de directrice de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Lecomte, directrice de l'UMR5248, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Lecomte, délégation de signature est donnée à Mme Patricia Dolor, directrice administrative et M. Gilles Guichard, directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC172275DR15 du 13 juillet 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 15 mars 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181097DR15

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Guillot, directeur de l'UMR5258 intitulée Laboratoire du futur (LOF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'UMR5258, intitulée « Laboratoire du futur », dont le directeur est Patrick Maestro ;

Vu la décision n° DEC150579INC du 24 février 2015 portant cessation de fonctions de M. Patrick Maestro et nomination de M. Pierre Guillot, directeur par intérim de l'UMR5258, intitulée « Laboratoire du futur » ;

Vu la décision n° DEC151865INC du 3 septembre 2015 portant nomination de M. Pierre Guillot, directeur de plein exercice de l'UMR5258, intitulée « Laboratoire du futur » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Guillot, directeur de l'UMR5258, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Guillot, délégation de signature est donnée à Mme Céline Stchogoleff, administratrice et M. Jacques Leng, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC151991DR15 du 7 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 15 mars 2018

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC181227DR15

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Guibert, directeur de l'UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5060 intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT), dont le directeur est Pierre Guibert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Guibert, directeur de l'UMR5060, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Guibert, délégation de signature est donnée à M. Rémy Chapoulie, directeur adjoint, M. Philippe Fluzin, directeur adjoint et Mme Sylvia Nieto-Pelletier, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC160131DR15 du 28 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} février 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 mars 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC181201DR15

Décision portant délégation de signature à M. Urtzi Etxeberria, directeur par intérim de l'UMR5478 intitulée Centre de Recherche sur la Langue et les Textes Basques (IKER), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5478 intitulée Centre de Recherche sur la Langue et les Textes Basques (IKER) et nommant M. Ricardo Etxeparre directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC180849INSHS du 15 mars 2018 portant cessation de fonctions de M. Ricardo Etxeparre, directeur et nomination de M.Urtzi Etxeberria directeur par intérim de l'UMR5478 intitulée Centre de Recherche sur la Langue et les Textes Basques (IKER)

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Urtzi Etxeberria, directeur de l'UMR5478, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Urtzi Etxeberria, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie Benarab, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171244DR15 du 3 avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 15 mars 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 26 mars 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC181158DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Agard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3626 intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des MATériaux (PLACAMAT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS3626, intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des MATériaux (PLACAMAT), et nommant M. Yann Le Petitcorps directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC171788INC du 21 juin 2017 portant cessation de fonctions de M. Yann Le Petitcorps et nomination de M. Jean-Paul Salvetat directeur de l'UMS3626 intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des MATériaux (PLACAMAT) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Agard, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 20 mars 2018

Le directeur d'unité
Jean-Paul Salvetat

DEC181141DR15

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Grévy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG) dont le directeur est M. Philippe Moretto ;

Vu la décision DEC180587IN2P3 du 5 mars 2018 portant cessation de fonctions de M. Philippe Moretto et nomination de M. Bertram Blank, directeur par intérim de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG)

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane Grévy, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Grévy, délégation est donnée à M. Jérôme Baussart, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Grévy et de M. Jérôme Baussart, délégation est donnée à Mme Sylvie Perrève, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gradignan, le 20 mars 2018

Le directeur d'unité
Bertram Blank

DEC181157DR15

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul Salvetat, directeur de l'UMS3626 intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des MATériaux (PLACAMAT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS3626, intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des MATériaux (PLACAMAT), et nommant M. Yann Le Petitcorps directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC171788INC portant cessation de fonctions de M. Yann Le Petitcorps et nomination de M. Jean-Paul Salvetat directeur de l'UMS3626 intitulée Plateforme Aquitaine de Caractérisation des MATériaux (PLACAMAT) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Paul Salvetat, directeur de l'UMS3626, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul Salvetat, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Agard, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC151254DR15 du 12 mai 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 20 mars 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC180758DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC150194DR15 du 19 janvier 2015 portant nomination de M. Pierre Bertrand-Mapataud aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Aquitaine ;

Vu la décision DEC171713DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC180755DAJ portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine ;

Vu l'instruction n°INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er} - A compter du 1^{er} avril 2018, délégation permanente est donnée à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermès, délégué régional, délégation est donnée à Mme Karine Argento, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, énumérées au 1.1.

Art. 3 - En l'absence de M. Younis Hermès, délégué régional et de Mme Karine Argento, adjointe au délégué régional, délégation de signature est donnée à M. Pierre Bertrand-Mapataud, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, énumérées au 1.1.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 22 février 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC173345DR18

Décision portant délégation de signature à M. Franck DUMEIGNIL, directeur par intérim de l'UMR8181 à compter du 7 juin 2016, intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8181, intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide, dont le directeur par intérim est M. Franck DUMEIGNIL ;

Vu la décision DEC1611319INC du 26/07/2016 portant nomination de M. Franck DUMEIGNIL, aux fonctions de Directeur par intérim de l'UMR8181 (UCCS) à compter du 7 Juin 2016 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Franck DUMEIGNIL, directeur par intérim de l'UMR8181, intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS) à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck DUMEIGNIL, la délégation de signature est donnée à M. Régis GAUVIN : Chargé de Recherche 1^{ère} classe au CNRS, Adlane SAYEDE : Professeur à l'Université d'Artois et à Mme Barbara Declerck-Boulangier, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC162626DR18 du 24/11/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/12/2017

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC173362DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Froguel, directeur de l'unité UMR8199 intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8199, intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, dont le directeur est M. Philippe Froguel

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Philippe Froguel, directeur de l'unité UMR8199 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Froguel : directeur, la délégation de signature est donnée à M. Amar Abderrahmani : PU-PH Lille 2, à M. Vincent VATIN : Responsable achat - Technicien et à Mme Hélène DE GAVRE : administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152402DR18 du 12/11/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 19/12/2017

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC181174DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Marjorie Nanteuil pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1er juillet 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Marjorie Nanteuil, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 21/03/2018

Le délégué régional
Benoît DEBOSQUE

DEC181173DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Marjorie Nanteuil, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Debosque, délégué régional de la délégation Côte d'Azur (DR20)

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1er juillet 2016 ;

Vu la décision DEC181000DAJ 27/02/2018 nommant Mme Marjorie Nanteuil, aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Côte d'Azur ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Debosque, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à Marjorie Nanteuil, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 21/03/2018

Le délégué régional
Benoît DEBOSQUE

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

DEC181001DAJ

Décision portant modification de la décision DEC180345DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Benoît Debosque, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur (DR20)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180345DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Benoît Debosque, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision DEC160947DAJ du 20 avril 2016 portant nomination de M. Benoît Debosque aux fonctions de délégué régional ;

Vu la décision DEC181000DAJ portant nomination de Mme Marjorie Nanteuil aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Aux articles 3 et 4 de la décision DEC180345DAJ susvisée, les termes « *Mme Brigitte Papin* » sont remplacés par les termes « *Mme Marjorie Nanteuil* ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 février 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC180757DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180754DAJ portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée à la protection des données du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} avril 2018, délégation permanente est donnée à Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment ceux relatifs aux fonctions de délégué informatique et libertés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 22 février 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC181103DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science par intérim (DGD-S)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181102DAJ portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science par intérim ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science par intérim, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints et des comptables secondaires ;
- des décisions de création, de renouvellement, de suppression d'unités ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des conventions de site avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mars 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC181101DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Astrid Lambrecht, directrice de l'Institut de Physique par intérim (INP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC151197DAJ du 28 mai 2015 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle Dean-Rouquet aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de Physique (INP) ;

Vu la décision DEC181100DAJ portant fin de fonction et nomination de Mme Astrid Lambrecht aux fonctions de directrice de l'Institut de Physique par intérim ;

DECIDE:

Art. 1^{er}. - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Astrid Lambrecht, directrice de l'Institut de Physique par intérim, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Astrid Lambrecht, directrice de l'Institut de Physique par intérim, délégation est donnée à Mme Isabelle Dean-Rouquet, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mars 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC181003DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171700DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Vu le projet d'accord-cadre conclu entre le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le Centre national de la recherche scientifique relatif aux unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'INSHS, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'accord-cadre conclu entre le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le Centre national de la recherche scientifique relatif aux unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE).

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC180927PDT

Décision portant modification des dispositions relatives à l'unité mixte de service UMS3665 intitulée « Institut des sciences de la communication »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC133469DGDS portant création de l'unité mixte de service UMS 3665 intitulée « Institut des sciences de la communication du CNRS »

DECIDE :

Article 1^{er} :

Les termes « Institut des sciences de la communication du CNRS » sont remplacés par les termes « Institut des sciences de la communication ».

Article 2 :

Pour le CNRS, cette unité est rattachée à :

- Entité de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)
- Délégation régionale : Paris B
- Sections d'évaluation : 40, CID 53

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC173051INSHS

Décision portant prorogation de l'unité mixte internationale UMI3663 intitulée Epigenetics, data, politics (EPIDAPO Los Angeles).

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC13302DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte internationale UMI3663 intitulée EPIDAPO ;

Vu la convention entre le CNRS et l'University of California Los Angeles, signée le 15 juillet 2014 ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1

Est prolongée, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, l'unité mixte internationale suivante:

UMI n°3663

Intitulé : Epigenetics, data, politics (EPIDAPO Los Angeles).

Directeur : Monsieur Eric VILAIN, Professeur à University of California Los Angeles

Directeur adjoint : Monsieur Emmanuel DUBOIS, directeur de recherche au CNRS

Etablissement cotutelle avec le CNRS : University of California Los Angeles

Institut principal : Institut des sciences humaines et sociales

Institut secondaire : Institut d'écologie et d'environnement

Délégation : Paris Michel-Ange

Sections d'évaluation : 36, 40

Article 2

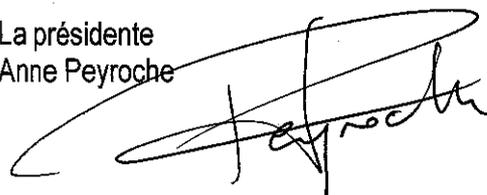
Le directeur et le directeur adjoint mentionnés à l'article 1^{er} sont maintenus dans leurs fonctions pour la durée de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **21 DEC. 2017**

La présidente
Anne Peyroche




www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC180704INSHS

Décision modifiant la décision DEC173280DGDS portant prolongation de l'unité mixte de recherche internationale intitulée « Environnement, Santé, Sociétés (ESS) » -UMI3189.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC173280DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité mixte de recherche internationale intitulée « Environnement, Santé, Sociétés (ESS) » - UMI3189.

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Art.1.- Prolongation :

L'article 1 de la décision DEC173280DGDS du 21 décembre 2017 susvisée est modifié comme suit :

Les lignes Directeur « M. Lamine GUEYE, Maître de conférences », « M. Abdoulaye SAMB, Professeur des universités - Praticien hospitalier », « M. Jean-Luc PEIRY, directeur de recherche » sont supprimées et remplacées par :

- « M. Lamine GUEYE, Professeur des universités ».
- « M. Abdoulaye SAMB, Professeur des universités ».
- « M. Jean-Luc PEIRY, Professeur des universités ».

La ligne Etablissements co-tutelles avec le CNRS : « FACULTE DE MEDECINE-UCAD, UNIVERSITE DE BAMAKO, CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, UNIVERSITE GASTON BERGER SAINT LOUIS DU SENEGAL » est supprimée et remplacée par :

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique du Burkina-Faso (CNRST), L'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), l'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal (UGB), l'Université des Sciences des Techniques et des Technologies de Bamako (USTTB).

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **19 MARS 2018**

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mège
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 10

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC180560INSIS

Décision portant création de l'unité mixte de recherche UMR6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de recherche intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL) jusqu'au 31 décembre 2021 :

Etablissements cotutelles avec le CNRS : Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne, Université Bretagne Sud, Université de Bretagne Occidentale

Etablissement partenaire : Ecole Nationale d'Ingénieurs de Brest

Institut : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS)

Délégation : Bretagne et Pays-de-la-Loire

Sections d'évaluation : 9, 10

Article 2 : Nomination

M. Pierre-Yves MANACH, professeur des universités, et M. Sylvain CALLOCH, professeur des universités, sont respectivement nommés directeur et directeur-adjoint de cette unité mixte de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC180930DGDS

Décision portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université Clermont Auvergne, de l'université Sorbonne université et de l'université de Lille.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-1217 du 13 septembre 2016 portant création de l'université Clermont Auvergne ;

Vu le décret n° 2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;

Vu le décret n° 2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'université de Lille ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC130548INSHS du 12 mars 2013 modifiée, portant création de l'unité mixte de service UMS3599 intitulée Unité support au CONSORTIUM DE VALORISATION THEMATIQUE SHS, dirigée par M. Hervé ZWIRN ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 modifiée, portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 modifiée, portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 modifiée, portant création et renouvellement des unités mixtes internationales ;

Vu la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 modifiée, portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 modifiée, portant création et renouvellement des unités mixtes de service ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 modifiée, portant création et renouvellement des unités de service et de recherche ;

Vu la décision DEC133029DGDS du 20 décembre 2013 modifiée, portant création des équipes de recherche labellisées ;

Vu la décision DEC133469DGDS du 20 décembre 2013 modifiée, portant création de l'unité mixte de service UMS3665 intitulée « Institut des sciences de la communication du CNRS » ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 modifiée, portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC142123DGDS du 18 décembre 2014 modifiée, portant renouvellement des unités mixtes internationales ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 modifiée, portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 modifiée, portant création et renouvellement des unités mixtes de service ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 modifiée, portant création et renouvellement des unités de service et de recherche ;

Vu la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 modifiée, portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante non exclusivement CNRS) ;

Vu la décision DEC150295INSHS du 20 février 2015 portant création de l'unité mixte de recherche n°9221 intitulée Lille-Economie et Management ;

Vu la décision DEC151728INSU du 2 décembre 2015 portant création de la Fédération de Recherche n°FR3724 intitulée Observatoire Océanologique de Banuyls sur Mer ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 modifiée, portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 modifiée, portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 modifiée, portant création et renouvellement des unités mixtes internationales ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 modifiée, portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 modifiée, portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante non exclusivement CNRS) ;

Vu la décision DEC163159INSHS du 15 mars 2016 portant création du groupement de recherche n° 3774 intitulé Mondes britanniques ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 modifiée, portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 modifiée, portant création et renouvellement des unités mixtes internationales ;

Vu la décision DEC161233DGDS du 16 décembre 2016 modifiée, portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante non exclusivement CNRS) ;

Vu la décision DEC170036INSHS du 23 juin 2017 portant création de la fédération de recherche n° intitulée « Collège international des sciences territoriales » ;

DECIDE :

Art. 1 - Par suite de la création de l'université Clermont Auvergne, de l'université Sorbonne université et de l'université de Lille, les modifications suivantes sont apportées aux unités ci-dessous :

Institut principal de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Délégation régionale : Paris B

UMR7585

Intitulé : **Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies (LPNHE)**

Directeur : BERNARDI Gregorio

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV PARIS DIDEROT
sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV PARIS DIDEROT

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

FR2482

Intitulé : **Institut des matériaux de Paris-Centre (IMPC)**

Directeur : CARRIER Xavier

Dans la décision DEC133023DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS
Partenaires : ESPCI PARIS, COLLEGE DE FRANCE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS
Partenaires : ESPCI PARIS, COLLEGE DE FRANCE

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

FR2622

Intitulé : **Institut Parisien de Chimie Physique et Théorique (IP2CT)**

Directeur : PIQUEMAL Jean-Philip

Dans la décision DEC133023DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE
sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

FR2638

Intitulé : **Institut Michel Eugène Chevreul**

Directeur : BUNTINX Guy

Dans la décision DEC142124DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, CNRS, ECOLE CENTRALE DE LILLE, ENSC LILLE, INRA, UNIV
ARTOIS, UNIV LILLE 2 DROIT SANTE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CNRS, ECOLE CENTRALE DE LILLE, ENSC LILLE, INRA, UNIV ARTOIS

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

FR2769

Intitulé : **Institut de Chimie Moléculaire de Paris Centre, organique, inorganique et biologique**

Directeur : JOURNAUX Yves

Dans la décision DEC133023DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS
Partenaires : ESPCI PARIS, CHIMIE PARISTECH, ENS PARIS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS
Partenaires : ESPCI PARIS, CHIMIE PARISTECH, ENS PARIS

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

FR3443

Intitulé : **REseau NATIONAL de Rpe interDisciplinaire (RENARD)**

Directeur : VEZIN Herve

Dans la décision DEC151296DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, CHIMIE PARISTECH, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV STRASBOURG, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV GRENOBLE ALPES

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, CHIMIE PARISTECH, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV LILLE, UNIV STRASBOURG, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV GRENOBLE ALPES

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

FR3615

Intitulé : **Fédération de Physico-Chimie Analytique et Biologique (PCAB)**

Directeur : BAIGL Damien

Dans la décision DEC133023DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :ENS PARIS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, MNHN, COLLEGE DE FRANCE, INST BIOLOGIE PHYSIQUE CHIMIQUE, INSERM, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :ENS PARIS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, MNHN, COLLEGE DE FRANCE, INST BIOLOGIE PHYSIQUE CHIMIQUE, INSERM, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Ile-de-France Sud

FR3624

Intitulé : **Réseau National de Spectrométrie de Masse FT-ICR à très haut champ**

Directeur : VAN DER REST Guillaume

Dans la décision DEC142124DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, ESPCI PARIS, UNIV LORRAINE, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV PARIS-SUD, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, ESPCI PARIS, UNIV LORRAINE, UNIV LILLE, UNIV PARIS-SUD, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

GDR3328

Intitulé : **Solidification des Alliages Métalliques (SAM) (SAM)**

Directeur : AKAMATSU Silvere

Dans la décision DEC142134DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, ARTS METIERS PARISTECH, CEA, CNAM, ECOLE CENTRALE MARSEILLE, MINES PARISTECH, ECOLE POLYTECHNIQUE, ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE LAUSANNE, INRA, INP TOULOUSE, BORDEAUX INP, GRENOBLE INP, INSTIT SUP ELECTRONIQUE NUMERIQUE TOULON, ONERA, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV BORDEAUX, UNIV BOURGOGNE, UNIV LORRAINE, UNIV MONTPELLIER, UNIV TOULON, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, ARTS METIERS PARISTECH, CEA, CNAM, ECOLE CENTRALE MARSEILLE, MINES PARISTECH, ECOLE POLYTECHNIQUE, ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE LAUSANNE, INRA, INP TOULOUSE, BORDEAUX INP, GRENOBLE INP, INSTIT SUP ELECTRONIQUE NUMERIQUE TOULON, ONERA, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV BORDEAUX, UNIV BOURGOGNE, UNIV LORRAINE, UNIV MONTPELLIER, UNIV TOULON, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV LILLE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Rhône Auvergne

GDR3585

Intitulé : **Liquides Ioniques et PolymèreS (LIPS)**

Directeur : RUMEAU Jannick

Dans la décision DEC161233DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, INSA LYON, ENSICAEN, INRA, INERIS, SOLVAY, CEA, UNIV TOURS, UNIV CERGY-PONTOISE, UNIV POITIERS, UNIV SAVOIE MONT BLANC, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV LORRAINE, UNIV REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, MINES PARISTECH, UNIV MONTPELLIER, UNIV NANTES, UNIV STRASBOURG, UNIV RENNES 1, UNIV FRANCHE-COMTE, UNIV ROUEN NORMANDIE, UNIV PAU PAYS DE L'ADOUR, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV BORDEAUX, BORDEAUX INP, INSTITUT MINES-TELECOM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, INSA LYON, ENSICAEN, INRA, INERIS, SOLVAY, CEA, UNIV TOURS, UNIV CERGY-PONTOISE, UNIV POITIERS, UNIV SAVOIE MONT BLANC, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV LORRAINE, UNIV REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, MINES PARISTECH, UNIV MONTPELLIER, UNIV NANTES, UNIV STRASBOURG, UNIV RENNES 1, UNIV FRANCHE-COMTE, UNIV ROUEN NORMANDIE, UNIV PAU PAYS DE L'ADOUR, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV BORDEAUX, BORDEAUX INP, INSTITUT MINES-TELECOM

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Alsace

GDR3752

Intitulé : **SOLAR FUELS (SFN-France)**

Directeur : SPITZER Valerie

Dans la décision DEC151308DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, CEA

Partenaires : UNIV STRASBOURG, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV MONTPELLIER, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN, COMUE UNIV PARIS SACLAY, UNIV POITIERS, UNIV NANTES, UNIV BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV BLAISE PASCAL, UNIV PARIS-SORBONNE, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV RENNES 1, COLLEGE DE FRANCE, MINES PARISTECH, CHIMIE PARISTECH, SYNCHROTRON SOLEIL, IFP ENERGIES NOUVELLES, UNIV GRENOBLE ALPES

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, CEA

Partenaires : UNIV STRASBOURG, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV MONTPELLIER, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN, COMUE UNIV PARIS SACLAY, UNIV POITIERS, UNIV NANTES, UNIV BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV RENNES 1, COLLEGE DE FRANCE, MINES PARISTECH, CHIMIE PARISTECH, SYNCHROTRON SOLEIL, IFP ENERGIES NOUVELLES, UNIV GRENOBLE ALPES

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris Michel-Ange

UMI2002

Intitulé : **Building Blocks for FUTURE Electronics Laboratory (2B-FUEL)**

Directeur : ATTIAS Andre-Jean

Dans la décision DEC161221DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, EWA WOMANS UNIVERSITY, YONSEI UNIVERSITY, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, EWA WOMANS UNIVERSITY, YONSEI UNIVERSITY, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris Michel-Ange

UMI3464

Intitulé : **Eco-Efficient Products &Processes Laboratory (E2P2L)**

Directeur : STREIFF Stéphane

Dans la décision DEC151295DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, RHODIA

Partenaires : ENS LYON, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV NORMALE DE LA CHINE DE L'EST, UNIVERSITE FUDAN

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, RHODIA

Partenaires : ENS LYON, UNIV LILLE, UNIV NORMALE DE LA CHINE DE L'EST, UNIVERSITE FUDAN

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR168

Intitulé : **Unite physico-chimie Curie (P.C.C)**

Directeur : DAHAN Maxime

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : INSTITUT CURIE, CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : INSTITUT CURIE, CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR7197

Intitulé : **Laboratoire de Réactivité de Surface (LRS)**

Directeur : PERNOT Hélène

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR7203

Intitulé : **Laboratoire des biomolécules**

Directeur : SAGAN Sandrine

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS, ENS PARIS,

Partenaire : INSERM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS, ENS PARIS

Partenaire : INSERM

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR7574

Intitulé : **Chimie de la Matière Condensée de Paris (LCMCP)**

Directeur : BABONNEAU Florence

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS, COLLEGE DE FRANCE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS, COLLEGE DE FRANCE

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR7614

Intitulé : **Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement (LCPMR)**

Directeur : DUBOIS Alain

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR7615

Intitulé : **Sciences et Ingénierie de la Matière Molle (SIMM)**

Directeur : FRETIGNY Christian

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : ESPCI PARIS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : ESPCI PARIS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR7616

Intitulé : **Laboratoire de Chimie Théorique (LCT)**

Directeur : PARISEL Olivier

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8181

Intitulé : **Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS)**

Directeur : DUMEIGNIL Franck

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, ENSC LILLE, CNRS, ECOLE CENTRALE DE LILLE, UNIV ARTOIS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, ENSC LILLE, CNRS, ECOLE CENTRALE DE LILLE, UNIV ARTOIS

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8207

Intitulé : **Unité Matériaux et Transformations (UMET)**

Directeur : WOISEL Patrice

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, ENSC LILLE, CNRS, INRA

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, ENSC LILLE, CNRS, INRA

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR8220

Intitulé : **Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale**

Directeur : WALTER Philippe

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR8229

Intitulé : **Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques**

Directeur : FONTECAVE Marc

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : COLLEGE DE FRANCE, CNRS

Partenaire : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : COLLEGE DE FRANCE, CNRS

Partenaire : UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR8231

Intitulé : **Chimie, Biologie, Innovation (ESPCI)**

Directeur : BIBETTE Jérôme

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : ESPCI PARIS, CNRS

Partenaire : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : ESPCI PARIS, CNRS

Partenaire : UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR8232

Intitulé : **Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM)**

Directeur : FENSTERBANK Louis

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR8233

Intitulé : **De la Molécule aux Nano-objets: Réactivité, Interactions et Spectroscopies (MONARIS)**

Directeur : PETIT Christophe

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR8234

Intitulé : **PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux (PHENIX)**

Directeur : LEVITZ Pierre

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR8235

Intitulé : **Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques (LISE)**

Directeur : HUET François

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR8260

Intitulé : **Chimie du solide et de l'énergie**

Directeur : TARASCON Jean-Marie

Dans la décision DEC151291DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : COLLEGE DE FRANCE, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : COLLEGE DE FRANCE, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8516

Intitulé : **Laboratoire de Spectrochimie Infrarouge et Raman**

Directeur : VEZIN Herve

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE

Partenaire : UNIV LILLE 2 DROIT SANTE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV LILLE

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Paris B

UMR8640

Intitulé : **Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif (PASTEUR)**

Directeur : JULLIEN Ludovic

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : ENS PARIS, CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : ENS PARIS, CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

USR3290

Intitulé : **Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique (MSAP)**

Directeur : TOKARSKI Caroline

Dans la décision DEC142128DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Bretagne et Pays de la Loire

FR2424

Intitulé : **Station biologique de Roscoff (SBR)**

Directeur : KLOAREG Bernard

Dans la décision DEC133023DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Paris B

FR3020

Intitulé : **Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement (FIRE)**

Directeur : GARNIER Josette

Dans la décision DEC133023DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaires : INRA, IRD, MNHN, IRSTEA, ENS PARIS, EPHE, AGROPARISTECH, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Partenaires : INRA, IRD, MNHN, IRSTEA, ENS PARIS, EPHE, AGROPARISTECH, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Ile-de-France Sud

GDR3692

Intitulé : **Génomique environnementale (Envirogenomics)**

Directeur : FAURE Denis

Dans la décision DEC142134DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, CIRAD, CEA, ECOLE CENTRALE DE LYON, MINES NANTES, EPHE, AGROPARISTECH, INRA, INSA LYON, IRD, MINISTERE DE LA CULTURE, MNHN, UNIV BLAISE PASCAL, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE DE BIRMINGHAM, UNIV BOURGOGNE, UNIV LORRAINE, UNIV NANTES, UNIV SAVOIE MONT BLANC, UNIV EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PARIS-SUD, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV RENNES 1

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, CIRAD, CEA, ECOLE CENTRALE DE LYON, MINES NANTES, EPHE, AGROPARISTECH, INRA, INSA LYON, IRD, MINISTERE DE LA CULTURE, MNHN, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE DE BIRMINGHAM, UNIV BOURGOGNE, UNIV LORRAINE, UNIV NANTES, UNIV SAVOIE MONT BLANC, UNIV EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV LILLE, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PARIS-SUD, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV RENNES 1

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Rhône Auvergne

GDR3715

Intitulé : **Plasticité Phénotypique (PlasPhen)**

Directeur : GIBERT BRUNET Patricia

Dans la décision DEC142134DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, CIRAD, MONTPELLIER SUPAGRO, ECOLE NAT DES TRAVAUX PUBLICS D'ETAT, ENS PARIS, EPHE, AGROPARISTECH, INRA, INSERM, IRD, MNHN, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV BOURGOGNE, UNIV MONTPELLIER, UNIV SAVOIE MONT BLANC, UNIV STRASBOURG, UNIV ORLEANS, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS-SUD, UNIV PAUL VALERY MONTPELLIER, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV RENNES 1, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, CIRAD, MONTPELLIER SUPAGRO, ECOLE NAT DES TRAVAUX PUBLICS D'ETAT, ENS PARIS, EPHE, AGROPARISTECH, INRA, INSERM, IRD, MNHN, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV BOURGOGNE, UNIV MONTPELLIER, UNIV SAVOIE MONT BLANC, UNIV STRASBOURG, UNIV ORLEANS, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS-SUD, UNIV PAUL VALERY MONTPELLIER, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV RENNES 1, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Rhône Auvergne

GDR3716

Intitulé : **Groupe de Recherche en Écologie Trophique (GRET)**

Directeur : BEC Alexandre

Dans la décision DEC142134DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, ECOLE NAT DES TRAVAUX PUBLICS D'ETAT, IFREMER, INRA, IRSTEA, INP TOULOUSE, IRD, MNHN, UNIV BLAISE PASCAL, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV AUVERGNE, UNIV BORDEAUX, UNIV CAEN NORMANDIE, UNIV FRANCHE-COMTE, UNIV ROUEN NORMANDIE, UNIV LA ROCHELLE, UNIV LORRAINE, UNIV MONTPELLIER, UNIV NANTES, UNIV SAVOIE MONT BLANC, UNIV TOULON, UNIV ANTILLES, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV RENNES 1, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, ECOLE NAT DES TRAVAUX PUBLICS D'ETAT, IFREMER, INRA, IRSTEA, INP TOULOUSE, IRD, MNHN, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV BORDEAUX, UNIV CAEN NORMANDIE, UNIV FRANCHE-COMTE, UNIV ROUEN NORMANDIE, UNIV LA ROCHELLE, UNIV LORRAINE, UNIV MONTPELLIER, UNIV NANTES, UNIV SAVOIE MONT BLANC, UNIV TOULON, UNIV ANTILLES, UNIV LILLE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV RENNES 1, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Midi-Pyrénées

GDR3762

Intitulé : **Théorie et Modélisation de la Biodiversité (TheoMoDive)**

Directeur : LOREAU Michel

Dans la décision DEC151308DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, IRD, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, INRA, ENS PARIS, INSERM, UNIV SAVOIE MONT BLANC, UNIV MONTPELLIER, EPHE, IFREMER, MNHN, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, ECOLE POLYTECHNIQUE, IRSTEA, UNIV PAUL VALERY MONTPELLIER, UNIV GRENOBLE ALPES

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, IRD, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, INRA, ENS PARIS, INSERM, UNIV SAVOIE MONT BLANC, UNIV MONTPELLIER, EPHE, IFREMER, MNHN, UNIV LILLE, ECOLE POLYTECHNIQUE, IRSTEA, UNIV PAUL VALERY MONTPELLIER, UNIV GRENOBLE ALPES

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Midi-Pyrénées

GDR3764

Intitulé : **Archéophytes et Néophytes de France (ANF)**

Directeur : BRUN Cécile

Dans la décision DEC151308DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, INRA, CIRAD, UNIV MONTPELLIER, IRD, UNIV PAUL VALERY MONTPELLIER, MINISTERE DE LA CULTURE, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, INP TOULOUSE, EPHE, UNIV TOULOUSE JEAN JAURES, UNIV BLAISE PASCAL, UNIV LIMOGES, UNIV FRANCHE-COMTE, UNIV RENNES 2, UNIV ANGERS, UNIV DU MANS, UNIV BRETAGNE-SUD, UNIV BOURGOGNE, UNIV RENNES 1, MNHN, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE, UNIV PICARDIE JULES VERNE, AGROPARISTECH, ANSES, CENTRE RECHERCHE CHATEAU DE VERSAILLES, IRSTEA, IRSNB, UNIVERSITE DE GENEVE, UNIVERSITE DE CAMBRIDGE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, INRA, CIRAD, UNIV MONTPELLIER, IRD, UNIV PAUL VALERY MONTPELLIER, MINISTERE DE LA CULTURE, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, INP TOULOUSE, EPHE, UNIV TOULOUSE JEAN JAURES, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV LIMOGES, UNIV FRANCHE-COMTE, UNIV RENNES 2, UNIV ANGERS, UNIV DU MANS, UNIV BRETAGNE-SUD, UNIV BOURGOGNE, UNIV RENNES 1, MNHN, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE, UNIV PICARDIE JULES VERNE, AGROPARISTECH, ANSES, CENTRE RECHERCHE CHATEAU DE VERSAILLES, IRSTEA, IRSNB, UNIVERSITE DE GENEVE, UNIVERSITE DE CAMBRIDGE

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Paris B

GDR3765

Intitulé : **Approche Interdisciplinaire de l'Evolution Moléculaire (AIEM)**

Directeur : ACHAZ Guillaume

Dans la décision DEC151308DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV AIX-MARSEILLE, INSERM, COLLEGE DE FRANCE, ENS PARIS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, INRA, UNIV PARIS-SUD, INSTITUT CURIE, INSTITUT PASTEUR, UNIV AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE, IRD, MNHN, EPHE, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, CIRAD, AGROPARISTECH, MONTPELLIER SUPAGRO, UNIV BOURGOGNE, UNIV BLAISE PASCAL, INSA LYON, UNIV LUMIERE LYON 2, ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIV MONTPELLIER, ENS LYON, UNIVERSITE LAVAL, UNIV DE COPENHAGUE, UNIVERSITY OF COLOGNE, UNIVERSITE D'AARHUS, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV BORDEAUX

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV AIX-MARSEILLE, INSERM, COLLEGE DE FRANCE, ENS PARIS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, INRA, UNIV PARIS-SUD, INSTITUT CURIE, INSTITUT PASTEUR, UNIV AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE, IRD, MNHN, EPHE, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV LILLE, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, CIRAD, AGROPARISTECH, MONTPELLIER SUPAGRO, UNIV BOURGOGNE, UNIV CLERMONT AUVERGNE, INSA LYON, UNIV LUMIERE LYON 2, ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIV MONTPELLIER, ENS LYON, UNIVERSITE LAVAL, UNIV DE COPENHAGUE, UNIVERSITY OF COLOGNE, UNIVERSITE D'AARHUS, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV BORDEAUX

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Bretagne et Pays de la Loire

UMI3614

Intitulé : **Evolutionary Biology and Ecology of Algae (EBEA)**

Directeur : VALERO Myriam

Dans la décision DEC133022DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaires : PONTIFICIA UNIVERSIDAD CATOLICA DE CHILE, UNIV AUSTRALE DU CHILI

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Partenaires : PONTIFICIA UNIVERSIDAD CATOLICA DE CHILE, UNIV AUSTRALE DU CHILI

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Bretagne et Pays de la Loire

UMR7144

Intitulé : **Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M)**

Directeur : LALLIER François

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Paris B

UMR7204

Intitulé : **Centre des Sciences de la Conservation (CESCO)**

Directeur : JULLIARD Romain

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, MNHN, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, MNHN, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Paris B

UMR7205

Intitulé : **Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (ISYEB)**

Directeur : GRANDCOLAS Philippe

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, MNHN, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, EPHE

Partenaire : IRD

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, MNHN, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, EPHE

Partenaire : IRD

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Paris B

UMR7207

Intitulé : **Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements (CR2P)**

Directeur : CRASQUIN Sylvie

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, MNHN, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaire : EPHE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, MNHN, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Partenaire : EPHE

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Paris B

UMR7208

Intitulé : **Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques (BOREA)**

Directeur : DUFOUR Sylvie

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, MNHN, IRD, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV CAEN NORMANDIE

Partenaire : UNIV ANTILLES

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, MNHN, IRD, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV CAEN NORMANDIE

Partenaire : UNIV ANTILLES

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Paris B

UMR7618

Intitulé : **Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris (IEES)**

Directeur : ABBADIE Luc

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, IRD, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, INRA

Partenaire : UNIV PARIS DIDEROT

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, IRD, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, INRA

Partenaire : UNIV PARIS DIDEROT

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Paris B

UMR7619

Intitulé : **Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols (METIS)**

Directeur : MOUCHEL Jean-Marie

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, EPHE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, EPHE

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8198

Intitulé : **Evolution, Ecologie et Paléontologie (Evo-Eco-Paleo)**

Directeur : VEKEMANS Xavier

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV LILLE

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Languedoc-Roussillon

UMR8222

Intitulé : **Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB)**

Directeur : LE BRIS Nadine

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation régionale : Languedoc-Roussillon

USR3579

Intitulé : **Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM)**

Directeur : SUZUKI Marcelino

Dans la décision DEC133027DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaires : INSTITUT DE RECHERCHE PIERRE FABRE, EDF, UNIV PERPIGNAN VIA DOMITIA

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Partenaires : INSTITUT DE RECHERCHE PIERRE FABRE, EDF, UNIV PERPIGNAN VIA DOMITIA

Institut principal de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation régionale : Paris B

FR2687

Intitulé : **Fédération de recherche : Interactions fondamentales (FRIF)**

Directeur : CACCIARI Matteo

Dans la décision DEC133023DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS, ENS PARIS, UNIV PARIS DIDEROT

Partenaire : COLLEGE DE FRANCE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS, ENS PARIS, UNIV PARIS DIDEROT

Partenaire : COLLEGE DE FRANCE

Institut principal de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation régionale : Ile-de-France Sud

FR2707

Intitulé : **Fédération de Recherche Lasers et Plasmas (CEA: Dpt Lasers Puissance) (FLP)**

Directeur : MORA Patrick

Dans la décision DEC151296DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV AIX-MARSEILLE, ARTS ET METIERS PARISTECH, ECOLE POLYTECHNIQUE, CNRS, UNIV POITIERS, ENS LYON, UNIV LORRAINE, UNIV PARIS-SUD, CEA, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, ENSTA PARISTECH, OBSERVATOIRE DE PARIS, UNIV BORDEAUX, INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV AIX-MARSEILLE, ARTS ET METIERS PARISTECH, ECOLE POLYTECHNIQUE, CNRS, UNIV POITIERS, ENS LYON, UNIV LORRAINE, UNIV PARIS-SUD, CEA, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, ENSTA PARISTECH, OBSERVATOIRE DE PARIS, UNIV BORDEAUX, INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL

Institut principal de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation régionale : Paris B

UMR7588

Intitulé : **Institut des nanosciences de Paris (INSP)**

Directeur : TESTELIN Christophe

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation régionale : Paris B

UMR7589

Intitulé : **Laboratoire de physique théorique et hautes énergies (LPTHE)**

Directeur : DOUCOT Benoit

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation régionale : Paris B

UMR7590

Intitulé : **Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPMC)**

Directeur : FIQUET Guillaume

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, IRD, MNHN

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, IRD, MNHN

Institut principal de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation régionale : Paris B

UMR7600

Intitulé : **Laboratoire de physique théorique de la matière condensée (LPTMC)**

Directeur : DELAMOTTE Bertrand

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation régionale : Ile-de-France Sud

UMR7605

Intitulé : **Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI)**

Directeur : AUDEBERT Patrick

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CEA, CNRS

Partenaire :UNIV PARIS-SUD

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CEA, CNRS

Partenaire : UNIV PARIS-SUD

Institut principal de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation régionale : Paris B

UMR8213

Intitulé : **Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux (LPEM)**

Directeur : LOBO Ricardo

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, ESPCI PARIS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, ESPCI PARIS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation régionale : Paris B

UMR8237

Intitulé : **Laboratoire Jean PERRIN (LJP)**

Directeur : CHATENAY Didier

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8523

Intitulé : **Physique des lasers, atomes et molécules (PhLAM)**

Directeur : DOUAY Marc

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV LILLE

Institut principal de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation régionale : Paris B

UMR8549

Intitulé : **Laboratoire de physique théorique de l'ENS (LPTENS)**

Directeur : BACHAS Constantin

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, ENS PARIS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, ENS PARIS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation régionale : Paris B

UMR8550

Intitulé : **Laboratoire de physique statistique de l'ENS (LPS)**

Directeur : KURCHAN Jorge

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, ENS PARIS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV PARIS DIDEROT

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, ENS PARIS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV PARIS DIDEROT

Institut principal de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation régionale : Paris B

UMR8551

Intitulé : **Laboratoire Pierre Aigrain (LPA)**

Directeur : TIGNON Jérôme

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, ENS PARIS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV PARIS DIDEROT

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, ENS PARIS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV PARIS DIDEROT

Institut principal de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation régionale : Paris B

UMR8552

Intitulé : **Laboratoire Kastler Brossel (LKB)**

Directeur : HEIDMANN Antoine

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, ENS PARIS, COLLEGE DE FRANCE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, ENS PARIS, COLLEGE DE FRANCE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation régionale : Paris-Villejuif

FR3640

Intitulé : **Paris Centre for Quantum Computing (PCQC)**

Directeur : KERENIDIS Iordanis

Dans la décision DEC133023DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PARIS DIDEROT

Partenaire : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV PARIS DIDEROT

Partenaire : UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

FR3733

Intitulé : **Transports Terrestres et Mobilité (TTM)**

Directeur : MARKIEWICZ Eric

Dans la décision DEC151296DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV VALENCIENNES HAINAUT-CAMBRESIS, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE

Partenaires : ECOLE CENTRALE DE LILLE, INSTITUT MINES-TELECOM, ISEN LILLE, ARTS ET METIERS PARISTECH, INRIA

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV VALENCIENNES HAINAUT-CAMBRESIS, UNIV LILLE

Partenaires : ECOLE CENTRALE DE LILLE, INSTITUT MINES-TELECOM, ISEN LILLE, ARTS ET METIERS PARISTECH, INRIA

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation régionale : Paris Michel-Ange

UMI2955

Intitulé : **Image and Pervasive Access Lab (IPAL)**

Directeur : MOKHTARI Mounir

Dans la décision DEC142123DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIVERSITE NATIONALE DE SINGAPOUR, UNIV GRENOBLE ALPES, CNRS, AGENCY FOR SCIENCE TECHNOLOGY RESEARCH, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, INSTITUT MINES-TELECOM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIVERSITE NATIONALE DE SINGAPOUR, UNIV GRENOBLE ALPES, CNRS, AGENCY FOR SCIENCE TECHNOLOGY RESEARCH, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, INSTITUT MINES-TELECOM

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation régionale : Paris Michel-Ange

UMI3527

Intitulé : **Japanese-French Laboratory for Informatics (JFLI)**

Directeur : NGUYEN Phong Quang

Dans la décision DEC151295DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITY OF TOKYO, INSTITUT NATIONAL D'INFORMATIQUE, UNIVERSITE DE KEIO, INRIA

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIVERSITY OF TOKYO, INSTITUT NATIONAL D'INFORMATIQUE, UNIVERSITE DE KEIO, INRIA

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation régionale : Paris B

UMR7222

Intitulé : **Institut des Systèmes Intelligents et Robotiques (ISIR)**

Directeur : CHATILA Raja

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS

Partenaire : INSERM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Partenaire : INSERM

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation régionale : Paris B

UMR7606

Intitulé : **Laboratoire d'informatique de Paris 6 (LIP6)**

Directeur : BAJARD Jean-Claude

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR9189

Intitulé : **Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISAL)**

Directeur : COLOT Olivier

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, CNRS, ECOLE CENTRALE DE LILLE

Partenaires : UNIV CHARLES DE GAULLE, INRIA, INSTITUT MINES-TELECOM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CNRS, ECOLE CENTRALE DE LILLE

Partenaires : INRIA, INSTITUT MINES-TELECOM

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation régionale : Paris-Villejuif

UMR9912

Intitulé : **Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS)**

Directeur : D'ANDREA-NOVEL Brigitte

Dans la décision DEC133019DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : IRCAM, CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, MINISTERE DE LA CULTURE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : IRCAM, CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, MINISTERE DE LA CULTURE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

ERL8228

Intitulé : **Métabolisme et physiologie rénales**

Directeur : CRAMBERT Gilles

Dans la décision DEC133029DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, INSERM, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaires : EPHE, UNIV PARIS DIDEROT

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, INSERM, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Partenaires : EPHE, UNIV PARIS DIDEROT

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

ERL8255

Intitulé : **Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses (CIMI)**

Directeur : COMBADIÈRE Christophe

Dans la décision DEC133029DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, INSERM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, INSERM

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

FR3508

Intitulé : **Institut Européen de Génomique du Diabète (EGID)**

Directeur : FROGUET Philippe

Dans la décision DEC142124DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV LILLE 2 DROIT SANTE, CNRS

Partenaires : CHRU LILLE, INSTITUT PASTEUR LILLE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CNRS

Partenaires : CHRU LILLE, INSTITUT PASTEUR LILLE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

FR3631

Intitulé : **Institut de biologie Paris-Seine**

Directeur : LABOUESSE Michel

Dans la décision DEC133023DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, INSERM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, INSERM

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

FR3688

Intitulé : **Biochimie structurale et fonctionnelle des assemblages biomoléculaires (FRABio)**

Directeur : LEGRAND Dominique

Dans la décision DEC142124DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, CNRS

Partenaire : INSERM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CNRS

Partenaire : INSERM

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Languedoc-Roussillon

FR3724

Intitulé : **Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer (OOB)**

Directeur : LAUDET Vincent

Dans la décision DEC151728INSU susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Rhône Auvergne

GDR2003

Intitulé : **Recherche biomédicale française en immunologie, infectiologie et neuroscience, et primates non-humains (BioSimia)**

Directeur : MEUNIER Martine

Dans la décision DEC161233DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV JEAN MONNET, INSERM, ENS LYON, INSTITUT PASTEUR, HOSPICES CIVILS DE LYON, VETAGRO SUP, FONDATION MERIEUX, UNIV BORDEAUX, CEA, INRIA, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, MNHN, CHU DE GRENOBLE, UNIV PARIS-SUD, INST RECHERCHE BIOMEDICALE DES ARMEES

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV JEAN MONNET, INSERM, ENS LYON, INSTITUT PASTEUR, HOSPICES CIVILS DE LYON, VETAGRO SUP, FONDATION MERIEUX, UNIV BORDEAUX, CEA, INRIA, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, MNHN, CHU DE GRENOBLE, UNIV PARIS-SUD, INST RECHERCHE BIOMEDICALE DES ARMEES

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

GDR3422

Intitulé : **Organismes photosynthétiques (PHOTOSYNT)**

Directeur : VALLON Olivier

Dans la décision DEC151308DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelle :CNRS

Partenaires :CEA, INRA, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV PARIS-SUD, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, ENS PARIS, INSERM, UNIV GRENOBLE ALPES

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelle :CNRS

Partenaires : CEA, INRA, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV LILLE, UNIV PARIS-SUD, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, ENS PARIS, INSERM, UNIV GRENOBLE ALPES

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris-Villejuif

GDR3545

Intitulé : **Les récepteurs couplés aux protéines G - de la physiologie au médicament (RCPG-Physio-Med)**

Directeur : JOCKERS Ralf

Dans la décision DEC151308DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelle :CNRS

Partenaires : INSERM, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV PARIS-SUD, CEA, INRA, UNIV MONTPELLIER, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV STRASBOURG, UNIV LILLE 2 DROIT SANTE, UNIV AUVERGNE, UNIV TOURS, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV GRENOBLE ALPES, COLLEGE DE FRANCE, UNIV ANGERS, UNIV PARIS-NORD, UNIV ROUEN NORMANDIE, UNIV CAEN NORMANDIE, ESPCI PARIS, ENSC MONTPELLIER, INST FR CHEVAL ET EQUITATION, INSTITUT PASTEUR, INSTITUT PASTEUR LILLE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelle :CNRS

Partenaires : INSERM, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV PARIS-SUD, CEA, INRA, UNIV MONTPELLIER, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV STRASBOURG, UNIV LILLE, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV TOURS, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV GRENOBLE ALPES, COLLEGE DE FRANCE, UNIV ANGERS, UNIV PARIS-NORD, UNIV ROUEN NORMANDIE, UNIV CAEN NORMANDIE, ESPCI PARIS, ENSC MONTPELLIER, INST FR CHEVAL ET EQUITATION, INSTITUT PASTEUR, INSTITUT PASTEUR LILLE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Rhône Auvergne

GDR3546

Intitulé : Les Elements Génétiques Mobiles: du mécanisme aux populations, une approche intégrative (EGM)

Directeur : VAURY ZWILLER Chantal

Dans la décision DEC151308DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelle :CNRS

Partenaires : INSERM, ENS LYON, INSTITUT PASTEUR, IRD, INRA, UNIV RENNES 1, UNIV TOURS, UNIV BORDEAUX, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV DU MANS, UNIV POITIERS, UNIV PERPIGNAN VIA DOMITIA, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV CLAUDE BERNARD, ENS PARIS, UNIV PARIS-SUD, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV MONTPELLIER, UNIV BLAISE PASCAL, UNIV AUVERGNE, UNIV LORRAINE, UNIV LIMOGES, UNIV STRASBOURG, UNIV AIX-MARSEILLE, CRAG, ETH ZURICH, UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN, CEA, INST FR CHEVAL ET EQUITATION, AGROPARISTECH, BIOMERIEUX SA

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelle :CNRS

Partenaires : INSERM, ENS LYON, INSTITUT PASTEUR, IRD, INRA, UNIV RENNES 1, UNIV TOURS, UNIV BORDEAUX, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV DU MANS, UNIV POITIERS, UNIV PERPIGNAN VIA DOMITIA, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV CLAUDE BERNARD, ENS PARIS, UNIV PARIS-SUD, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV MONTPELLIER, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV LORRAINE, UNIV LIMOGES, UNIV STRASBOURG, UNIV AIX-MARSEILLE, CRAG, ETH ZURICH, UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN, CEA, INST FR CHEVAL ET EQUITATION, AGROPARISTECH, BIOMERIEUX SA

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris-Villejuif

GDR3557

Intitulé : Groupe de Recherche Psychiatrie - Institut de Psychiatrie (IdP- GDR3557)

Directeur : KREBS Marie-Odile

Dans la décision DEC151308DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelle :CNRS

Partenaires : UNIV PARIS DESCARTES, UNIV TOURS, UNIV POITIERS, UNIV LILLE 2 DROIT SANTE, INSERM, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV RENNES 1, CEA, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV ROUEN NORMANDIE, UNIV CAEN NORMANDIE, UNIV CHARLES DE GAULLE, UNIV PARIS-SUD, UNIV PARIS-NORD, UNIV BORDEAUX, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV AUVERGNE, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, INST RECHERCHE BIOMEDICALE DES ARMEES, INRIA

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelle :CNRS

Partenaires : UNIV PARIS DESCARTES, UNIV TOURS, UNIV POITIERS, UNIV LILLE, INSERM, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV RENNES 1, CEA, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV ROUEN NORMANDIE, UNIV CAEN NORMANDIE, UNIV PARIS-SUD, UNIV PARIS-NORD, UNIV BORDEAUX, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, INST RECHERCHE BIOMEDICALE DES ARMEES, INRIA

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Ile-de-France Ouest et Nord

GDR3581

Intitulé : **Les multiples facettes des cils et flagelles (CIL)**

Directeur : BASTIN Philippe

Dans la décision DEC161233DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, INSERM, CEA, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, INSTITUT PASTEUR, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV CLAUDE BERNARD, ENS PARIS, ENS LYON, INSTITUT PAOLI ET CALMETTES, UNIV STRASBOURG, UNIV PARIS-SUD, MNHN, INSTITUT CURIE, UNIV BORDEAUX, UNIV BOURGOGNE, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV POITIERS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, INSERM, CEA, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, INSTITUT PASTEUR, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV CLAUDE BERNARD, ENS PARIS, ENS LYON, INSTITUT PAOLI ET CALMETTES, UNIV STRASBOURG, UNIV PARIS-SUD, MNHN, INSTITUT CURIE, UNIV BORDEAUX, UNIV BOURGOGNE, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV POITIERS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Provence et Corse

GDR3696

Intitulé : **Protéines membranaires : aspects moléculaires et cellulaires (ProMemMoCe)**

Directeur : STURGIS James

Dans la décision DEC142134DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV AIX-MARSEILLE, CNRS, ENS PARIS, INSTITUT CURIE, AGROPARISTECH, INRA, INSERM, INSTITUT PASTEUR, MNHN, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV BORDEAUX, UNIV MONTPELLIER, UNIV STRASBOURG, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV PARIS-SUD, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV PARIS DIDEROT, BORDEAUX INP, CEA, IRD, UNIV REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, UNIV LIBRE DE BRUXELLES, UNIV AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV AIX-MARSEILLE, CNRS, ENS PARIS, INSTITUT CURIE, AGROPARISTECH, INRA, INSERM, INSTITUT PASTEUR, MNHN, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV BORDEAUX, UNIV MONTPELLIER, UNIV STRASBOURG, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV PARIS-SUD, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV PARIS DIDEROT, BORDEAUX INP, CEA, IRD, UNIV REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, UNIV LIBRE DE BRUXELLES, UNIV AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Centre-Limousin-Poitou-Charentes

GDR3697

Intitulé : **Microenvironnement des niches tumorales (MicroNiT)**

Directeur : HERAULT Olivier

Dans la décision DEC142134DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV TOURS, CNRS, INSERM, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV NANTES, UNIV POITIERS, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PARIS-SUD, UNIV RENNES 1, UNIV LILLE 2 DROIT SANTE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV TOURS, CNRS, INSERM, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV NANTES, UNIV POITIERS, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PARIS-SUD, UNIV RENNES 1, UNIV LILLE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Provence et Corse

GDR3698

Intitulé : **GDR Physiopathologie vestibulaire (GDR Vertige)**

Directeur : CHABBERT Christian

Dans la décision DEC142134DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV AIX-MARSEILLE, CHRU LILLE, CHU TOULOUSE HOPITAL PURPAN, CNRS, CEA, INRS, INSERM, SENSORION, SYNAPSYS, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, CHU DE SAINT-ETIENNE, CHU NANTES, CHU DE DIJON, CHU BORDEAUX, CHU DE TOULOUSE, HOPITAL LARIBOISIERE, CHR MARSEILLE, CHU CLERMONT FERRAND, CHU DE NANCY, CHRU DE TOURS, CHU DE LIMOGES, CHU DE GRENOBLE, CHU DE REIMS, HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG, UNIV AUVERGNE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV AIX-MARSEILLE, CHRU LILLE, CHU TOULOUSE HOPITAL PURPAN, CNRS, CEA, INRS, INSERM, SENSORION, SYNAPSYS, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, CHU DE SAINT-ETIENNE, CHU NANTES, CHU DE DIJON, CHU BORDEAUX, CHU DE TOULOUSE, HOPITAL LARIBOISIERE, CHR MARSEILLE, CHU CLERMONT FERRAND, CHU DE NANCY, CHRU DE TOURS, CHU DE LIMOGES, CHU DE GRENOBLE, CHU DE REIMS, HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG, UNIV CLERMONT AUVERGNE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Midi-Pyrénées

GDR3699

Intitulé : **Biologie de Synthèse et des Systèmes**

Directeur : TRUAN Gilles

Dans la décision DEC142134DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, CAD4BIO, CEA, ECOLE CENTRALE DE LYON, ECOLE CENTRALE MARSEILLE, ECOLE NAT GENIE EAU ENVIRONNEMENT STRASB, ENS LYON, ENS PARIS, IFP ENERGIES NOUVELLES, INRIA, INRA, INSERM, INSA ROUEN, INSA TOULOUSE, INSA LYON, INSA STRASBOURG, INSTITUT PASTEUR, BORDEAUX INP, PROTEUS, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV BORDEAUX, UNIV ROUEN NORMANDIE, UNIV LORRAINE, UNIV NANTES, UNIV EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PARIS-SUD, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV RENNES 1, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV MONTPELLIER, AGROPARISTECH, COLLECTIS BIORESEARCH, ECOLE SUP BIOTECHNOLOGIE STRASBOURG, LFB BIOTECHNOLOGIES, UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON

Partenaire : UNIV TOURS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, CAD4BIO, CEA, ECOLE CENTRALE DE LYON, ECOLE CENTRALE MARSEILLE, ECOLE NAT GENIE EAU ENVIRONNEMENT STRASB, ENS LYON, ENS PARIS, IFP ENERGIES NOUVELLES, INRIA, INRA, INSERM, INSA ROUEN, INSA TOULOUSE, INSA LYON, INSA STRASBOURG, INSTITUT PASTEUR, BORDEAUX INP, PROTEUS, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV BORDEAUX, UNIV ROUEN NORMANDIE, UNIV LORRAINE, UNIV NANTES, UNIV EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV LILLE, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PARIS-SUD, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV RENNES 1, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV MONTPELLIER, AGROPARISTECH, COLLECTIS BIORESEARCH, ECOLE SUP BIOTECHNOLOGIE STRASBOURG, LFB BIOTECHNOLOGIES, UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON

Partenaire : UNIV TOURS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris-Villejuif

GDR3700

Intitulé : **ESARS : Esthétique Arts & Sciences**

Directeur : KAPOULA-SAINTE FARE GARNOT Zoi

Dans la décision DEC142134DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV CHARLES DE GAULLE, IRCAM, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV BLAISE PASCAL, UNIV BORDEAUX, UNIV PANTHEON-SORBONNE, ENSA LYON

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV LILLE, IRCAM, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV BORDEAUX, UNIV PANTHEON-SORBONNE, ENSA LYON

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Aquitaine

GDR3737

Intitulé : **Groupement de Recherche Sommeil (GDR SOMMEIL)**

Directeur : PHILIP Pierre

Dans la décision DEC151308DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelle : CNRS

Partenaires : UNIV BORDEAUX, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV JEAN MONNET, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV MONTPELLIER, UNIV ANGERS, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV CAEN NORMANDIE, UNIV LILLE 2 DROIT SANTE, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN, ESPCI PARIS, INSERM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelle : CNRS

Partenaires : UNIV BORDEAUX, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV JEAN MONNET, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV MONTPELLIER, UNIV ANGERS, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV CAEN NORMANDIE, UNIV LILLE, UNIV PARIS DESCARTES, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN, ESPCI PARIS, INSERM

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Alpes

GDR3739

Intitulé : **GDR Structure, fonction et régulation des Glycosaminoglycanes (GDR GAG)**

Directeur : VIVES Romain

Dans la décision DEC151308DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PARIS-SUD, UNIV ORLEANS, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIV CERGY-PONTOISE, UNIV LORRAINE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, ENS PARIS, INSA LYON, ECOLE SUP CHIMIE PHYS ELECTRONIQ LYON, IFREMER, UNIV GRENOBLE ALPES, CEA

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV PARIS-SUD, UNIV ORLEANS, UNIV LILLE, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIV CERGY-PONTOISE, UNIV LORRAINE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, ENS PARIS, INSA LYON, ECOLE SUP CHIMIE PHYS ELECTRONIQ LYON, IFREMER, UNIV GRENOBLE ALPES, CEA

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

GDR3740

Intitulé : **Stem cell biology, animal/in vivo models, cellular, molecular and epigenetic pathways (French Stem Cell Net)**

Directeur : BARDIN Allison

Dans la décision DEC151308DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PARIS-SUD, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV STRASBOURG, UNIV MONTPELLIER, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV PARIS DESCARTES, INSTITUT CURIE, INSTITUT PASTEUR, INSERM, ENS PARIS, ENS LYON, CENTRE ANTICANCEREUX L BERARD, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV PARIS-SUD, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV STRASBOURG, UNIV MONTPELLIER, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV PARIS DESCARTES, INSTITUT CURIE, INSTITUT PASTEUR, INSERM, ENS PARIS, ENS LYON, CENTRE ANTICANCEREUX L BERARD, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

UMR144

Intitulé : **Compartmentation et dynamique cellulaires (CDC)**

Directeur : GOUD Bruno

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, INSTITUT CURIE, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE
Partenaire : INRIA

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, INSTITUT CURIE, UNIV SORBONNE UNIVERSITE
Partenaire : INRIA

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

UMR3215

Intitulé : **Génétique et biologie du développement**

Directeur : HEARD Edith

Dans la décision DEC133019DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, INSTITUT CURIE, INSERM, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, INSTITUT CURIE, INSERM, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

UMR3244

Intitulé : **Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer**

Directeur : LONDONO VALLEJO José Arturo

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, INSTITUT CURIE, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, INSTITUT CURIE, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Ile-de-France Ouest et Nord

UMR3528

Intitulé : **Biologie Moléculaire Structurale et Processus Infectieux**

Directeur : DELARUE Marc

Dans la décision DEC161216DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, INSTITUT PASTEUR

Partenaires :UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV PARIS DIDEROT

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, INSTITUT PASTEUR

Partenaires : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV PARIS DIDEROT

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

UMR3664

Intitulé : **Dynamique du noyau**

Directeur : TADDEI Angela

Dans la décision DEC133019DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :INSTITUT CURIE, CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :INSTITUT CURIE, CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Côte d'Azur

UMR7009

Intitulé : **Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer**

Directeur : HOULISTON Evelyn

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

UMR7138

Intitulé : **Evolution Paris Seine**

Directeur : HIGUET Dominique

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaires :UNIV ANTILLES, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Partenaires : UNIV ANTILLES, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

UMR7141

Intitulé : **Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste**

Directeur : WOLLMAN Francis-André

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

UMR7210

Intitulé : **Institut de la vision**

Directeur : SAHEL José-Alain

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, INSERM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, INSERM

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

UMR7225

Intitulé : **Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM)**

Directeur : BRICE Alexis

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, INSERM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, INSERM

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Languedoc-Roussillon

UMR7232

Intitulé : **Biologie intégrative des organismes marins (BIOM)**

Directeur : ESCRIVA-GARCIA Hector

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

UMR7238

Intitulé : **Biologie Computationnelle et Quantitative (CQB)**

Directeur : CARBONE Alessandra

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

UMR7371

Intitulé : **Laboratoire d'Imagerie Biomédicale (LIB)**

Directeur : LAUGIER Pascal

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, INSERM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, INSERM

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

UMR7622

Intitulé : **Laboratoire de Biologie du développement**

Directeur : SCHNEIDER-MAUNOURY Sylvie

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaire :INSERM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Partenaire : INSERM

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8161

Intitulé : **Mécanismes de la tumorigenèse et thérapies ciblées**

Directeur : DE LAUNOIT Yvan

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV LILLE 2 DROIT SANTE, CNRS, INSERM, INSTITUT PASTEUR LILLE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :UNIV LILLE, CNRS, INSERM, INSTITUT PASTEUR LILLE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8199

Intitulé : **Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques**

Directeur : FROGUET Philippe

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV LILLE 2 DROIT SANTE

Partenaire :INSTITUT PASTEUR LILLE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV LILLE

Partenaire : INSTITUT PASTEUR LILLE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8204

Intitulé : **Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL)**

Directeur : LOCHT Camille

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :UNIV LILLE 2 DROIT SANTE, CNRS, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, INSERM

Partenaire :INSTITUT PASTEUR LILLE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :UNIV LILLE, CNRS, INSERM

Partenaire : INSTITUT PASTEUR LILLE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

UMR8226

Intitulé : **Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes**

Directeur : LEMAIRE Stephane

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Bretagne et Pays de la Loire

UMR8227

Intitulé : **Laboratoire de Biologie intégrative des modèles marins**

Directeur : BOYEN Catherine

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

UMR8246

Intitulé : **Neurosciences Paris-Seine**

Directeur : CHNEIWEISS Herve

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, INSERM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, INSERM

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Paris B

UMR8256

Intitulé : **Adaptation Biologique et Vieillessement (B2A)**

Directeur : FRIGUET Bertrand

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS, INSERM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS, INSERM

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8576

Intitulé : **Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle**

Directeur : D'HULST Christophe

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE

Partenaire :INRA

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV LILLE

Partenaire : INRA

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMS3702

Intitulé : **Institut de biologie de Lille (IBL)**

Directeur : BOUTIN Philippe

Dans la décision DEC142126DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, INSTITUT PASTEUR LILLE, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV LILLE 2 DROIT SANTE
sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, INSTITUT PASTEUR LILLE, UNIV LILLE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation régionale : Bretagne et Pays de la Loire

USR3151

Intitulé : **Phosphorylation de protéines et pathologies humaines (P3H)**

Directeur : RUCHAUD Sandrine

Dans la décision DEC133027DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelle :CNRS
Partenaire :UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelle :CNRS
Partenaire : UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Paris-Villejuif

FR2007

Intitulé : **Collège international des Sciences du territoire (CIST)**

Directeur : GRASLAND Claude

Dans la décision DEC170036INSHS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PANTHEON-SORBONNE, INSTITUT NATIONAL ETUDES
DEMOGRAPHIQUES, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV ROUEN NORMANDIE, IRD, EHESS, INALCO, UNIV
TOURS, UNIV CHARLES DE GAULLE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV PARIS NANTERRE,
UNIV VINCENNES-SAINT-DENIS, UNIV CORSE PASQUALE PAOLI, UNIV POITIERS, SCIENCES PO
GRENOBLE, UNIV CAEN NORMANDIE, UNIV LE HAVRE NORMANDIE, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PANTHEON-SORBONNE, INSTITUT NATIONAL ETUDES
DEMOGRAPHIQUES, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV ROUEN NORMANDIE, IRD, EHESS, INALCO, UNIV
TOURS, UNIV LILLE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV
VINCENNES-SAINT-DENIS, UNIV CORSE PASQUALE PAOLI, UNIV POITIERS, SCIENCES PO GRENOBLE,
UNIV CAEN NORMANDIE, UNIV LE HAVRE NORMANDIE, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Ile-de-France Ouest et Nord

GDR3769

Intitulé : **Normes, Sciences et Techniques**

Directeur : LACOUR Stephanie

Dans la décision DEC151308DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV AIX-MARSEILLE, EHESS, ENS PARIS-SACLAY, MINES PARISTECH, SCIENCES PO PARIS, TELECOM PARISTECH, UNIV AUVERGNE, UNIV BORDEAUX, UNIV BOURGOGNE, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV LILLE 2 DROIT SANTE, UNIV CHARLES DE GAULLE, UNIV LIMOGES, UNIV LORRAINE, UNIV JEAN MOULIN, UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON, UNIV MONTPELLIER, UNIV NANTES, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS-SORBONNE, COMUE UNIV PARIS LUMIERES, UNIV PARIS DAUPHINE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV PARIS-EST MARNE-LA-VALLEE, UNIV PARIS-SUD, UNIV RENNES 1, UNIV JEAN MONNET, UNIV STRASBOURG, COMUE UNIV FED TOULOUSE MIDI PYRENEES, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV AIX-MARSEILLE, EHESS, ENS PARIS-SACLAY, MINES PARISTECH, SCIENCES PO PARIS, TELECOM PARISTECH, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV BORDEAUX, UNIV BOURGOGNE, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV LILLE, UNIV LIMOGES, UNIV LORRAINE, UNIV JEAN MOULIN, UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON, UNIV MONTPELLIER, UNIV NANTES, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS-SORBONNE, COMUE UNIV PARIS LUMIERES, UNIV PARIS DAUPHINE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV PARIS-EST MARNE-LA-VALLEE, UNIV PARIS-SUD, UNIV RENNES 1, UNIV JEAN MONNET, UNIV STRASBOURG, COMUE UNIV FED TOULOUSE MIDI PYRENEES, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Ile-de-France Ouest et Nord

GDR3770

Intitulé : **Savoirs de l'environnement et humanités environnementales (SAPIENV)**

Directeur : HUNEMAN Philippe

Dans la décision DEC151308DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelle :CNRS

Partenaires :UNIV PANTHEON-SORBONNE, ENS PARIS, MNHN, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV BORDEAUX, EHESS, INRA, COMUE UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV MONTPELLIER, UNIV PAUL VALERY MONTPELLIER, EPHE, UNIV RENNES 1, SCIENCES PO PARIS, IRD, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelle :CNRS

Partenaires :UNIV PANTHEON-SORBONNE, ENS PARIS, MNHN, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV BORDEAUX, EHESS, INRA, COMUE UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV MONTPELLIER, UNIV PAUL VALERY MONTPELLIER, EPHE, UNIV RENNES 1, SCIENCES PO PARIS, IRD, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Normandie

GDR3771

Intitulé : **Analyse de réseaux en SHS (AR - SHS)**

Directeur : BEAUGUITTE Laurent

Dans la décision DEC151308DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelle :CNRS

Partenaires : UNIV AIX-MARSEILLE, ECOLE CENTRALE MARSEILLE, ENS LYON, SCIENCES PO PARIS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV PARIS-EST MARNE-LA-VALLEE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV SORBONNE NOUVELLE, UNIV TOULOUSE JEAN JAURES, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS DIDEROT, MINISTERE DE LA CULTURE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV JEAN MONNET, UNIV LUMIERE LYON 2, INSTITUT NATIONAL ETUDES DEMOGRAPHIQUES, EHESS, INALCO, IRD

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelle :CNRS

Partenaires : UNIV AIX-MARSEILLE, ECOLE CENTRALE MARSEILLE, ENS LYON, SCIENCES PO PARIS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV PARIS-EST MARNE-LA-VALLEE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV SORBONNE NOUVELLE, UNIV TOULOUSE JEAN JAURES, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS DIDEROT, MINISTERE DE LA CULTURE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV JEAN MONNET, UNIV LUMIERE LYON 2, INSTITUT NATIONAL ETUDES DEMOGRAPHIQUES, EHESS, INALCO, IRD

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Paris-Villejuif

GDR3774

Intitulé : **Mondes britanniques**

Directeur : DUNYACH Jean-François

Dans la décision DEC163159INSHS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelle :CNRS

Partenaires :UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PARIS-SORBONNE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelle :CNRS

Partenaires : UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Rhône Auvergne

UMR5317

Intitulé : **Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités (IHRIM)**

Directeur : BARA Olivier

Dans la décision DEC151290DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :UNIV JEAN MONNET, ENS LYON, CNRS, UNIV LUMIERE LYON 2, UNIV BLAISE PASCAL, UNIV JEAN MOULIN

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :UNIV JEAN MONNET, ENS LYON, CNRS, UNIV LUMIERE LYON 2, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV JEAN MOULIN

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8019

Intitulé : **Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE)**

Directeur : FLEURIEL Sébastien

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :UNIV LILLE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8025

Intitulé : **Centre d'histoire judiciaire**

Directeur : LEKEAL Farid

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV LILLE 2 DROIT SANTE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8026

Intitulé : **Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS)**

Directeur : CONTAMIN Jean-Gabriel

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV LILLE 2 DROIT SANTE, CNRS

Partenaire : SCIENCES PO LILLE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CNRS

Partenaire : SCIENCES PO LILLE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Paris B

UMR8061

Intitulé : **Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique**

Directeur : GOURINAT Jean-Baptiste

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PARIS-SORBONNE, CNRS

Partenaire : ENS PARIS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Partenaire : ENS PARIS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Paris B

UMR8129

Intitulé : **Institut Jean-Nicod**

Directeur : CASATI Roberto

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, EHESS, ENS PARIS

Partenaires : COLLEGE DE FRANCE, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV BRETAGNE-SUD, UNIV PARIS-SORBONNE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, EHESS, ENS PARIS

Partenaires : COLLEGE DE FRANCE, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV BRETAGNE-SUD, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Ile-de-France Ouest et Nord

UMR8138

Intitulé : **Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE)**

Directeur : REY Marie-Pierre

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS-SORBONNE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Paris B

UMR8150

Intitulé : **Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art**

Directeur : GADY Alexandre

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PARIS-SORBONNE, MINISTERE DE LA CULTURE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, MINISTERE DE LA CULTURE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8163

Intitulé : **SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL)**

Directeur : LERNOULD Alain

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV CHARLES DE GAULLE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8164

Intitulé : **Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens (HALMA)**

Directeur : BENOIST Stéphane

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV CHARLES DE GAULLE, CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE

Partenaire : INRAP

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE

Partenaire : INRAP

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Paris B

UMR8167

Intitulé : **Orient et Méditerranée, textes - archéologie - histoire**

Directeur : BOUDON Veronique

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PARIS-SORBONNE, UNIV PANTHEON-SORBONNE, CNRS, EPHE, COLLEGE DE FRANCE

Partenaire : MUSEE DU LOUVRE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV PANTHEON-SORBONNE, CNRS, EPHE, COLLEGE DE FRANCE

Partenaire : MUSEE DU LOUVRE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Paris B

UMR8185

Intitulé : **Espace, Nature et Culture**

Directeur : DUPONT Louis

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PARIS-SORBONNE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Paris B

UMR8223

Intitulé : **Institut de recherche en Musicologie (IReMus)**

Directeur : DAVY-RIGAUX Cecile

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PARIS-SORBONNE, CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE, BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE, BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Paris B

UMR8224

Intitulé : **Europe orientale, balkanique et médiane (EUR'ORBEM)**

Directeur : GALMICHE Xavier

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PARIS-SORBONNE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8529

Intitulé : **Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis)**

Directeur : MICHONNEAU Stéphane

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV CHARLES DE GAULLE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Paris-Villejuif

UMR8584

Intitulé : **Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes (LEM)**

Directeur : DE FRANCESCHI Sylvio Hermann

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : EPHE, UNIV PARIS-SORBONNE, CNRS

Partenaire : UNIV JEAN MONNET

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : EPHE, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Partenaire : UNIV JEAN MONNET

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Ile-de-France Ouest et Nord

UMR8586

Intitulé : **Pole de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG)**

Directeur : LOMBARD Jérôme

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS DIDEROT, IRD, CNRS

Partenaires : AGROPARISTECH, UNIV PARIS-SORBONNE, EPHE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS DIDEROT, IRD, CNRS

Partenaires : AGROPARISTECH, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, EPHE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Paris B

UMR8596

Intitulé : **Centre Roland Mousnier (CRM)**

Directeur : CROUZET Denis

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PARIS-SORBONNE, CNRS

Partenaire : EPHE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Partenaire : EPHE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Paris B

UMR8598

Intitulé : **Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS)**

Directeur : GALLAND Olivier

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PARIS-SORBONNE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Paris B

UMR8599

Intitulé : **Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF)**

Directeur : MARTIN Christophe

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PARIS-SORBONNE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR9193

Intitulé : **Laboratoires sciences cognitives et sciences affectives**

Directeur : COELLO Yann

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV CHARLES DE GAULLE, CNRS, UNIV LILLE 2 DROIT SANTE

Partenaire : CHRU LILLE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CNRS

Partenaire : CHRU LILLE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR9221

Intitulé : **Lille - Economie et Management (LEM)**

Directeur : LELEU Herve

Dans la décision DEC150295INSHS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV LILLE 2 DROIT SANTE, UNIV CHARLES DE GAULLE,
UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LILLE, CNRS

Partenaire :UNIV ARTOIS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :UNIV LILLE, UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LILLE, CNRS

Partenaire : UNIV ARTOIS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Ile-de-France Ouest et Nord

UMS3599

Intitulé : **Unité support au CONSORTIUM DE VALORISATION THEMATIQUE SHS (CVT SHS)**

Directeur : ZWIRN Herve

Dans la décision DEC130548INSHS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV PARIS-SORBONNE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Paris B

UMS3665

Intitulé : **Institut des sciences de la communication (ISC)**

Directeur : GRISET Pascal

Dans la décision DEC133469DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV PARIS-SORBONNE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

USR3185

Intitulé : **Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société Lille Nord-de-France**

Directeur : BENOIT Martine

Dans la décision DEC142128DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :UNIV CHARLES DE GAULLE, CNRS

Partenaires :UNIV ARTOIS, UNIV PICARDIE JULES VERNE, UNIV VALENCIENNES HAINAUT-CAMBRESIS,
UNIV LITTORAL COTE D'OPALE, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV LILLE 2 DROIT SANTE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :UNIV LILLE, CNRS

Partenaires : UNIV ARTOIS, UNIV PICARDIE JULES VERNE, UNIV VALENCIENNES HAINAUT-CAMBRESIS,
UNIV LITTORAL COTE D'OPALE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation régionale : Paris-Villejuif

FR2609

Intitulé : **Fédération Francilienne de Mécanique - matériaux, structures, procédés (F2M-msp)**

Directeur : FOREST Samuel

Dans la décision DEC133023DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : ARTS ET METIERS PARISTECH, ECOLE POLYTECHNIQUE, MINES PARISTECH, ECOLE DES PONTS PARISTECH, ENS PARIS-SACLAY, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV PARIS-EST MARNE-LA-VALLÉE, CENTRALESUPELEC, EDF, CNRS, ONERA, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, ENSTA PARISTECH, IFSTTAR, CEA, CNAM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : ARTS ET METIERS PARISTECH, ECOLE POLYTECHNIQUE, MINES PARISTECH, ECOLE DES PONTS PARISTECH, ENS PARIS-SACLAY, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV PARIS-EST MARNE-LA-VALLÉE, CENTRALESUPELEC, EDF, CNRS, ONERA, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, ENSTA PARISTECH, IFSTTAR, CEA, CNAM

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation régionale : Ile-de-France Ouest et Nord

FR3029

Intitulé : **ITER (FCM/ITER) (FCM/ITER)**

Directeur : MARANDET Yannick

Dans la décision DEC142124DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, CEA, INRIA, ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV LORRAINE
Partenaires : UNIV TOULON, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV PARIS-SUD, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV TOULOUSE JEAN JAURES, UNIV TOULOUSE CAPITOLE, INP TOULOUSE, UNIV STRASBOURG, UNIV BORDEAUX, UNIV PARIS-NORD, ECOLE CENTRALE MARSEILLE, ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, ENSC LILLE, UNIV ROUEN NORMANDIE, UNIV ORLEANS, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV RENNES 1, UNIV RENNES 2, ENS RENNES, UNIV BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIV BRETAGNE-SUD, UNIV JEAN MONNET, GRENOBLE INP, INSA LYON, INSA RENNES, INSA ROUEN, INSA TOULOUSE, BORDEAUX INP, OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR, IRSN, UNIV ANGERS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, CEA, INRIA, ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV LORRAINE
Partenaires : UNIV TOULON, UNIV NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV PARIS-SUD, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV TOULOUSE JEAN JAURES, UNIV TOULOUSE CAPITOLE, INP TOULOUSE, UNIV STRASBOURG, UNIV BORDEAUX, UNIV PARIS-NORD, ECOLE CENTRALE MARSEILLE, ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV LILLE, ENSC LILLE, UNIV ROUEN NORMANDIE, UNIV ORLEANS, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV RENNES 1, UNIV RENNES 2, ENS RENNES, UNIV BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIV BRETAGNE-SUD, UNIV JEAN MONNET, GRENOBLE INP, INSA LYON, INSA RENNES, INSA ROUEN, INSA TOULOUSE, BORDEAUX INP, OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR, IRSN, UNIV ANGERS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation régionale : Alsace

FR3344

Intitulé : **Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédESol)**

Directeur : SLAOUI Abdellilah

Dans la décision DEC133023DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelle :CNRS

Partenaires : UNIV PERPIGNAN VIA DOMITIA, ECOLE NAT GENIE EAU ENVIRONNEMENT STRASB, UNIV BORDEAUX, BORDEAUX INP, ARTS ET METIERS PARISTECH, UNIV PAU PAYS DE L'ADOUR, UNIV BLAISE PASCAL, ECOLE D'INGENIEURS SIGMA CLERMONT, ECOLE DES PONTS PARISTECH, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN, CHIMIE PARISTECH, CENTRALESUPELEC, ECOLE POLYTECHNIQUE, TELECOM PARISTECH, UNIV PARIS DIDEROT, MINES ALBI-CARMAUX, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, INP TOULOUSE, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV TOULON, UNIVERSITE DE SHERBROOKE, MINES PARISTECH, UNIV STRASBOURG, INSA STRASBOURG

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelle :CNRS

Partenaires : UNIV PERPIGNAN VIA DOMITIA, ECOLE NAT GENIE EAU ENVIRONNEMENT STRASB, UNIV BORDEAUX, BORDEAUX INP, ARTS ET METIERS PARISTECH, UNIV PAU PAYS DE L'ADOUR, UNIV CLERMONT AUVERGNE, ECOLE D'INGENIEURS SIGMA CLERMONT, ECOLE DES PONTS PARISTECH, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN, CHIMIE PARISTECH, CENTRALESUPELEC, ECOLE POLYTECHNIQUE, TELECOM PARISTECH, UNIV PARIS DIDEROT, MINES ALBI-CARMAUX, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, INP TOULOUSE, UNIV LILLE, UNIV AIX-MARSEILLE, UNIV TOULON, UNIVERSITE DE SHERBROOKE, MINES PARISTECH, UNIV STRASBOURG, INSA STRASBOURG

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation régionale : Paris B

UMR7190

Intitulé : **Institut Jean le rond d'Alembert**

Directeur : ZALESKI Stéphane

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaire :MINISTERE DE LA CULTURE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Partenaire : MINISTERE DE LA CULTURE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation régionale : Paris B

UMR7587

Intitulé : **Institut Langevin Ondes et Images (Institut Langevin)**

Directeur : TOURIN Arnaud

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, ESPCI PARIS

Partenaires :UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV PARIS DIDEROT, INSERM

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, ESPCI PARIS

Partenaires : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV PARIS DIDEROT, INSERM

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation régionale : Paris B

UMR7636

Intitulé : **Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH)**

Directeur : PETITJEANS Philippe

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, ESPCI PARIS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV PARIS DIDEROT
sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, ESPCI PARIS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV PARIS DIDEROT

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation régionale : Ile-de-France Sud

UMR7648

Intitulé : **Laboratoire de physique des plasmas (LPP)**

Directeur : CHABERT Pascal

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : ECOLE POLYTECHNIQUE, CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS, UNIV PARIS-SUD, UNIV PIERRE ET
MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : ECOLE POLYTECHNIQUE, CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS, UNIV PARIS-SUD, UNIV SORBONNE
UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation régionale : Ile-de-France Sud

UMR8507

Intitulé : **Laboratoire Génie électrique et électronique de Paris (GeePs)**

Directeur : MARCHAND Claude

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PARIS-SUD, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CENTRALESUPELEC
sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV PARIS-SUD, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CENTRALESUPELEC

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8520

Intitulé : **Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie (IEMN)**

Directeur : BUCHAILLOT Lionel

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, CNRS, ISEN LILLE, UNIV VALENCIENNES HAINAUT-CAMBRESIS,
ECOLE CENTRALE DE LILLE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CNRS, ISEN LILLE, UNIV VALENCIENNES HAINAUT-CAMBRESIS, ECOLE CENTRALE
DE LILLE

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8522

Intitulé : **Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère (PC2A)**

Directeur : GASNOT Laurent

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, CNRS
Partenaire : IRSN

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CNRS
Partenaire : IRSN

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Délégation régionale : Ile-de-France Sud
UMR8535

Intitulé : **Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT-CACHAN)**

Directeur : RAGUENEAU Frédéric

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :ENS PARIS-SACLAY, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS
 sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :ENS PARIS-SACLAY, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

USR3380

Intitulé : **Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée (IRCICA)**

Directeur : ROLLAND-HAESE Nathalie

Dans la décision DEC142128DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, CNRS
 sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :UNIV LILLE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
Délégation régionale : Paris B

FR2830

Intitulé : **Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris centre**

Directeur : ROSSO Marc

Dans la décision DEC133023DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS
 Partenaire :UNIV PARIS DIDEROT

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS
 Partenaire : UNIV PARIS DIDEROT

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

FR2956

Intitulé : **Fédération de recherche Mathématique du Nord Pas-de-Calais**

Directeur : BADEA Catalin

Dans la décision DEC142124DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, CNRS, UNIV ARTOIS, UNIV VALENCIENNES HAINAUT-CAMBRESIS, UNIV LITTORAL COTE D'OPALE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :UNIV LILLE, CNRS, UNIV ARTOIS, UNIV VALENCIENNES HAINAUT-CAMBRESIS, UNIV LITTORAL COTE D'OPALE

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
Délégation régionale : Paris B

UMR7586

Intitulé : **Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche (IMJ-PRG)**

Directeur : MEREL Loïc

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles :CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV PARIS DIDEROT
 sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles :CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV PARIS DIDEROT

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
Délégation régionale : Paris B

UMR7598

Intitulé : **Laboratoire Jacques-Louis Lions (LJLL)**

Directeur : PERTHAME Benoît

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV PARIS DIDEROT,

Partenaire : INRIA

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV PARIS DIDEROT,

Partenaire : INRIA

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8524

Intitulé : **Laboratoire Paul Painlevé (LPP)**

Directeur : FRESSE Benoît

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE

Partenaire : INRIA

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV LILLE

Partenaire : INRIA

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation régionale : Paris B

UMR8553

Intitulé : **Département de mathématiques et applications de l'ENS (DMA)**

Directeur : VITERBO Claude

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, ENS PARIS

Partenaires : UNIV PARIS DAUPHINE, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PARIS-SUD, UNIV PARIS-NORD, UNIV

PIERRE ET MARIE CURIE, INRIA

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, ENS PARIS

Partenaires : UNIV PARIS DAUPHINE, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PARIS-SUD, UNIV PARIS-NORD, UNIV

SORBONNE UNIVERSITE, INRIA

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation régionale : Paris B

UMS839

Intitulé : **Institut Henri Poincaré (IHP)**

Directeur : BENZONI Sylvie

Dans la décision DEC133025DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Côte d'Azur

FR3761

Intitulé : **Observatoire océanologique de Villefranche-sur-Mer (FR-OOV)**

Directeur : CORVAL Anne

Dans la décision DEC151296DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Ile-de-France Sud

FR636

Intitulé : **Institut Pierre-Simon Laplace (IPSL)**

Directeur : LE TREUT Herve

Dans la décision DEC142124DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN, CNRS, CEA, ENS PARIS, ECOLE POLYTECHNIQUE, IRD, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaires : CENTRE NATIONAL D ETUDES SPATIALES, ECOLE DES PONTS PARISTECH, EPHE, EDF, MNHN, OBSERVATOIRE DE PARIS, UNIV CERGY-PONTOISE, UNIV PARIS-SUD

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN, CNRS, CEA, ENS PARIS, ECOLE POLYTECHNIQUE, IRD, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Partenaires : CENTRE NATIONAL D ETUDES SPATIALES, ECOLE DES PONTS PARISTECH, EPHE, EDF, MNHN, OBSERVATOIRE DE PARIS, UNIV CERGY-PONTOISE, UNIV PARIS-SUD

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Côte d'Azur

UMR7093

Intitulé : **Laboratoire d'océanographie de Villefranche (LOV)**

Directeur : SCIANDRA Antoine

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Paris B

UMR7095

Intitulé : **Institut d'astrophysique de Paris (IAP)**

Directeur : BERNARDEAU Francis

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Paris B

UMR7159

Intitulé : **Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques (LOCEAN)**

Directeur : LEZINE Anne-Marie

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS, MNHN, IRD

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS, MNHN, IRD

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Paris B

UMR7193

Intitulé : **Institut des sciences de la Terre Paris (ISTEP)**

Directeur : LEROY Sylvie

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Languedoc-Roussillon

UMR7621

Intitulé : **Laboratoire d'océanographie microbienne (LOMIC)**

Directeur : JOUX Fabien

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaire : PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Partenaire : PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Ile-de-France Ouest et Nord

UMR8028

Intitulé : **Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE)**

Directeur : LASKAR Jacques

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : OBSERVATOIRE DE PARIS, CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV SCIENCES ET TECH LILLE

Partenaires : UNIV PARIS-SUD, BUREAU DES LONGITUDES, INST POLYTECHN SCIENCES AVANCEES

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : OBSERVATOIRE DE PARIS, CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV LILLE

Partenaires : UNIV PARIS-SUD, BUREAU DES LONGITUDES, INST POLYTECHN SCIENCES AVANCEES

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Ile-de-France Ouest et Nord

UMR8109

Intitulé : **Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA)**

Directeur : DROSSART Pierre

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaires : UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN, CENTRE NATIONAL D ETUDES SPATIALES

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS, UNIV PARIS DIDEROT, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Partenaires : UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN, CENTRE NATIONAL D ETUDES SPATIALES

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Ile-de-France Ouest et Nord

UMR8112

Intitulé : **Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères (LERMA)**

Directeur : LIS Darek

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS, UNIV CERGY-PONTOISE, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, ENS PARIS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS, UNIV CERGY-PONTOISE, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, ENS PARIS

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8187

Intitulé : **Laboratoire d'océanologie et de géosciences (LOG)**

Directeur : SCHMITT Francois

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, CNRS, UNIV LITTORAL COTE D'OPALE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CNRS, UNIV LITTORAL COTE D'OPALE

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Ile-de-France Sud

UMR8190

Intitulé : **Laboratoire "Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales" (LATMOS)**

Directeur : KECKHUT Philippe

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN

Partenaire : CENTRE NATIONAL D ETUDES SPATIALES

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN

Partenaire : CENTRE NATIONAL D ETUDES SPATIALES

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMR8518

Intitulé : **Laboratoire d'optique atmosphérique (LOA)**

Directeur : PAROL Frederic

Dans la décision DEC142119DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, CNRS

Partenaire : CENTRE NATIONAL D ETUDES SPATIALES

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CNRS

Partenaire : CENTRE NATIONAL D ETUDES SPATIALES

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Ile-de-France Sud

UMR8539

Intitulé : **Laboratoire de météorologie dynamique (LMD)**

Directeur : DROBINSKI Philippe

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, ENS PARIS

Partenaire : ECOLE DES PONTS PARISTECH

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIV SORBONNE UNIVERSITE, ENS PARIS

Partenaire : ECOLE DES PONTS PARISTECH

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Ile-de-France Ouest et Nord

UMR8630

Intitulé : **Systèmes de référence temps-espace (SYRTE)**

Directeur : LANDRAGIN Arnaud

Dans la décision DEC133018DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : OBSERVATOIRE DE PARIS, CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaire : LABO NAT DE METROLOGIE ET D'ESSAIS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : OBSERVATOIRE DE PARIS, CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Partenaire : LABO NAT DE METROLOGIE ET D'ESSAIS

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Languedoc-Roussillon

UMS2348

Intitulé : **Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer (OOB)**

Directeur : LAUDET Vincent

Dans la décision DEC133025DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV SORBONNE UNIVERSITE, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Nord-Pas de Calais et Picardie

UMS2877

Intitulé : **ICARE (ICARE)**

Directeur : RIEDI Jerome

Dans la décision DEC142126DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : UNIV SCIENCES ET TECH LILLE, CENTRE NATIONAL D ETUDES SPATIALES, CNRS

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : UNIV LILLE, CENTRE NATIONAL D ETUDES SPATIALES, CNRS

Institut principal de rattachement : Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

Délégation régionale : Côte d'Azur

UMS829

Intitulé : **Observatoire océanologique de Villefranche-sur-Mer (UMS-OOV)**

Directeur : CORVAL Anne

Dans la décision DEC133025DGDS susvisée, les établissements ci-dessous

Tutelles : CNRS, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

sont modifiés ainsi qu'il suit :

Tutelles : CNRS, UNIV SORBONNE UNIVERSITE

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 mars 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the left and then loops back to the right, ending in a small hook.

Le président – directeur général
Antoine PETIT

Décision relative au tarif des produits de l'Institut de Biologie Intégrative de la Cellule, I2BC-UMR9198 concernant la Plateforme de Service d'Identification et de Caractérisation des Protéines par Spectrométrie de masse (SICAPS)

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ en date du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC180330DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs H.T des diverses prestations réalisées par la plateforme de Mesures Interactions Macromoléculaires de l'I2BC sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

Ces tarifs font l'objet d'un dossier d'instruction auditable, validé le 28 février 2018.

Article 2 :

La présente décision s'applique à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 mars 2018

Pour le Président - Directeur général et par délégation
La Déléguée Régionale

Marie-Hélène PAPILLON

Pour le Président du CNRS
Françoise BARRIERE
Secrétaire Générale



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr



Annexe 1

Laboratoire	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule - I2BC
Plateforme	Plateforme de Service d'Identification et de Caractérisation des Protéines par Spectrométrie de masse (SICaPS)

Prestation proposée	Digestion enzymatique (par éch.)	Dessalage (par éch.)	MALDI-TOF/TOF par dépôt	Analyse LC-ESI-MS ou MS/MS de référence (Temps machine 100 min)
PRIX DE VENTE				
Tarif interne I2BC	19.00 €	11.00 €	17.00 €	131.00 €
Tarif académique	25.00 €	16.00 €	35.00 €	195.00 €
Tarif industriel et académique étranger	546.00 €	535.00 €	1,156.00 €	1,435.00 €

DEC181185DR07

Décision relative à la tarification du Ly-ETEM hébergé à l'UMR5256 intitulée Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement de Lyon (IRCELYON)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC123054DAJ en date du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC180333DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

La tarification du Ly-ETEM dans le cadre des prestations réalisées au sein de l'UMR5256 intitulée Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement de Lyon (IRCELYON) pour développer les activités du CLYM (Centre Lyonnais de Microscopie) est fixée selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2018

Pour le président – directeur général
Et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

TARIFICATION Ly-ETEM**Tarifs Utilisateurs (H. T.), l'unité est la 1/2 journée**

Demandeur	Tarif
Membres du CLYM	368 €
Membres du CLYM avec support d'expertise	496 €
Unité CNRS (hors salaires)	1 268 €
Secteur public mode conventionnel	1 562 €
Secteur privé mode conventionnel	2 031 €
Secteur public mode ETEM	1 817 €
Secteur privé mode ETEM	2 362 €

DEC180712DR14

Décision relative au tarif des produits de l'unité FR3450 intitulée Laboratoire Agrobiosciences interactions et biodiversité (AIB).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de la plateforme d'Imagerie de la FR3450 intitulée Laboratoire Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (AIB) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à l'instruction de procédures n° INS000211BPC du 26 septembre 2000.

Article 2 :

Cette décision abroge la décision tarifaire n° DEC140523DR14 du 06 février 2014. Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2018

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 février 2018

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional

M. Christophe Giraud



TARIFICATION PF Imagerie FR3450

2018

PRIX HEURE (HT)

	FR3450	EPST	PRIVE
MACROFLUO 1	7.00 €	12.00 €	20.00 €
MACROFLUO 2	5.00 €	7.00 €	15.00 €
BIOLUM	10.00 €	15.00 €	36.00 €
CHAMP LARGE Inv2 Leica	7.00 €	12.00 €	30.00 €
CHAMP LARGE Inv3 Nikon	10.00 €	15.00 €	36.00 €
CHAMP LARGE Inv4 Nikon	7.00 €	12.00 €	30.00 €
NANOZOOMER HT	10.00 €	12.50 €	40.00 €
NANOZOOMER RS	12.50 €	15.00 €	45.00 €
CONFOCAL A OBS	20.00 €	30.00 €	90.00 €
CONFOCAL SP8 et SP8-2017	25.00 €	35.00 €	95.00 €
SPINNING DISK	20.00 €	30.00 €	90.00 €
FLIM Streak camera	25.00 €	37.00 €	120.00 €
FLIM-CONFOCAL SP8 SMD	30.00 €	40.00 €	120.00 €
MICRODISSECTION LASER	20.00 €	30.00 €	75.00 €
VIBRATOME	2.00 €	4.00 €	15.00 €
ULTRACUT	5.00 €	10.00 €	35.00 €
CRYOSTAT	7.00 €	12.00 €	35.00 €
HEURE INGENIEUR	- €	- €	60.00 €
	FR3450	EPST	PRIVE
PREPARATION ECHANTILLON			
Fixation/inclusion agarose <i>3 blocs par type d'échantillon</i>	3€ par échantillon	4€ par échantillon	6€ par échantillon
Coupe(vibratome) et coloration <i>5 lames par bloc</i>	4€ par bloc	5€ par bloc	8€ par bloc
Coupe(vibratome) et marquage fluo <i>5 lames par bloc</i>	6€ par bloc	7€ par bloc	12€ par bloc
Fixation/deshydratation/inclusion resine <i>5 blocs par type d'échantillons</i>	11€ par échantillon	13€ par échantillon	22€ par échantillon
Coupe (ultracut), coloration, lame <i>10 lames par bloc</i>	17€ par bloc	20€ par bloc	35€ par bloc
Coupe (ultracut), coloration, lame/grille <i>10 lames et 5 grilles par bloc</i>	29€ par bloc	35€ par bloc	60€ par bloc

DEC180713DR14

Décision relative aux tarifs des produits de l'UMR5623 intitulée Laboratoire Interactions Moléculaires et Réactivité (IMRCP).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de la plateforme Technopolym de l'UMR5623 intitulée laboratoire Interactions Moléculaires et Réactivité (IMRCP) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à l'instruction de procédures n° INS000211BPC du 26 septembre 2000.

Article 2

Cette décision abroge la décision tarifaire n° DEC170647DR14 du 20 février 2017. Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2018

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 février 2018

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional

M. Christophe Giraud

Tarifs H.T. des prestations de services laboratoire des IMRCP dans le cadre de la plateforme Technopolym, 2018

Techniques	Tarifs partenaires Technopolym	Tarifs équipes de l'Institut de Chimie de Toulouse non partenaires de Technopolym	Tarifs extérieurs académiques ^a Sans analyse	Tarifs extérieurs industriels Sans analyse
Calorimétrie Différentielle à balayage (DSC)	Gratuit	35	50	170
Chromatographie d'Exclusion Stérique (SEC)				
Détermination des masses vraies	Gratuit	20	40	140
Etablissement d'une courbe d'étalonnage	Gratuit	30	60	150
Détermination des masses relatives	Gratuit	15	30	100
Détermination de l'incrément d'indice de réfraction (dn/dc)	Gratuit	20	40	80
Diffusion dynamique de la lumière^b				
Mesure de la taille, répartition en taille et polydispersité	Gratuit	15	30	60
Mesure de la taille et du potentiel zeta en solution	Gratuit	25	50	110
Mesure du potentiel zeta en solution	Gratuit	15	30	70
Mesure de l'angle de contact				
Par liquide testé et par échantillon	Gratuit	10	20	60
Rhéologie				
Mesure en fonction de la température	Gratuit	60	120	600
Mesure à température ambiante	Gratuit	20	40	200
Spectrométrie UV-visible solide	Gratuit	10	15	50

^a Autres laboratoires CNRS ou d'autres universités. ^b pour les équipes de l'ICT hors Technopolym, une mise à disposition de l'appareil est proposée au tarif de 7€ H.T. par heure.

Une analyse des résultats est proposée pour un tarif de 100 € pour 5 échantillons.

Pour chaque demande, un devis est établi sur la base de la grille jointe en l'adaptant au cas par cas, en fonction de la nature et du nombre des échantillons.

Pour un nombre d'échantillons supérieur à 10, des tarifs dégressifs pourront être proposés.

Si une mise au point est nécessaire, celle-ci sera facturée de façon générique à 70 € H.T. par heure

DEC181085DR01

Décision portant prorogation du mandat des membres du conseil de laboratoire de l'UMR7244 intitulée, « Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC162806DAJ. du 4 avril 2017 donnant délégation de signature à Madame Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7244 ;

Vu la décision DEC140606DR05 du 10 février 2014 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7244 intitulée « Laboratoire de Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques » ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Prorogation

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est prorogée pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **16 MARS 2018**

Pour le président – directeur général et par délégation,
La déléguée régionale



Clarisse LEFORT-DAVID



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

DEC180977DR01

Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7172 intitulée « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité » (THALIM).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort-David, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR7172 « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité (THALIM) » ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de laboratoire de l'UMR7172 « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité » (THALIM) est renouvelé.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit :
 - le directeur de l'unité ;
 - le directeur adjoint ;
- 10 membres élus :
 - 9 représentants pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs répartis comme suit :
 - 8 représentants pour le sous-collège des chercheurs ou enseignants-chercheurs ;
 - 1 représentant pour le sous-collège des doctorants ;
 - 1 représentant pour le collège des ingénieurs et personnels technique et administratif ;
- 3 membres nommés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **08 MARS 2018**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale

Pour le Président-directeur général
et par délégation, l'Adjoint(e) à la déléguée régionale

Clarisse LEFORT-DAVID

Sylvain-Karl GOSSELET

DEC180976DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR9912 intitulée « Sciences et Technologies de la Musique et du Son » (STMS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort-David, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR9912 « Sciences et Technologies de la Musique et du Son » (STMS) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR9912 « Sciences et Technologies de la Musique et du Son » (STMS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- 2 membres de droit :
 - la directrice de l'unité ;
 - le directeur adjoint ;
- 7 membres élus :
 - 5 représentants pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs répartis comme suit :
 - 3 représentants pour le sous-collège des chercheurs ou enseignants-chercheurs ;
 - 2 représentants pour le sous-collège des personnels non permanents ou doctorants ;
 - 2 représentants pour le collège des ingénieurs et personnels technique et administratif répartis comme suit :
 - 1 représentant pour les fonctions techniques ;
 - 1 représentant pour les fonctions administratives ;
- 2 membres nommés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **08 MARS 2018**

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Sylvain-Karl GOSSELET

Clarisse LEFORT-DAVID

DEC18124DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité propre de service UPS2000 « Centre national de compétences en Nanosciences (C'Nano)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02);

Vu la décision DEC171250INP du 24 mai 2017 portant création de l'unité propre de service UPS2000 « Centre national de compétences en Nanosciences (C'Nano)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2000.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC180939INSIS

Décision portant modification du rattachement à une délégation régionale du groupement de recherche n°3661 intitulé « Polymères Nanochargés 2 (POLYNANO 2)»

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) et portant notamment renouvellement du GDR3661 intitulé « Polymères Nanochargés 2 (POLYNANO 2) »

Décide :

Art. 1. – À compter du 25 janvier 2018, le groupement de recherche n°3661 intitulé «Polymères Nanochargés 2 (POLYNANO 2)» est rattaché à la délégation « Ile-de-France Sud, DR04 ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 06 mars 2018

Le président - directeur général et par
délégation le directeur de l'Institut des Sciences
de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS)
Jean-Yves MARZIN

DEC180669DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle KAUFFMANN et Mme Claire FRANCOIS, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC173292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS76, intitulée INIST, dont la directrice est Dominique WOLF;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Isabelle KAUFFMANN**, Ingénieur de recherche et secrétaire générale, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle KAUFFMANN, délégation est donnée à **Mme Claire FRANCOIS**, Ingénieur de recherche et responsable du département Offre de services aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 janvier 2018

la directrice d'unité
Dominique WOLF

DEC180895DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180332DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) ;

Vu la décision DEC173292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS76,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité INIST

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 10 membres élus
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 28/2/2018

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC180943DR07

Décision portant constitution du comité de gestion du restaurant du CNRS de la délégation Rhône Auvergne**LE DELEGUE REGIONAL,**

Vu la circulaire n° 020002DRH du 17 décembre 2002 portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables applicables aux restaurants administratifs et inter administratifs ;

Vu la circulaire n° 020003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS ;

Vu la décision n° 000029DRH du 9 juin 2000 portant organisation de la restauration au CNRS modifiée par la décision n°DEC121283DRH du 11 avril 2012 ;

Vu la décision n°DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure Délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la note référencée DRH/SDS/IK/MC-2011-1 du 31 janvier 2011 sur l'organisation de la restauration sociale au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Sont désignés en qualité de membres représentant l'administration au comité de gestion du restaurant :

- En tant que titulaires

Mme Michèle Bendib (MOY700)
M. Mathieu Montibert (MOY700)

- En tant que suppléants

M. Jacques Saussol (MOY700)

Article 2

Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers de la délégation régionale au comité de gestion du restaurant :

- En tant que titulaire : Mme Catherine Drevet
- En tant que suppléant : Mme Sylvie Namet

Article 3

Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers de l'UMR 5256 IrceLyon au comité de gestion du restaurant :

- En tant que titulaire : Mme Marie-Laure Venditti

Article 4

Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers de l'UMR5280 Institut des Sciences Analytiques au comité de gestion du restaurant :

- En tant que titulaire : Mme Evelyne Legros
- En tant que suppléant : Mme Valérie Fromentèze

Article 5

Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers d'IRSTEA au comité de gestion du restaurant :

- En tant que titulaire : Mme Adeline Dubost
- En tant que suppléant : M. Jean-Pierre Dalleau

Article 6

Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers de l'Université Lyon 1 au comité de gestion du restaurant :

- En tant que titulaire : M. Henry Chermette

Article 7

Mme Christine Lucas est désignée en qualité de membre nommé par le délégué régional au comité de gestion du restaurant.

Article 8

Le mandat des membres titulaires et suppléants est fixé à trois ans.

Article 9

Cette décision, diffusée au bulletin officiel du CNRS, sera portée à la connaissance des usagers du restaurant par voie d'affichage.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} mars 2018

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC180494INSB

Décision modificative de la décision collective DEC171289DGDS du 21 décembre 2017 portant création des équipes de recherche labellisées

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171289DGDS en date du 21 décembre 2017 portant création des équipes de recherche labellisées, et notamment création de l'équipe de recherche labellisée n° 7003 intitulée « Signalisation et Transports Ioniques Membranaires » ;

Vu l'accord de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À l'article 1 de la décision DEC171289DGDS en date du 21 décembre 2017 susvisée, les dispositions relatives à l'équipe de recherche labellisée (ERL) n° 7003 intitulée « Signalisation et Transports Ioniques Membranaires (STIM) » sont modifiées comme suit :

- Les termes « Signalisation et Transports Ioniques Membranaires » sont remplacés par les termes « Canaux et Connexines dans les Cancers et les Cellules souches »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 février 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC181323DR08

Décision fixant la composition de la cellule de gestion de crise au sein de la Délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes MOY800

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC180334DAJ du 25 janvier 2018, portant délégation de signature à Mme Marion BLIN, Déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC060096DR08 du 18 septembre 2006 portant création d'une cellule de gestion de crise auprès du délégué régional pour la Circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes :

DECIDE :

Article 1^{er}

La cellule de gestion de crise est composée des membres permanents suivants :

- La déléguée régionale par intérim, Mme Marion BLIN
- La chargée des affaires générales, Mme Patricia BLANCHARD
- Le responsable du service du Traitement de l'Information, M. Hervé CHAUDRET
- L'ingénieur régional de prévention et de sécurité, M. Damien MONCOQ
- La responsable du service des ressources Humaines, Mme Isabelle PRUD'HOMME
- La responsable du service de communication, Mme Florence ROYER
- Le responsable du service du patrimoine et de la logistique, M. Pascal TOUTIN

Article 2

La présente décision abroge la décision n° DEC152451DR08 du 23 novembre 2015

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 4 avril 2018

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC181114INS2I

Décision portant suppression de l'unité mixte internationale UMI2954 intitulée Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC133022DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte internationale UMI2954 intitulée Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA) et nommant M. Eric CASTELLI directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC152799DAJ en date du 15 décembre 2015 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180572INS2I en date du 2 février 2018 portant cessation de fonctions de M. Eric CASTELLI directeur de l'unité mixte internationale UMI2954 intitulée Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA) ;

Vu la décision DEC180575INS2I en date du 12 février 2018 portant nomination de Mme Hélène MAURY aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte internationale UMI2954 intitulée Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA) ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Suppression

Est supprimée, à compter du 31 mars 2018, l'unité mixte internationale intitulée Multimédia, Informations, Communication et Applications (MICA).

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mars 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180951INSIS

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR6613 intitulée Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine (LAUM).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6613 intitulée Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine (LAUM) ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

À compter du 1^{er} mars 2018, l'intitulé « Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine (LAUM) » de l'unité mixte de recherche n°6613 devient « Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Mans (LAUM) ».

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC180994INSIS

Décision portant modification de l'intitulé et du sigle de l'unité mixte de recherche UMR6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON (FOTON).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON (FOTON) ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

À compter du 1^{er} mars 2018, l'intitulé « Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON (FOTON) » de l'unité mixte de recherche n°6082 devient « Institut Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON ».

Article 2 :

À compter de cette même date, le sigle « FOTON » de l'unité mixte de recherche n°6082 devient « Institut FOTON ».

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 mars 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC181042DR20

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7284 intitulée Institut de Recherche sur le Cancer et le Vieillissement, Nice (IRCAN)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC.180345DAJ du 25/01/18 donnant délégation de signature à M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7284 intitulée Institut de Recherche sur le Cancer et le Vieillissement, Nice (IRCAN) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7284 intitulée Institut de Recherche sur le Cancer et le Vieillissement, Nice (IRCAN).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres titulaires et 1 suppléant :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus : 2 membres du collège IT, 2 membres du collège chercheur/enseignant-chercheur, 2 membres du collège personnel non permanent, 2 membres du collège étudiant ;
- 8 membres nommés : 7 titulaires et 1 suppléant ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 13/03/2018

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît DEBOSQUE

DEC181244DR20

Décision portant modification de la décision DEC090014DR20 du 04/06/2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7275 (ex.6097) intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180345DAJ du 25/01/18 donnant délégation de signature à M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC), dont le directeur est Jean-Louis Nahon ;

Vu la décision DEC090014DR20 du 4 juin 2009 portant modification de la décision DEC010008DR20 du 9 avril 2001 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC) ;

DECIDE :

Article 1er :

L'Article 2 de la décision DEC090014DR20 du 4 juin 2009 susvisée est modifié comme suit :

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité et le directeur adjoint ;
- 10 membres élus : 6 membres du collège chercheurs/enseignants-chercheurs (5 du sous-collège des permanents et 1 du sous-collège des non-permanents) et 4 membres du collège ITA ;
- 7 membres nommés dont le secrétaire général et l'administrateur financier

Article 2 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 29/03/2018

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît DEBOSQUE

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2018 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques (INSB).

LA DIRECTRICE,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2018, les situations d'emplois et/ ou activités pouvant ouvrir droit à indemnisation financière et/ou à compensation en temps de repos au titre des sujétions et astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut des sciences biologiques (INSB) sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut des sciences biologiques (INSB) susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou d'activités au titre de l'année 2018 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émerger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherche et de service listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2018, la décision n° DEC170484INSB du 7 février 2017 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2017 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques (INSB).

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut des sciences biologiques listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 08/02/2018


Catherine JESSUS
Directrice de l'Institut des sciences biologiques



Année 2018 - Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'INSB

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Interventions spécifiques sur animaux	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des animaux en élevage : alimentation, biberonage, change et contrôle des paramètres physiques des animaleries (température, humidité, ventilation...) ; et pour effectuer des accouplements et/ou tri des géniteurs.</p>
	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'effectuer des plongées (entretien et/ou collecte d'animaux marins).</p>
Interventions spécifiques sur cultures de cellules	<p><u>Au titre d'astreintes et/ou sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'effectuer une surveillance et une maintenance (repiquage) des cultures cellulaires.</p>
Missions embarquées de moyenne et longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'apporter une aide technique pour les expérimentations scientifiques à bord de navires hauturiers ou côtiers.</p>
Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens	<p><u>Au titre d'astreintes et/ou sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour le dépannage des installations techniques (congélateurs à -80°, réseaux de fluides alimentés par des pompes).</p>
	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement des autoclaves.</p>
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service ou en horaires décalés. Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations.</p>

Situations d'emplois et/ou activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux	1	FR3636	Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères	ZYTNIKI Daniel
	1	UMR7592	Institut Jacques Monod (IJM)	KARESS Roger
	1	UMR8119	Centre de neurophysique, physiologie, pathologie	MEUNIER Claude
	1	UMS3655	Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse	SCOAZEC Jean-Yves
	2	FR3631	Institut de biologie Paris-Seine	LABOUESSE Michel
	2	UMR3347	Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers	SAULE Simon
	2	UMR7221	Evolution des régulations endocriniennes	LEVI Giovanni
	4	UMR9197	Institut des Neurosciences Paris Saclay (Neuro-PSI)	VERNIER Philippe
	4	UMS3504	AMAGEN (AMAGEN)	SOHM Frédéric
	6	UMR7369	Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC)	MARTINY Laurent
	7	UMR5229	Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod	SIRIGU Angela
	7	UMR5242	Institut de génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL)	RUGGIERO ALLARD Florence
	7	UMR5292	Centre de recherche en neurosciences de Lyon (CRNL)	BERTRAND Olivier
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	VERRIER Bernard
	8	UMR7247	Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC)	GUILLOU Florian
	8	UPS44	Transgénèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile
	10	FR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	IMLER Jean-Luc
	10	UMR7104	Institut de génétique et biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)	SERAPHIN Bertrand
	10	UMR7021	Bioimagerie et Pathologies	MELY Yves
	10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	GALZI Jean-Luc
	10	UMR7364	Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA)	CASSEL Jean-Christophe
	10	UMS3415	Chronobiotron	REIBEL Sophie
	10	UPR3572	Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique	DUMORTIER Hélène
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	ROMBY Pascale
	12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	SAVE Etienne
	12	FRE2013	Microbes, Evolution, Phylogène et infection	DRANCOURT Michel
	12	UMR7051	Institut de neurophysiopathologie	KHRECHATISKY Michel
	12	UMR7280	Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)	PIERRE Philippe
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	LE BIVIC André
	12	UMR7289	Institut des neurosciences de la Timone (INT)	MASSON Guillaume
	12	UMS3367	Centre d'immunophénomique (CIPHE)	MALISSEN Bernard
	12	UMS3537	Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (CE2F-PRIM)	MASSON Guillaume
	12	UPS846	Station de primatologie	LACOSTE Romain
	13	UMR5235	Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques (DIMNP)	LUTFALLA Georges
	13	UMR7232	Biologie intégrative des organismes marins (BIOM)	ESCRIVA-GARCIA Hector
	13	UMS3426	BioCampus Montpellier	JOURNOT Laurent
	14	ERL5311	Cellules Stromales, Homeostasie, Plasticité et Réparation Tissulaire (STROMALab)	CASTEILLA Louis
	14	UMR5089	Institut de Pharmacologie et de Biologie structurale (IPBS)	GIRARD Jean-Philippe
	14	UMR5169	Centre de recherches sur la cognition animale (CRCA)	RAMPON Claire
	14	UMR5547	Centre de Biologie du Développement (CBD)	PITUELLO-BERNIERE Fabienne
	14	UMR5549	Centre de recherche cerveau et cognition (CerCo)	THORPE Simon

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en cas de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2018

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux	15	UMR5287	Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA)	CAZALET Jean-René
	15	UMR5293	Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN)	BEZARD Erwan
	15	UMR5297	Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS)	CHOQUET Daniel
	15	UMR5536	Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB)	MIRAUX Sylvain
	17	UMR6015	Biologie Mitochondriale et Cardiovasculaire	HENRION Daniel
	17	UMR6291	Institut du thorax	REDON Richard
	17	UMR6552	Ethologie animale et humaine (EthoS)	LEMASON Alban
	17	UMS3387	Centre de ressources biologiques Xénopes	HELIGON Christophe
	17	UMS3556	Santé François Bonamy	LEMARCHAND Patricia
	18	UMR8161	Mécanismes de la tumorigenèse et thérapies ciblées	DE LAUNOIT Yvan
	19	FRE2001	Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales	BERNAUDIN Myriam
	19	UMS3408	Unité Support Cyceron	HAELEWYN Benoît
	20	UMR7009	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	HOULISTON Evelyn
	20	UMR7275	Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC)	NAHON Jean-Louis
	20	UMR7277	Institut de Biologie de Valrose (IBV)	NOSELLI Stéphane
20	UMR7284	Centre Cancer et vieillissement	GILSON Eric	
Interventions spécifiques sur cultures de cellules	1	UMR8030	Génomique métabolique	SALANOUBAT Marcel
	1	UMR8104	Insitut Cochin	COURAUD Pierre-Olivier
	2	UMR8261	Expression génétique microbienne	PUTZER Harald
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	MEINNEL Thierry
	7	UMR5086	Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale (MMSB)	JAULT Jean-Michel
	7	UMR5242	Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon (IGFL)	RUGGIERO ALLARD Florence
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	VERRIER Bernard
	7	UMR5667	Reproduction et développement des plantes (RDP)	VERNOUX Teva
	10	FR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	IMLER Jean-Luc
	10	UMR7104	Institut de Génétique et Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)	SERAPHIN Bertrand
	10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	GALZI Jean-Luc
	10	UPR2357	Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP)	DROUARD Laurence
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	ROMBY Pascale
	11	UMR5075	Institut de Biologie Structurale (IBS)	WEISSENHORN Winfried
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse
	12	UMR7258	Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM)	BORG Jean-Paul
	14	UMR2594	Laboratoire des Interactions Plantes-Microorganismes (LIPM)	BRUAND Claude
17	UMS3556	Santé François Bonamy	LEMARCHAND Patricia	
Missions embarquées de moyenne et longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	LAUDET Vincent
	20	UMR7009	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	HOULISTON Evelyn

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	MEINNEL Thierry
	7	UMR5229	Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod	SIRIGU Angela
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	VERRIER Bernard
	7	UMS3760	Institut de Biologie et Chimie des Protéines (IBCP)	GEOURJON Christophe
	8	UPS44	Transgénèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile
	10	FR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	IMLER Jean-Luc
	10	UPR3572	Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique	DUMORTIER Héliène
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	ROMBY Pascale
	10	UPS3156	Centre de neurochimie	BADER Marie-France
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse
	12	UMR7257	Architecture et Fonction des Macromolécules Biologiques (AFMB)	BOURNE Yves
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	LE BIVIC André
	12	UPS846	Station de primatologie	LACOSTE Romain
	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	LAUDET Vincent
	14	UMR5099	Laboratoire de Biologie Moléculaire Euraryote (LBME)	GLEIZES Pierre-Emmanuel
	14	UMR5100	Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaires (LMGM)	POLARD Patrice
	18	UMR8576	Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle	D'HULST Christophe
	18	UMS3702	Institut de Biologie de Lille (IBL)	BOUTIN Philippe
20	UMR7275	Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)	NAHON Jean-Louis	
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	2	UMR3215	Génétique et biologie du développement	HEARD Edith
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	MEINNEL Thierry
	7	UMR6293	Génétique, Reproduction et Développement (GReD)	VAURY ZWILLER Chantal
	11	UMR5075	Institut de Biologie Structurale (IBS)	WEISSENHORN Winfried
	12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	SAVE Etienne
	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	LAUDET Vincent
	15	UMS3420	Bordeaux Imaging Center	CHOQUET Daniel



cnrs

www.cnrs.fr